

**REPertoire
DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE
ENERGIE ET TRANSPORTS**

(31 DECEMBRE 2004)

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

Préface

Depuis la fondation des Communautés européennes jusqu'à 2001, l'acquis communautaire n'a jamais fait l'objet d'un examen complet de son organisation, de sa structure ou de sa présentation. Dans sa communication COM(2001) 645 sur la codification de l'acquis communautaire, la Commission s'est d'abord fixée l'objectif de créer un cadre de législation plus léger, plus accessible et plus transparent à la fois pour les Institutions européennes et pour les citoyens. Par la suite, dans le cadre de son programme « améliorer l'environnement réglementaire » (COM(2003) 770), elle s'est fixée des objectifs supplémentaires de simplification et de réduction de l'acquis.

Dans ce contexte de codification, de simplification et d'amélioration de la législation communautaire, il est indispensable de disposer d'un inventaire des actes législatifs existants afin de faciliter ces tâches et d'avoir une vision globale en vue de la préparation de la législation future. La Direction générale Energie et Transports (DG TREN) a donc établi le présent répertoire de son acquis pour la première fois en mai 2004.

La version présente est la première mise à jour et elle rassemble l'acquis communautaire en vigueur dans les domaines de l'énergie et du transport jusqu'au 31 décembre 2004. Le document vise à donner un outil complet, simple et efficace aux utilisateurs dans le travail quotidien. Il est structuré de façon thématique et reprend les titres de tous les actes législatifs en indiquant la publication au Journal officiel et en guidant l'utilisateur vers le texte entier de chaque acte à travers de hyperliens.

Il s'agit d'un produit vivant : Il est actualisé régulièrement et il est disponible sur les sites Web Intratren (site interne de la DG TREN) et [Europa](#) afin d'assurer également un accès au public.

Dans le cas de la DG TREN nous avons pu constater qu'à la veille de sa création, au 31 décembre 1999, l'acquis global de l'énergie comptabilisait 886 pages tandis que celui des transports comptait 2896 pages. Le 31 décembre 2004, les chiffres équivalents étaient de 1902 pages pour l'énergie et de 7780 pages pour les transports, c'est-à-dire qu'en seulement cinq ans la quantité de pages d'actes législatifs dans les domaines énergie et transports a été plus que doublée. Ceci se manifeste en 126 actes adoptés par le Parlement européen et le Conseil depuis 2000, dont 94 dans le domaine transports et 32 dans l'énergie se décomposant en 39 règlements, 45 directives et 42 décisions.

On peut donc, à juste titre, constater que depuis sa création en 2000, la DG TREN est devenue une des Directions générales les plus productives en matière de propositions législatives (avec presque 1/3 des propositions en codécision). C'est une situation paradoxale dans le contexte de l'objectif de la réduction de l'acquis. Mais il faut se rappeler qu'un des buts principaux de la Commission est la simplification de l'environnement réglementaire à l'échelle européenne. Ainsi, un nouveau règlement du Parlement et du Conseil a pour vocation de remplacer 25 réglementations nationales par un cadre unique européen. De cette façon nos nouvelles propositions contribuent directement à la réduction globale des textes administratifs et réglementaires à travers l'Europe.

Je vous invite à utiliser cet outil dans votre travail quotidien. Il vous donnera un aperçu de toute la législation existante dans les domaines de l'énergie et du transport, il facilitera vos recherches et sera un outil indispensable dans le contexte de la réduction et de la simplification permanente de l'acquis communautaire.

François Lamoureux

Manuel d'utilisation

Ce répertoire peut être consulté de deux façons différentes :

- par voie électronique (via Intratren et le site Europa) et
- sur support papier.

Par voie électronique :

Deux types de hyperliens ont été insérés dans ce répertoire. Ils permettent aux utilisateurs

- de naviguer dans le document en cliquant sur les titres des chapitres dans la table des matières et
- d'être guidés directement aux textes intégrales publiés au Journal officiel en format PDF des actes législatifs en cliquant sur la source du Journal officiel qui est indiqué après chaque acte.

Sur support papier :

A la fin de ce répertoire, vous trouverez un index thématique ainsi qu'un index chronologique. Dans ces listes des n°s index ont été attribués à chaque acte repris dans le répertoire afin de pouvoir retrouver son texte intégral de façon simple et rapide dans la « version longue », i.e. la version papier comprenant tous les textes. Ces « versions longues » sont à votre disposition pour consultation à chaque Direction ainsi qu'à la bibliothèque de la DG Energie et Transports.

L'indication des n°s CELEX y compris également vous permettra une recherche parallèle dans le système CELEX (pour l'explication des codes CELEX voyez le chapitre 2 du miniguide de CELEX).

Pour tout type de renseignement et/ou suggestions et commentaires, veuillez prendre contact avec Mme Marion Schiller-Probst, DG TREN A3, tél. 91650.

REPertoire DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ENERGIE ET TRANSPORTS

(31 décembre 2004)

Table des matières

1. Généralités/Stratégie et Programmes	3
2. Infrastructures	4
2.1 Réseaux transeuropéens d'énergie	4
2.2 Coordination des investissements dans le domaine de l'énergie	5
2.3 Réseaux transeuropéens de transport.....	6
2.4 Coordination des investissements dans le domaine du transport.....	7
2.5 Tarification de l'usage des infrastructures	8
2.6 Intermodalité/Transport combiné.....	9
3. Accords internationaux.....	9
3.1 Accords internationaux généraux dans le domaine de l'énergie	9
3.2 Accords internationaux : Nucléaire	10
3.3 Accords internationaux : Efficacité énergétique	21
3.4 Accords internationaux généraux dans le domaine du transport	21
3.5 Accords internationaux : Transports terrestres.....	22
3.6 Accords internationaux : Transports maritimes	24
3.7 Accords internationaux : Transports aériens	25
3.8 Galileo	26
4. Energies conventionnelles.....	27
4.1 Hydrocarbures	27
4.2 Charbon.....	28
4.3 Gaz et électricité (y compris le paquet marché intérieur de l'électricité) ...	28
5. Energies renouvelables et maîtrise de la demande	31
5.1 Energies renouvelables	31
5.2 Maîtrise de la demande	32
6. Energie nucléaire.....	34
6.1 Approvisionnement en combustibles.....	34
6.2 Centrales et entreprises communes	36
6.3 Contrôle de sécurité.....	37
6.4 Recherches nucléaires.....	38
6.5 Autres mesures (énergie nucléaire).....	40
6.6 Radioprotection.....	41
7. Transports terrestres	44
7.1 Interventions étatiques	44
7.2 Conditions techniques et de sécurité	45
7.3 Divers.....	46
8. Transports routiers	46
8.1 Accès au marché	46
8.1.1 Marchandises.....	46
8.1.2 Voyageurs.....	50
8.2 Prix et conditions des transports.....	51

8.3 Conditions techniques et de sécurité	52
8.3.1 Conditions techniques	52
8.3.2 Conditions de sécurité.....	54
8.4 Conditions sociales	57
8.5 Conditions fiscales	60
9. Navigation intérieure	60
9.1 Accès au marché et à la profession	60
9.2 Certificats de conduite des bateaux de navigation intérieure	61
9.3 Conditions techniques et de sécurité	61
9.4 Divers.....	62
10. Transport ferroviaire (y compris le paquet ferroviaire).....	64
10.1 Accès au marché et infrastructure	65
10.2 Interopérabilité	66
10.3 Normalisation des comptes et statistiques	69
10.4 Conditions techniques et de sécurité.....	69
11. Transports maritimes	71
11.1 Accès au marché	71
11.2 Sécurité maritime	72
11.2.1 Contrôle	72
11.2.1.1 Etat du pavillon/ sociétés de classifications.....	72
11.2.1.2 Etat du port	73
11.2.1.3 Suivi du trafic	74
11.2.2 Règles techniques et opérationnelles	75
11.2.2.1 Général/équipement	75
11.2.2.2 Navires à passagers	75
11.2.2.3 Navires de pêche	77
11.2.2.4 Pétroliers.....	78
11.2.2.5 Vraquiers	78
11.2.2.6 Equipage	79
11.2.3 Environnement.....	79
11.2.4 Institutionnel	80
11.3 Conditions techniques	80
11.4 Conditions sociales	81
11.5 Relations internationales.....	81
11.6 Sûreté maritime	82
12. Transport aérien.....	82
12.1 Accès au marché	82
12.2 Gestion du trafic aérien (y compris le ciel unique)	86
12.3 Sécurité aérienne	88
12.4 Sûreté aérienne.....	90
12.5 Conditions environnementales	91
12.6 Protection des passagers	92
12.7 Interventions étatiques.....	92
13. Galileo	93
14. Divers tous modes dans le domaine du transport	93
15. Règles de concurrence et dispositions horizontales affectant le transport et ne relevant pas de la DG Energie et Transports.....	94
Index thématique.....	99
Index chronologique	135

REPERTOIRE DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ENERGIE ET TRANSPORTS (31 décembre 2004)

1. Généralités/Stratégie et Programmes

- Règlement (CEE) n° 625/83 du Conseil du 15 mars 1983 instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique, *Journal officiel n° L 073 du 19/03/1983 p. 0008 - 0010*¹
- Règlement (CEE) n° 1890/84 du Conseil du 26 juin 1984 instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique, *Journal officiel n° L 177 du 04/07/1984 p. 0007 - 0009*²
- Décision de la Commission n° 84/510/CEE du 17 octobre 1984 relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 283 du 27/10/1984 p. 0048 - 0049, modifiée par :*
 - Décision de la Commission n° 85/534/CEE du 25 novembre 1985 modifiant la décision 84/510/CEE relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 333 du 11/12/1985 p. 0029 - 0030*
- Décision de la Commission n° 84/511/CEE du 17 octobre 1984 relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 283 du 27/10/1984 p. 0050 - 0051, modifiée par :*
 - Décision de la Commission n° 85/535/CEE du 25 novembre 1985 modifiant la décision 84/511/CEE relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 333 du 11/12/1985 p. 0031 - 0032*³
- Décision du Conseil 1999/21/CE, Euratom, du 14 décembre 1998 adoptant un programme-cadre pluriannuel pour des actions dans le secteur de l'énergie (1998-2002) et des mesures connexes, *Journal officiel n° L 007 du 13/01/1999 p. 0016 - 0019*

¹ Candidat abrogation/obsolescence

² Candidat abrogation/obsolescence

³ Candidat abrogation/obsolescence

- Décision du Conseil 1999/22/CE du 14 décembre 1998 arrêtant un programme pluriannuel d'études, d'analyses, de prévisions et d'autres travaux connexes dans le secteur de l'énergie (1998-2002), *Journal officiel n° L 007 du 13/01/1999 p. 0020 - 0022*⁴
- Décision du Conseil 1999/23/CE du 14 décembre 1998 arrêtant un programme pluriannuel visant à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (1998-2002), *Journal officiel n° L 007 du 13/01/1999 p. 0023 - 0027*⁵
- Décision du Conseil 2001/353/CE du 9 avril 2001 fixant les nouvelles lignes directrices applicables aux actions et mesures à entreprendre au titre du programme pluriannuel visant à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (1998-2002), découlant du programme-cadre pluriannuel pour des actions dans le secteur de l'énergie et des mesures connexes, *Journal officiel n° L 125 du 05/05/2001 p. 0024 - 0026*⁶
- Décision de la Commission 2001/546/CE du 11 juillet 2001 portant création d'un comité consultatif intitulé "Forum européen de l'énergie et des transports" [notifiée sous le numéro C(2001) 1843], *Journal officiel n° L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060*
- Décision du Conseil 2001/595/CE du 13 juillet 2001 concernant la conclusion par la Communauté européenne de l'amendement des dispositions commerciales du traité sur la charte de l'énergie, *Journal officiel n° L 209 du 02/08/2001 p. 0032 - 0032*

2. Infrastructures

2.1 Réseaux transeuropéens d'énergie

- Règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens, *Journal officiel n° L 228 du 23/09/1995 p. 0001-0007*, **modifié par** :
 - le Règlement (CE) n° 1655/1999 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 1999, *Journal officiel n° L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007*
 - Règlement (CE) n° 788/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil et les règlements (CE) n° 1655/2000, (CE) n° 1382/2003 et (CE) n° 2152/2003 en vue d'adapter les montants de référence pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne, *Journal officiel n° L 138 du 30/04/2004 p. 0017 - 0018*

⁴ Candidat abrogation/obsolescence

⁵ Candidat abrogation/obsolescence

⁶ Candidat abrogation/obsolescence

- Règlement (CE) n° 807/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens, *Journal officiel* n° L 143 du 30/04/2004 p. 0046 - 0048

- Décision du Conseil 96/391/CE du 28 mars 1996 déterminant un ensemble d'actions en vue d'établir un contexte plus favorable au développement des réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie, *Journal officiel* n° L 161 du 29/06/1996 p. 0154 - 0155 (révision en cours - Adoption attendue pour la mi/fin-2005)
- Décision n° 1229/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 établissant un ensemble d'orientations relatif aux réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie, et abrogeant la décision n° 1254/96/CE, *Journal officiel* n° L 176 du 15/07/2003 p. 0011 - 0028 (révision en cours - Adoption attendue pour la mi/fin-2005)

Décision d'application :

- Décision de la Commission 2000/761/CE du 16 novembre 2000 déterminant les spécifications des projets d'intérêt commun dans le secteur des réseaux transeuropéens d'énergie identifiés par la décision n° 1254/96/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 305 du 06/12/2000, p. 0022 - 0031⁷

2.2 Coordination des investissements dans le domaine de l'énergie

- Règlement (CE) n° 736/96 du Conseil du 22 avril 1996 concernant la communication à la Commission des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, *Journal officiel* n° L 102 du 25/04/1996 p. 0001 - 0004⁸, **mis en œuvre par :**

- Règlement (CE) n° 2386/96 de la Commission du 16 décembre 1996 portant application du règlement (CE) n° 736/96 du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 326 du 17/12/1996 p. 0013 - 0020⁹

⁷ Candidat abrogation/obsolescence

⁸ Candidat abrogation

⁹ Candidat abrogation

2.3 Réseaux transeuropéens de transport

- Règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens, *Journal officiel* n° L 228 du 23/09/1995 p. 0001-0007, **modifié par** :

- Règlement (CE) n° 1655/1999 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 1999 modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens, *Journal officiel* n° L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007

- Règlement (CE) n° 788/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil et les règlements (CE) n° 1655/2000, (CE) n° 1382/2003 et (CE) n° 2152/2003 en vue d'adapter les montants de référence pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne, *Journal officiel* n° L 138 du 30/04/2004 p. 0017 - 0018

- Règlement (CE) n° 807/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens, *Journal officiel* n° L 143 du 30/04/2004 p. 0046 - 0048

- Décision n° 1692/96/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 1996 sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport, *Journal officiel* n° L 228 du 09/09/1996 p. 0001 - 0104¹⁰, **rectifié par** :

- Rectificatif à la Décision n° 1692/96/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 1996 sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport, *Journal officiel* n° L 015 du 17/01/1997 p. 0001 - 0004

modifiée par :

- Décision n° 1346/2001/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 modifiant la décision n° 1692/96/CE en ce qui concerne les ports maritimes, les ports de navigation intérieure et les terminaux intermodaux ainsi que le projet n° 8 à l'annexe III, *Journal officiel* n° L 185 du 06/07/2001 p. 0001 - 0036

- Décision n° 884/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la décision n° 1692/96/CE sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 167 du 30/04/2004 p. 0001 - 0038, **rectifiée par** :

¹⁰ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Rectificatif à la décision n° 884/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la décision n° 1692/96/CE sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 201 du 07/06/2004 p. 0001 – 0055

- Directive n° 2004/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen, *Journal officiel* n° L 167 du 30/04/2004 p. 0039 – 0091, **rectifiée par :**

- Rectificatif à la directive 2004/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen, *Journal officiel* n° L 201 du 07/06/2004 p. 0056 – 0076

2.4 Coordination des investissements dans le domaine du transport

- Règlement (CEE) n° 3600/82 du Conseil du 30 décembre 1982 concernant une action limitée dans le domaine des infrastructures de transport, *Journal officiel* n° L 376 du 31/12/1982 p. 0010 - 0010
- Règlement (CEE) n° 1889/84 du Conseil du 26 juin 1984 instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire en matière d'infrastructures de transport, *Journal officiel* n° L 177 du 04/07/1984 p. 0004 - 0006
- Règlement (CEE) n° 3620/84 du Conseil du 19 décembre 1984 concernant une action particulière dans le domaine des infrastructures de transport, *Journal officiel* n° L 333 du 21/12/1984 p. 0058 - 0060
- Règlement (CEE) n° 4059/86 du Conseil du 22 décembre 1986 concernant l'octroi d'un soutien financier à des projets d'infrastructures de transport, *Journal officiel* n° L 378 du 31/12/1986 p. 0024 - 0026
- Règlement (CEE) n° 4070/87 du Conseil du 22 décembre 1987 concernant l'octroi d'un soutien à des projets d'infrastructure de transport, *Journal officiel* n° L 380 du 31/12/1987 p. 0033 - 0034
- Règlement (CEE) n° 4048/88 du Conseil du 19 décembre 1988 concernant l'octroi d'un soutien financier à des projets d'infrastructure de transport, *Journal officiel* n° L 356 du 24/12/1988 p. 0005 – 0006
- Règlement n° 3359/90 du Conseil du 20 novembre 1990 relatif à la mise en œuvre d'un programme d'action dans le domaine de l'infrastructure de transport en vue de la réalisation du marché intégré des transports, *Journal officiel* n° L 326 du 24/11/1990 p. 0001- 0005

- Règlement n° 1738/93 du Conseil du 25. juin 1993 relatif à la mise en œuvre d'un programme d'action dans le domaine de l'infrastructure de transport en vue de la réalisation du marché intégré des transports, *Journal officiel n° L 161 du 02/07/1993 p. 0004-0008*

2.5 Tarification de l'usage des infrastructures

- Règlement (CEE) n° 1108/70 du Conseil du 4 juin 1970 instaurant une comptabilité des dépenses afférentes aux infrastructures de transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 130 du 15/06/1970 p. 0004 - 0014¹¹*, **mis en oeuvre par :**

- Règlement (CEE) n° 2598/70 de la Commission du 18 décembre 1970 relatif à la fixation du contenu des différentes positions des schémas de comptabilisation de l'annexe I du règlement (CEE) n° 1108/70 du Conseil du 4 juin 1970, *Journal officiel n° L 278 du 23/12/1970 p. 0001 - 0005¹²*, **modifié par :**

- Règlement (CEE) n° 2116/78 de la Commission du 7 septembre 1978, modifiant le règlement (CEE) n° 2598/70 relatif à la fixation du contenu des différentes positions des schémas de comptabilisation de l'annexe I du règlement (CEE) n° 1108/70 du Conseil du 4 juin 1970, *Journal officiel n° L 246 du 08/09/1978 p. 0007 - 0008*

- Règlement (CE) n° 13/2004 de la Commission du 8 décembre 2003 relatif à la détermination de la liste des voies navigables à caractère maritime visée à l'article 3, point d), du règlement (CEE) n° 1108/70 du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 003 du 07/01/2004 p. 0003 - 0005*

modifié par :

- Règlement (CEE) n° 1384/79 du Conseil du 25 juin 1979 modifiant le règlement (CEE) n° 1108/70 instaurant une comptabilité des dépenses afférentes aux infrastructures de transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 167 du 05/07/1979 p. 0001 - 0006*

adapté par :

- Règlement (CEE) n° 3021/81 du Conseil du 19 octobre 1981 portant adaptation, en raison de l'adhésion de la Grèce, du règlement (CEE) n° 1108/70 instaurant une comptabilité des dépenses afférentes aux infrastructures de transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 302 du 23/10/1981 p. 0008 - 0008*

¹¹ Inclus dans le programme de codification du SJ

¹² Inclus dans le programme de codification du SJ – examen à l'autorité législative prévu pour février 2005

2.6 Intermodalité/Transport combiné

- Règlement (CE) n° 2196/98 du Conseil du 1er octobre 1998 relatif à l'octroi de soutiens financiers communautaires à des actions à caractère innovateur en faveur du transport combiné, *Journal officiel* n° L 277 du 14/10/1998 p. 0001 - 0006
- Règlement (CE) n° 1382/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2003 concernant l'octroi d'un concours financier communautaire visant à améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises ("programme Marco Polo"), *Journal officiel* n° L 196 du 02/08/2003 p. 0001 - 0006

3. Accords internationaux

Suite à l'adhésion de la Chypre, l'Estonie, l'Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie à l'Union européenne avec date au 01/05/2004, les accords internationaux conclus auparavant avec les Communautés européennes et leurs Etats membres et ces pays sont considérés comme ayant pris fin. Comme base juridique peut être cité l'article 59, paragraphe 1 a) de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 :

- « Article 59 : Extinction d'un traité ou suspension de son application implicites du fait de la conclusion d'un traité postérieur
- 1. Un traité est considéré comme ayant pris fin lorsque toutes les parties à ce traité concluent ultérieurement un traité portant sur la même matière et:
 - a) s'il ressort du traité postérieur ou s'il est par ailleurs établi que selon l'intention des parties la matière doit être régie par ce traité; »

Ces accords sont, donc, enlevés de l'acquis communautaire actif et par conséquent ne figurent plus dans le présent répertoire.

3.1 Accords internationaux généraux dans le domaine de l'énergie

- Acte final de la Conférence sur la Charte européenne de l'énergie - Déclaration communiquée par les Communautés européennes au Secrétariat de la Charte de l'énergie en application de l'article 26, paragraphe 3, point b) ii), du traité sur la Charte de l'énergie, *Journal officiel* n° L 380 du 31/12/1994 p. 0003 - 0023
- Acte final de la Conférence sur la charte européenne de l'énergie - Annexe 1: Traité sur la Charte de l'énergie - Annexe 2: Décisions relatives à la Charte européenne de l'énergie, *Journal officiel* n° L 380 du 31/12/1994 p. 0024 - 0090

- Acte final de la Conférence sur la charte européenne de l'énergie - Annexe 3: Protocole de la Charte de l'énergie sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, *Journal officiel n° L 380 du 31/12/1994 p. 0091 - 0112*

- Acte final de la conférence internationale et décision de la Conférence sur la charte de l'énergie relative à l'amendement des dispositions commerciales du traité sur la charte de l'énergie - Déclarations communes - Annexe I: Amendement des dispositions commerciales du traité sur la charte de l'énergie - Annexe II: Décision liée à l'adoption de l'amendement des dispositions commerciales du traité sur la charte de l'énergie, *Journal officiel n° L 252 du 12/09/1998 p. 0023 - 0046*

- Décision du Conseil 1999/37/CE du 26 novembre 1998 relative à la position à prendre par la Communauté européenne sur les règles concernant le déroulement d'une procédure de conciliation pour les différends en matière de transit, à adopter par la conférence sur la charte de l'énergie, *Journal officiel n° L 011 du 16/01/1999 p. 0037 - 0044*

- Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne - Annexe II: Liste visée à l'article 20 de l'acte d'adhésion - 12. Énergie - A. Généralités, *Journal officiel n° L 236 du 23/09/2003, p. 0586 - 0657*

3.2 Accords internationaux : Nucléaire

- Accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, *Journal officiel n° 017 du 19/03/1959 p. 0309-0311*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, *Journal officiel n° B 060 du 24/11/1959 p. 1165 - 1176, modifié par :*
 - Amendement à l'accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, du 6 octobre 1959, sous forme d'échange de lettres, *Journal officiel n° L 065 du 08/03/1978 p. 0016 - 0032,*

- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada destiné à remplacer l'«arrangement intérimaire sur l'enrichissement, le retraitement et le stockage ultérieur des matières nucléaires dans la Communauté et le Canada» constituant l'annexe C de l'accord sous forme d'échange de lettres du 16 janvier 1978 entre l'Euratom et le gouvernement du Canada, *Journal officiel n° L 027 du 04/02/1982 p. 0025 - 0030*

- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, modifiant l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, du 6 octobre 1959, concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique - Protocole à l'accord sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, modifiant l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, du 6 octobre 1959, concernant les utilisations pacifique de l'énergie atomique, *Journal officiel n° C 191 du 31/07/1985 p. 0003 - 0006*

- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, modifiant l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, du 6 octobre 1959, concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique - Protocole à l'accord sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, modifiant l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement du Canada, du 6 octobre 1959, concernant les utilisations pacifique de l'énergie atomique, *Journal officiel n° C 215 du 17/08/1991 p. 0005 - 0008*

- Échange de lettres entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), *Journal officiel n° B 060 du 24/11/1959 p. 1175 - 1176*
- Accord technique entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'"Atomic Energy of Canada Limited" concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, *Journal officiel n° B 060 du 24/11/1959 p. 1177*
- Accord concernant la coopération entre l'Organisation internationale du travail et la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel n° 018 du 09/03/1961 p. 0473 - 0475*
- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique, *Journal officiel n° L 329 du 23/12/1975 p. 0028 - 0029*

- Accord 78/164/Euratom entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique en application des paragraphes 1 et 4 de l'article III du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - Protocole, *Journal officiel n° L 051 du 22/02/1978 p. 0001 - 0026*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas, *Journal Officiel n° L 242 04/09/1978 p. 0002 - 0009*, **modifié par** :
 - Protocole portant modification de l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas, *Journal officiel n° L 116 du 30/04/1982 p. 0021 - 0022*, **entériné par**:

 - Décision du Conseil 82/269/Euratom du 26 avril 1982 portant approbation de la conclusion par la Commission des protocoles avec le Royaume de Suède et avec la Confédération suisse modifiant les accords de coopération dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas, *Journal officiel n° L 116 du 30/04/1982 p. 0018 - 0018*

- Convention AIEA sur la protection physique des matières nucléaires (26 octobre 1979) conclusion par:
 - Décision du Conseil 80/565/Euratom du 9 juin 1980 portant approbation de la conclusion par la Commission de la Convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires, *Journal officiel n° L 149 du 17/06/1980 p. 0041 - 0041* (adhésion d'Euratom le 06/09/1991)

- Accord 82/672/Euratom entre le gouvernement de l'Australie et la Communauté européenne de l'énergie atomique relatif aux transferts de matières nucléaires d'Australie à la Communauté européenne de l'énergie atomique - Lettres adressées à l'Australie par les États membres de l'Euratom qui n'ont pas conclu d'accords bilatéraux avec l'Australie - Lettres d'accompagnement, *Journal officiel n° L 281 du 04/10/1982 p. 0008 - 0020*

- Mémoire d'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Commission des Communautés européennes et le gouvernement du Canada concernant une coopération dans la recherche et le développement dans le domaine de la fusion, *Journal officiel n° L 035 du 11/02/1986 p. 0010 - 0011*, **entériné par** :
 - Décision du Conseil 86/28/Euratom du 20 janvier 1986 portant approbation de la conclusion par la Commission d'un mémoire d'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Canada concernant une coopération dans la recherche et le développement dans le domaine de la fusion, *Journal officiel n° L 035 du 11/02/1986 p. 0009 - 0009*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le ministère américain de l'énergie dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 046 du 14/02/1987 p. 0050 - 0054*, **entériné par :**
 - Décision de la Commission 87/105/Euratom du 6 novembre 1986 concernant la conclusion par la Commission au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique de l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le ministère américain de l'énergie dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 046 du 14/02/1987 p. 0049 - 0049*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Japon dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 057 du 28/02/1989 p. 0063 - 0076*, **entériné par :**
 - Décision de la Commission 89/149/Euratom du 10 février 1989 concernant la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Japon dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée par la Commission pour le compte et au nom de la Communauté, *Journal officiel n° L 057 du 28/02/1989 p. 0062 - 0062*

- Accord entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant le commerce et la coopération commerciale et économique - Déclaration de l'URSS - Déclaration conjointe, *Journal officiel n° L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0017*, **entériné par:**
 - Décision du Conseil 90/116/CEE du 26 février 1990 relative à la conclusion, par la Communauté économique européenne, de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant le commerce et la coopération commerciale et économique, *Journal officiel n° L 068 du 15/03/1990 p. 0001 - 0001*
 - Décision de la Commission 90/117/Euratom du 27 février 1990 relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant le commerce et la coopération commerciale et économique, *Journal officiel n° L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0002*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé du réacteur thermonucléaire expérimental international - Déclaration de la délégation de la Communauté européenne de l'énergie atomique lors de la dernière réunion de négociation quadripartite sur la coopération relative aux activités ayant trait au projet détaillé du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), *Journal officiel n° L 244 du 26/08/1992 p. 0014 - 0031*

- Protocole n° 1 à l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé du réacteur expérimental thermonucléaire international, *Journal officiel n° L 244 du 26/08/1992 p. 0024 - 0024, entériné par :*
 - Décision de la Commission 92/439/Euratom du 22 avril 1992 concernant la conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé du réacteur thermonucléaire expérimental international (Iter) et de son protocole 1 par la Commission au nom de la Communauté, *Journal officiel n° L 244 du 26/08/1992 p. 0013 - 0031*

- Accord sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernant la contribution de la Communauté au compte «Sûreté nucléaire» Traduction non officielle, *Journal officiel n° L 200 du 03/08/1994 p. 0035 - 0036, entériné par :*
 - Décision du Conseil 94/479/CE du 29 mars 1994 relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernant la contribution de la Communauté au compte «Sûreté nucléaire», *Journal officiel n° L 200 du 03/08/1994 p. 0033 - 0034*

- Mémoire d'entente concernant la coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Canada dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 211 du 06/09/1995 p. 0031 - 0038, entériné par :*
 - Décision de la Commission 95/355/Euratom du 28 juin 1995 relative à la conclusion par la Commission, au nom de la Communauté, du mémoire d'entente concernant la coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Canada dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 211 du 06/09/1995 p. 0030 - 0030*

- Accord de mise en œuvre entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, représentée par la Commission des Communautés européennes, et l'Énergie atomique du Canada limitée, désignée comme agent de mise en œuvre par le gouvernement du Canada, concernant la participation du Canada à la contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique aux activités ayant trait au projet détaillé (EDA) du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), *Journal officiel n° L 211 du 06/09/1995 p. 0040 - 0042*, **entériné par :**

- Décision de la Commission 95/356/Euratom du 28 juin 1995 concernant la conclusion, par la Commission, au nom de la Communauté, de l'accord de mise en œuvre entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, représentée par la Commission des Communautés européennes, et l'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), désignée comme agent de mise en œuvre par le gouvernement du Canada, concernant la participation du Canada à la contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique aux activités ayant trait au projet détaillé (EDA) du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), *Journal officiel n° L 211 du 06/09/1995 p. 0039 - 0039*

- Accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part - Protocole 1 sur l'établissement d'un groupe de contact pour le charbon et l'acier - Protocole 2 sur l'assistance administrative mutuelle afin d'assurer l'application correcte de la législation douanière - Acte final - Déclarations communes - Echange de lettres concernant l'article 15 - Echange de lettres sur les conséquences de l'élargissement, *Journal officiel n° L 247 du 13/10/1995 p. 0002 - 0029*, **entériné par :**

- Décision du Conseil 95/414/CE du 17 juillet 1995 relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie d'autre part, *Journal officiel n° L 247 du 13/10/1995 p. 0001 - 0001*

- Décision de la Commission 95/415/Euratom du 4 octobre 1995 relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, *Journal officiel n° L 247 du 13/10/1995 p. 0030 - 0031*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et les États-Unis d'Amérique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire - Protocole - Déclaration concernant la politique de non-prolifération, *Journal officiel n° L 120 du 20/05/1996 p. 0001 - 0036*

- Décision de la Commission 96/665/Euratom du 15 novembre 1996 relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, *Journal officiel n° L 306 du 28/11/1996 p. 0049 - 0049*
- Accord de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le gouvernement de la République argentine, *Journal officiel n° L 296 du 30/10/1997 p. 0032 - 0040*
- Accord 98/158/EURATOM sur les modalités de l'adhésion de la Communauté européenne de l'énergie atomique à l'organisation pour le développement énergétique de la péninsule Coréenne - Adhésion de l'Euratom: lettre d'accompagnement portant sur la responsabilité - Lettre d'accompagnement portant sur la représentation de la Communauté - Lettre d'accompagnement portant sur les aspects industriels - Accord de financement: Lettre d'accompagnement portant sur les procédures de paiement, les dispositions en matière de comptabilité et de vérification des comptes, *Journal officiel n° L 070 du 10/03/1998 p. 0010 - 0022*
- Modification portant prorogation de l'accord 98/704/EURATOM de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la Fédération de Russie, et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé du réacteur thermonucléaire expérimental international - Déclaration du gouvernement des États-Unis d'Amérique, *Journal officiel n° L 335 du 10/12/1998 p. 0062 - 0065, **entérinée par :***
 - Décision du Conseil 98/704/Euratom du 22 juin 1998 relative à la prorogation de l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé (EDA) du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), *Journal officiel n° L 335 du 10/12/1998 p. 0061 - 0061*
 - Décision de la Commission 98/705/Euratom du 26 juin 1998 relative à la prorogation de l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les activités ayant trait au projet détaillé (EDA) du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) par la Commission, au nom et pour le compte de la Communauté, *Journal officiel n° L 335 du 10/12/1998 p. 0066 - 0066*
- Accord de coopération entre le Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la recherche nucléaire *Journal officiel n° L 346 du 22/12/1998 p. 0065 - 0071, **entériné par :***

- Décision de la Commission 98/732/Euratom du 15 décembre 1998 relative à la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Canada dans le domaine de la recherche nucléaire, *Journal officiel* n° L 346 du 22/12/1998 p. 0064 - 0064
- Protocole additionnel 1999/188/EURATOM à l'accord entre la République d'Autriche, le Royaume de Belgique, de Royaume de Danemark, la République de Finlande, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République portugaise, le Royaume d'Espagne, le Royaume de Suède, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique en application des paragraphes 1 et 4 de l'article III du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, *Journal officiel* n° L 067 du 13/03/1999 p. 0001 - 0044
- Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part - Protocole sur l'assistance mutuelle entre autorités administratives en matière douanière - Acte final - Déclarations communes - Échange de lettres concernant l'établissement de sociétés - Déclaration du gouvernement français, *Journal officiel* n° L 196 du 28/07/1999 p. 0003 - 0045
 - Décision du Conseil et de la Commission 1999/490/CE du 12 mai 1999 relative à la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, *Journal officiel* n° L 196 du 28/07/1999 p. 0001 - 0002
- Convention AIEA sur la sûreté nucléaire (1994), *Journal officiel* n° L 318 du 11/12/1999 p. 0021 - 0030, **adhésion par:**
 - Décision du Conseil du 7 décembre 1998 portant approbation de l'adhésion de la Communauté européenne de l'énergie atomique à la convention sur la sûreté nucléaire (non publiée), **modifiée par :**
 - Décision du Conseil du 15 décembre 2003 modifiant la décision du Conseil du 7 décembre 1998 portant approbation de l'adhésion de la Communauté européenne de l'énergie atomique à la convention sur la sûreté nucléaire pour ce qui concerne la déclaration qui y est jointe (non publiée)
 - Décision de la Commission 1999/819/Euratom du 16 novembre 1999 concernant l'adhésion de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) à la convention de 1994 sur la sûreté nucléaire, *Journal officiel* n° L 318 du 11/12/1999 p. 0020 - 0020, **modifiée par :**
 - Décision n° 2004/491/Euratom de la Commission du 29 avril 2004 modifiant la décision 1999/819/Euratom du 16 novembre 1999 concernant l'adhésion de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) à la convention de 1994 sur la sûreté nucléaire pour ce qui concerne la déclaration qui y est jointe, *Journal officiel* n° L 172 du 06/05/2004 p. 0007 - 0008

- Accord entre la République française, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes - Protocole n° 1 - Protocole n° 2, *Journal officiel n° C 298 du 19/10/2000 p. 0001 - 0029*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, représentée par la Commission des Communautés européennes, et le ministère de l'énergie des États-Unis d'Amérique dans le domaine de la recherche et du développement concernant l'énergie de fusion, *Journal officiel n° L 148 du 01/06/2001 p. 0080 - 0085, entériné par :*
 - Décision du Conseil 2001/411/Euratom du 8 mars 2001 approuvant la conclusion, par la Commission, d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, représentée par la Commission, et le ministère de l'énergie des États-Unis d'Amérique, concernant la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie de fusion, *Journal officiel n° L 148 du 01/06/2001 p. 0078 - 0078*

 - Décision de la Commission 2001/412/Euratom du 21 mars 2001 concernant la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique, représentée par la Commission, et le ministère de l'énergie des États-Unis d'Amérique concernant la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie de fusion, *Journal officiel n° L 148 du 01/06/2001 p. 0079 - 0079*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de la sûreté nucléaire, *Journal officiel n° L 287 du 31/10/2001 p. 0024 - 0029*

et

Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 287 du 31/10/2001 p. 0030 - 0035, entérinés par :*

- Décision du Conseil 2001/761/Euratom du 27 septembre 2001 autorisant la conclusion par la Commission de deux accords de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la Fédération de Russie dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 287 du 31/10/2001 p. 0021 - 0022*

- Décision de la Commission 2001/762/Euratom du 28 septembre 2001 relative à la conclusion de deux accords de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Fédération de Russie dans le domaine de la sécurité nucléaire et dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 287 du 31/10/2001 p. 0023 - 0023*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Cabinet des ministres de l'Ukraine dans le domaine de la sécurité nucléaire, *Journal officiel n° L 322 du 27/11/2002 p. 0033 – 0039*

et

Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Cabinet des ministres de l'Ukraine dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 322 du 27/11/2002 p. 0040 – 0046*,
entérinés par :

- Décision de la Commission 2002/924/Euratom, du 23 juillet 1999 relative à la conclusion de deux accords de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Cabinet des ministres de l'Ukraine dans le domaine de la sécurité nucléaire et dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, *Journal officiel n° L 322 du 27/11/2002 p. 0032 – 0032*
- Accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et des pays tiers portant sur leur participation aux modalités communautaires en vue de l'échange rapide d'informations dans le cas d'une situation d'urgence radiologique (ECURIE), *Journal officiel n° C 102 29.04.2003 p. 0002 - 0005* - Décision de la Commission du 30 septembre 2002 approuvant la signature de l'accord (non publié)
- Accord-cadre pour un programme multilatéral environnemental dans le domaine nucléaire dans la Fédération de Russie (PMENR), *Journal officiel n° L 155 du 24/06/2003 p. 0037 – 0042*
 - Protocole à l'accord-cadre pour un Programme Multilatéral Environnemental dans le domaine nucléaire dans la Fédération de Russie concernant les actions en justice, les procédures judiciaires et l'indemnisation, *Journal officiel n° L 155 du 24/06/2003 p. 0043 – 0046*
 - Décision du Conseil 2003/462/CE du 19 mai 2003 relative à la signature au nom de la Communauté européenne et à l'application provisoire de l'accord-cadre pour un programme multilatéral environnemental dans le domaine nucléaire en Fédération de Russie et de son protocole concernant les actions en justice, les procédures judiciaires et l'indemnisation et à l'approbation par la Commission au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique de l'accord susmentionné et de son protocole, *Journal officiel n° L 155 du 24/06/2003 p. 0035 – 0046*
- Accord de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan, *Journal officiel n° L 269 du 21/10/2003 p. 0009 – 0017*
 - Décision du Conseil 2003/744/Euratom du 22 septembre 2003 approuvant la conclusion, par la Commission, d'un accord de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la République d'Ouzbékistan, *Journal officiel n° L 269 du 21/10/2003 p. 0008 – 0008*

- Décision n° 2003/882/CE du Conseil du 27 novembre 2003 autorisant les États membres qui sont parties contractantes à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire à signer, dans l'intérêt de la Communauté européenne, le protocole portant modification de ladite convention, *Journal Officiel n° L 338 du 23/12/2003 p. 0030 – 0031*
 - Protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et par le protocole du 16 novembre 1982, *Journal officiel n° L 338 du 23/12/2003 p. 0032 – 0040*

- Décision du Conseil n° 2004/294/CE du 8 mars 2004 autorisant les États membres qui sont parties contractantes à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire à ratifier, dans l'intérêt de la Communauté européenne, le protocole portant modification de ladite convention, ou à y adhérer, *Journal officiel n° L 097 du 01/04/2004 p. 0053 – 0054*
 - Protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et par le protocole du 16 novembre 1982, *Journal officiel n° L 097 du 01/04/2004 p. 0055 – 0062*

- Accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, *Journal officiel n° L 032 du 05/02/2004 p. 0023 – 0033, entériné par*
 - Décision n° 2004/112/CE du Conseil et de la Commission du 22 décembre 2003 relative à la signature au nom de la Communauté européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique de l'accord de coopération scientifique et technique entre la Communauté européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, *Journal Officiel n° L 032 du 05/02/2004 p. 0022 - 0022*

- Accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la République du Kazakhstan dans le domaine de la sécurité nucléaire, *Journal officiel n° L 089 du 26/03/2004 p. 0037 - 0043, entériné par*
 - Décision de la Commission n° 2004/282/Euratom du 29 mars 1999 relative à la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et la République du Kazakhstan dans le domaine de la sécurité nucléaire, *Journal officiel n° L 089 du 26/03/2004 p. 0036 – 0036*

3.3 Accords internationaux : Efficacité énergétique

- Accord entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la Communauté européenne concernant la coordination des programmes d'étiquetage relatifs à l'efficacité énergétique des équipements de bureau, signé à Washington le 19 décembre 2000, *Journal officiel* n° L 172 du 26/06/2001 p. 0003-0030, **entériné par :**
 - Décision du Conseil 2003/269/CE du 8 avril 2003 concernant la conclusion, au nom de la Communauté, de l'accord entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la Communauté européenne concernant la coordination des programmes d'étiquetage relatifs à l'efficacité énergétique des équipements de bureau, *Journal officiel* n° L 099 du 17/04/2003 p. 0047 - 0048¹³

3.4 Accords internationaux généraux dans le domaine du transport ¹⁴

- Accord entre la Communauté européenne, l'Agence spatiale européenne et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne relatif à une contribution européenne à la mise en place d'un Système global de navigation par satellite (GNSS), *Journal officiel* n° L 194 du 10/07/1998 p. 0016 - 0024
- Accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien - Acte final - Déclarations communes - Information relative à l'entrée en vigueur des sept accords conclus avec la Confédération suisse dans les secteurs de la libre circulation des personnes, du transport aérien et terrestre, des marchés publics, de la coopération scientifique et technologique, de la reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité et des échanges de produits agricoles, *Journal officiel* n° L 114 du 30/04/2002 p. 0073 - 0086
- Décision du Conseil et de la Commission 2002/309/EC/Euratom concernant l'Accord de coopération scientifique et technologique du 4 avril 2002 relative à la conclusion de sept accords avec la Confédération suisse (2002/309/CE, Euratom), *Journal officiel* n° L 114 du 30/04/2002 p. 0001 - 0005
- Accord sur l'Espace économique européen - Annexe XIII - Transports - Liste prévue à l'article 47, *Journal officiel* n° L 001 du 03/01/1994 p. 0422 - 0445

¹³ Remplace la Décision 2001/469/CE annulée par la Cour le 12/12/2002

¹⁴ Les décisions des Comités mixtes ne sont pas reprises dans la présente compilation

3.5 Accords internationaux : Transports terrestres

- Décision du Conseil n° 82/505/CEE du 12 juillet 1982 concernant la conclusion de l'accord relatif aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (ASOR), *Journal officiel n° L 230 du 05/08/1982 p. 0038 – 0056* (seulement valable avec la Turquie)
- Décision du Conseil n° 87/286/CEE du 26 mai 1987 portant application entre la Communauté et la Suisse des dispositions prévues aux sections II et III de l'accord relatif aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (ASOR), *Journal officiel n° L 143 du 03/06/1987 p. 0032 – 0032* (seulement valable avec la Turquie)
- Décision du Conseil n° 92/578/CEE du 30 novembre 1992 concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse sur le transport de marchandises par rail et par route, y annexé l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route, *Journal officiel n° L 373 du 21/12/1992 p. 0026 – 0027*
- Arrangement administratif sur l'application du système de surplus prévu par l'accord relatif au transport de marchandises par route et par rail conclu entre la Communauté européenne et la Suisse, *Journal officiel n° L 047 du 25/02/1993 p. 0042 – 0053*
- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Roumanie relatif au transit, *Journal officiel n° L 357 du 31/12/1994 p. 0183 – 0183*
- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Roumanie relatif aux infrastructures du transport terrestre, *Journal officiel n° L 357 du 31/12/1994 p. 0184 – 0185*
- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Bulgarie relatif au transit, *Journal officiel n° L 358 du 31/12/1994 p. 0214 – 0214*
- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Bulgarie relatif aux infrastructures de transport terrestre, *Journal officiel n° L 358 du 31/12/1994 p. 0215 – 0216*
- Décision du Conseil n° 97/832/CE du 27 novembre 1997 concernant la conclusion d'un accord dans le domaine des transports entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, *Journal officiel n° L 348 du 18/12/1997 p. 0169 - 0169*

- Décision n° 1999/415/CECA des Représentants des Gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 17 juin 1999 autorisant la Commission à dénoncer l'accord du 28 juillet 1956 relatif à l'établissement de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire suisse, *Journal officiel n° L 159 du 25/06/1999 p. 0052 - 0052*

- Accord entre la Communauté européenne et la République de Bulgarie établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné, *Journal officiel n° L 108 du 18/04/2001 p. 0006 - 0025*

- Décision du Conseil n° 2001/265/CE du 19 mars 2001 concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la République de Bulgarie établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 108 du 18/04/2001 p. 0004 - 0005*

- Accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route - Acte final - Déclarations communes - Information relative à l'entrée en vigueur des sept accords conclus avec la Confédération suisse dans les secteurs de la libre circulation des personnes, du transport aérien et terrestre, des marchés publics, de la coopération scientifique et technologique, de la reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité et des échanges de produits agricoles, *Journal officiel n° L 114 du 30/04/2002 p. 0091 - 0127*

- Décision du Conseil n° 2002/409/CE du 6 décembre 2001 concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la Roumanie établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné, *Journal officiel n° L 142 du 31/05/2002 p. 0074 - 0074*

- Décision de la Commission n° 2002/275/CECA du 12 avril 2002 dénonçant l'accord du 28 juillet 1956 entre la CECA et la Suisse relatif à l'établissement des tarifs directs internationaux ferroviaires pour le transport de charbon et d'acier en transit par le territoire suisse, *Journal officiel n° L 096 du 13/04/2002 p. 0027 - 0027*

- Accord entre la Communauté européenne et la Roumanie établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné - Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et la Roumaine sur le transit par route pour le transport de marchandises, *Journal officiel n° L 142 du 31/05/2002 p. 0075 - 0090*

- Accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus), *Journal officiel n° L 321 du 26/11/2002 p. 0013 - 0043*

- Décision du Conseil n° 2002/917/CE du 3 octobre 2002 relative à la conclusion de l'accord Interbus relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus, *Journal officiel n° L 321 du 26/11/2002 p. 0011 - 0012*
- Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit de la République de Macédoine à travers l'Autriche à partir du 1er janvier 1999, *Journal officiel n° L 075 du 21/03/2003 p. 0034 - 0053*
- Décision du Conseil n° 2003/740/CE du 7 octobre 2003 relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République de Croatie concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l'Autriche à partir du 1er janvier 2003, *Journal officiel n° L 268 du 18/10/2003 p. 0067 - 0067*
- Décision du Conseil n° 2004/182/EC du 13 janvier 2004 relative à la signature et à l'application provisoire d'un arrangement administratif sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Confédération suisse concernant le système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui traversent l'Autriche, *Journal officiel n° L 057 du 25/02/2004 p. 0016 - 0016*
- Décision du Conseil n° 2004/183/EC du 13 janvier 2004 relative à la signature et à l'application provisoire d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République de Croatie concernant le système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui traversent l'Autriche, *Journal officiel n° L 057 du 25/02/2004 p. 0019 - 0019*
- Décision du Conseil n° 2004/184/EC du 13 janvier 2004 relative à la signature et à l'application provisoire d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant le système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui traversent l'Autriche, *Journal officiel n° L 057 du 25/02/2004 p. 0022 - 0022*

3.6 Accords internationaux : Transports maritimes

- Accord sur l'Espace économique européen - Protocole 19 concernant le transport maritime, *Journal officiel n° L 001 du 03/01/1994 p. 0180 - 0180*
- Décision du Conseil 2002/971/EC du 18 novembre 2002 autorisant les Etats membres, dans l'intérêt de la Communauté, d'entériner ou d'adhérer à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention HNS), *Journal officiel n° L 337 du 13/12/2002 p. 0055 - 0081*

- Décision du Conseil 2002/762/CE du 19 septembre 2002 autorisant les États membres à signer et à ratifier, dans l'intérêt de la Communauté européenne, la convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (convention "Hydrocarbures de soute"), ou à y adhérer, *Journal officiel n° L 256 du 25/09/2002 p. 0007 - 0016*
- Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République populaire de Chine, d'autre part, relatif aux transports maritimes (COM(2002) 97), adopté par le Conseil le 06/12/2002, publication au Journal officiel ultérieure

3.7 Accords internationaux : Transports aériens

- Décision du Conseil n° 80/50/CEE du 20 décembre 1979, instituant une procédure de consultation en ce qui concerne les relations entre États membres et pays tiers dans le domaine des transports aériens ainsi que les actions relatives à ce domaine au sein des organisations internationales, *Journal officiel n° L 018 du 24/01/1980 p. 0024 - 0025*
- Décision du Conseil n° 92/384/CE du 22 juin 1992 concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne, le Royaume de Norvège et le Royaume de Suède dans le domaine de l'aviation civile, *Journal officiel n° L 200 du 18/07/1992 p. 0020 - 0020*, **modifiée par :**
 - Décision du Conseil n° 93/453/CEE du 22 juillet 1993 concernant la modification de l'accord entre la Communauté économique européenne, le Royaume de Norvège et le Royaume de Suède dans le domaine de l'aviation civile, *Journal officiel n° L 212 du 23/08/1993 p. 0017 - 0018*¹⁵
- Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (convention de Montréal), *Journal officiel n° L 194 du 18/07/2001 p. 0039 - 0049*
- Décision du Conseil 2001/539/CE du 5 avril 2001 concernant la conclusion par la Communauté européenne de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (convention de Montréal), *Journal officiel n° L 194 du 18/07/2001 p. 0038 - 0038*
- Règlement (CE) n° 868/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant la protection contre les subventions et les pratiques tarifaires déloyales causant un préjudice aux transporteurs aériens communautaires dans le cadre de la fourniture de services de transport aérien de la part de pays non membres de la Communauté européenne, *Journal officiel n° L 162 du 30/04/2004 p. 0001 - 0007*

¹⁵ Candidat à l'abrogation/obsolescence

- Règlement (CE) n° 847/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la négociation et la mise en oeuvre d'accords relatifs à des services aériens entre les États membres et les pays tiers, *Journal officiel* n° L 157 du 30/04/2004 p. 0007-0017, **rectifié par** :
 - Rectificatif au règlement (CE) n° 847/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la négociation et la mise en oeuvre d'accords relatifs à des services aériens entre les États membres et les pays tiers, *Journal officiel* n° L 195 du 02/06/2004 p. 0003 - 0006

- Décision du Conseil n° 246/2004/CE du 2 mars 2004 autorisant les États membres à signer ou à ratifier, dans l'intérêt de la Communauté européenne, le protocole de 2003 à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, ou à y adhérer, et autorisant l'Autriche et le Luxembourg à adhérer, dans l'intérêt de la Communauté européenne, aux instruments de référence, *Journal officiel* n° L 078 du 16/03/2004 p. 0022 - 0024
 - Protocole de 2003 à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, *Journal officiel* n° L 078 du 16/03/2004 p. 0024 - 0031
 - Protocole de 1992 modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, *Journal officiel* n° L 078 du 16/03/2004 p. 0032 - 0039
 - Protocole de 1992 modifiant la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, *Journal officiel* n° L 078 du 16/03/2004 p. 0040 - 0049

3.8 Galileo

- Décision du Conseil concernant la signature de l'accord de coopération portant sur un système mondial de navigation par satellite (GNSS) - GALILEO, entre la Communauté européenne et ses États membres, et la République Populaire de Chine (COM(2003) 578), adopté par le Conseil le 27/10/2003, publication au Journal officiel ultérieure

- Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne ainsi que ses États membres, et l'État d'Israël (COM(2004) 286), adopté par le Conseil le 11/06/2004, publication au Journal officiel ultérieure

- États-Unis : Décision du Conseil et des représentants des Gouvernements des États Membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil pour la signature et l'application provisoire de l'accord sur la promotion, la fourniture et l'utilisation des Systèmes de Radionavigation par Satellite GALILEO et du

GPS et les applications qui en découlent (SEC(2004) 640), adoptée par le Conseil 22/06/2004, publication au Journal officiel ultérieure

4. Energies conventionnelles

4.1 Hydrocarbures

- Directive 68/414/CEE du Conseil du 20 décembre 1968 faisant obligation aux États membres de la C.E.E. de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, *Journal officiel n° L 308 du 23/12/1968 p. 0014 – 0016*¹⁶, **modifiée par** :
 - la Directive 98/93/CE du Conseil du 14 décembre 1998 modifiant la directive 68/414/CEE faisant obligation aux États membres de la CEE de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, *Journal officiel n° L 358 du 31/12/1998 p. 0100 - 0104*

- Décision du Conseil 68/416/CEE du 20 décembre 1968 concernant la conclusion et l'exécution des accords intergouvernementaux particuliers relatifs à l'obligation pour les États membres de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, *Journal officiel n° L 308 du 23/12/1968 p. 0019 – 0019*

- Directive 73/238/CEE du Conseil du 24 juillet 1973 concernant les mesures destinées à atténuer les effets de difficultés d'approvisionnement en pétrole brut et produits pétroliers, *Journal officiel n° L 228 du 16/08/1973 p. 0001 - 0002*

- Décision du Conseil 77/706/CEE du 7 novembre 1977 fixant un objectif communautaire de réduction de la consommation d'énergie primaire en cas de difficultés d'approvisionnement en pétrole brut et produits pétroliers, *Journal officiel n° L 292 du 16/11/1977 p. 0009 – 0010*, **mise en oeuvre par** :
 - Décision de la Commission 79/639/CEE du 15 juin 1979 fixant les modalités d'application de la décision 77/706/CEE du Conseil, *Journal officiel n° L 183 du 19/07/1979 p. 0001 - 0010*

- Directive 94/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 1994 sur les conditions d'octroi et d'exercice des autorisations de prospecter, d'exploiter et d'extraire des hydrocarbures, *Journal officiel n° L 164 du 30/06/1994 p. 0003 – 0008*

¹⁶ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2004) 35 final approuvée par groupe de travail au Conseil

- Règlement (CE) n° 2964/95 du Conseil du 20 décembre 1995 instaurant un enregistrement dans la Communauté des importations et des livraisons de pétrole brut, *Journal officiel n° L 310 du 22/12/1995 p. 0005 - 0006*
- Décision du Conseil 1999/280/CE du 22 avril 1999 concernant une procédure communautaire d'information et de consultation sur les coûts d'approvisionnement en pétrole brut et les prix à la consommation des produits pétroliers, *Journal officiel n° L 110 du 28/04/1999 p. 0008 - 0011*, **mise en oeuvre par :**
 - Décision de la Commission 1999/566/CE du 26 juillet 1999 portant application de la décision 1999/280/CE du Conseil concernant une procédure communautaire d'information et de consultation sur les coûts d'approvisionnement en pétrole brut et les prix à la consommation des produits pétroliers - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 216 du 14/08/1999 p. 0008 - 0012*

4.2 Charbon

- Décision du Conseil 1999/24/CE du 14 décembre 1998 arrêtant un programme pluriannuel d'actions technologiques visant à promouvoir l'utilisation propre et efficace des combustibles solides (1998-2002), *Journal officiel n° L 007 du 13/01/1999 p. 0028 - 0030*¹⁷
- Règlement (CE) n° 1407/2002 du Conseil du 23 juillet 2002 concernant les aides d'État à l'industrie houillère, *Journal officiel n° L 205 du 02/08/2002 p. 0001 - 0008*
- Règlement (CE) 405/2003 du Conseil du 27 février 2003 relatif à la surveillance communautaire des importations de houille originaire de pays tiers, *Journal officiel n° L 062 du 06/03/2003 p. 0001 - 0003*

4.3 Gaz et électricité (y compris le paquet marché intérieur de l'électricité)

- Directive 90/377/CEE du Conseil, du 29 juin 1990, instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité, *Journal officiel n° L 185 du 17/07/1990 p. 0016 - 0024*¹⁸, **modifiée par :**
 - Directive 93/87/CEE de la Commission du 22 octobre 1993 modifiant la directive 90/377/CEE en ce qui concerne les places et régions d'enquêtes dans la République fédérale d'Allemagne, *Journal officiel n° L 277 du 10/11/1993 p. 0032 - 0032*

¹⁷ Candidat abrogation/obsolescence

¹⁸ Inclus dans le programme de codification du SJ – examen à l'autorité législative prévu pour juin 2005

- Décision de la Commission 92/167/CEE, du 4 mars 1992, relative à la création d'un comité d'experts en matière de transit d'électricité sur les grands réseaux, *Journal officiel n° L 074 du 20/03/1992 p. 0043 - 0045*¹⁹
- Décision de la Commission 95/539/CE, du 8 décembre 1995, relative à la création d'un comité d'experts en matière de transit du gaz naturel sur les grands réseaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 304 du 16/12/1995 p. 0057 - 0059*, **modifiée par** :
 - Décision de la Commission 98/285/CE, du 23 avril 1998 modifiant la décision 95/539/CE relative à la création d'un comité d'experts en matière de transit du gaz naturel sur les grands réseaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 128 du 30/04/1998 p. 0070 - 0070*²⁰
- Directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, *Journal officiel n° L 027 du 30/01/1997 p. 0020 - 0029*²¹

Décisions d'applications :

- Décision de la Commission 1999/791/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0001 - 0005*
- Décision de la Commission 1999/792/CE du 8 juillet 1999 concernant la demande de régime transitoire introduite par la France conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue française est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0006 - 0011*
- Décision de la Commission 1999/793/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par le Luxembourg conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue française est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0012 - 0017*
- Décision de la Commission 1999/794/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par l'Allemagne conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0018 - 0029*

¹⁹ Devra être abrogée le 1/7/2004

²⁰ Devra être abrogée le 1/7/2004

²¹ La Directive 96/92/CE est abrogée le 1/7/2004 par la directive 2003/54/CE; les décisions connexes énumérées restent d'application.

- Décision de la Commission 1999/795/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par l'Autriche conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0030 - 0033*
- Décision de la Commission 1999/796/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par les Pays-Bas conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue néerlandaise est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0034 - 0040*
- Décision de la Commission 1999/797/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par le gouvernement espagnol conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue espagnole est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0041 - 0046*
- Décision de la Commission 1999/798/CE du 8 juillet 1999 relative à la demande de régime transitoire introduite par le Danemark conformément à l'article 24 de la directive 96/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (Le texte en langue danoise est le seul faisant foi), *Journal officiel n° L 319 du 11/12/1999 p. 0047 - 0052*
- Directive 2003/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 96/92/CE, *Journal officiel n° L 176 du 15/07/2003 p. 0037 - 0055, **rectifiée par** :*
 - Rectificatif à la directive 2003/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 96/92/CE, *Journal officiel n° L 016 du 23/01/2004 p. 0074 - 0075*
- Directive 2003/55/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 98/30/CE, *Journal officiel n° L 176 du 15/07/2003 p. 0057 - 0078, **rectifiée par** :*
 - Rectificatif à la directive 2003/55/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 98/30/CE, *Journal officiel n° L 016 du 23/01/2004 p. 0075 - 0075 EL FR FI*
- Règlement (CE) n° 1228/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 176 du 15/07/2003 p. 0001 - 0010, **modifié par** :*

- Règlement (CE) n° 1223/2004 du Conseil du 28 juin 2004 modifiant le règlement (CE) n° 1228/2003 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la date d'application de certaines dispositions à la Slovaquie, *Journal officiel* n° L 233 du 02/07/2004 p. 0003 - 0004

- Décision de la Commission 2003/796/CE, du 11 novembre 2003 instituant le groupe des régulateurs européens dans le domaine de l'électricité et du gaz (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 296 du 14/11/2003 p. 0034 - 0035
- Directive 2004/67/CE du Conseil du 26 avril 2004 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 127 du 29/04/2004 p. 0092 - 0096

5. Energies renouvelables et maîtrise de la demande

- Décision n° 1230/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 arrêtant un programme pluriannuel pour des actions dans le domaine de l'énergie: "Énergie intelligente - Europe" (2003-2006) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 176 du 15/07/2003 p. 0029 - 0036
- Décision n° 2004/20/CE de la Commission du 23 décembre 2003 instituant une agence exécutive, dénommée "Agence exécutive pour l'énergie intelligente", pour la gestion de l'action communautaire dans le domaine de l'énergie en application du règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil, *Journal officiel* n° L 005 du 09/01/2004 p. 0085 - 0086

5.1 Energies renouvelables

- Décision n° 646/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2000 arrêtant un programme pluriannuel pour la promotion des sources d'énergie renouvelables dans la Communauté (Altener) (1998-2002), *Journal officiel* n° L 079 du 30/03/2000 p. 0001 - 0005²²
- Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, *Journal officiel* n° L 283 du 27/10/2001 p.0033 - 0040

²² Terminé à l'exception des effets juridiques pour les contrats en cours – sera remplacé par le nouveau programme « Energie Intelligente - Europe »

- Directive 2003/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports, *Journal officiel n° L 123 du 17/05/2003 L 0042 - 0046*

5.2 Maîtrise de la demande

- Directive 78/170/CEE du Conseil du 13 février 1978 portant sur la performance des générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude dans les immeubles non industriels neufs ou existants ainsi que sur l'isolation de la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans les nouveaux immeubles non industriels, *Journal officiel n° L 052 du 23/02/1978 p. 0032 - 0033*, **rectifiée par :**

- Rectificatif : Directive 78/170/CEE, *Journal officiel n° L 030 du 06/02/1979 p. 0020 - 0020 FR*

et **modifiée par :**

- Directive 82/885/CEE du Conseil du 10 décembre 1982 modifiant la directive 78/170/CEE portant sur la performance des générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude dans les immeubles non industriels neufs ou existants ainsi que sur l'isolation de la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans les nouveaux immeubles non industriels, *Journal officiel n° L 378 du 31/12/1982 p. 0019 - 0023*
- Directive 92/42/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant les exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux, *Journal officiel n° L 167 du 22/06/1992 p. 0017 - 0028 édition spéciale finnoise: chapitre 13 tome 23 p. 0055 édition spéciale suédoise: chapitre 13 tome 23 p. 0055*, **modifiée par :**
 - Directive 2004/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la promotion de la cogénération sur la base de la demande de chaleur utile dans le marché intérieur de l'énergie et modifiant la directive 92/42/CEE, *Journal officiel n° L 052 du 21/02/2004 p. 0050 - 0060*
- Directive 92/75/CEE du Conseil du 22 septembre 1992 concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, *Journal officiel n° L 297 du 13/10/1992 p. 0016 - 0019*, **mise en œuvre par :**
 - Directive 94/2/CE de la Commission du 21 janvier 1994 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés électriques, *Journal officiel n° L 45 du 17/02/1994 p. 0001 - 0022*, **modifiée par :**

- Directive 2003/66/CE de la Commission du 3 juillet 2003 modifiant la directive 94/2/CE portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés électriques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 170 du 09/07/2003 p. 0010 - 0014

- Directive 95/12/CE de la Commission du 23 mai 1995 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des machines à laver le linge domestiques, *Journal officiel* n° L 136 du 21/06/1995 p. 0001 - 0027²³

- Directive 95/13/CE de la Commission du 23 mai 1995 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des sèche-linge à tambour, *Journal officiel* n° L 136 du 21/06/1995 p. 0028 - 0051

- Directive 96/60 de la Commission du 19 septembre 1996 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des lavantes-séchantes domestiques combinées, *Journal officiel* n° L 266 du 18/10/1996 p. 0001-0026

- Directive 97/17/CE de la Commission du 16 avril 1997 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des lave-vaisselle domestiques, *Journal officiel* n° L 118 du 7/05/1997 p. 0001 - 0025²⁴

- Directive 98/11/CE de la Commission du 27 janvier 1998 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des lampes domestiques, *Journal officiel* n° L 071 du 10/03/1998 p. 0001 - 0008

- Directive 2002/31/CE de la Commission du 22 mars 2002 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des appareils à conditionnement d'air, *Journal officiel* n° L 086 du 3/04/2002 p. 0026 - 0041, **rectifiée par :**

- Rectificatif à 2002/31/CE, *Journal officiel* n° L 034 du 11/02/2003, p. 0030 - 0030

- Directive 2002/40/CE de la Commission du 8 mai 2002 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des fours électriques, *Journal officiel* n° L 128 du 15/05/2002 p. 0045 - 0056, **rectifiée par :**

- Rectificatif à 2002/40/CE, *Journal officiel* n° L 33 du 08/02/2003 p. 0043 - 0043

- Directive 93/76/CEE du Conseil du 13 septembre 1993 visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone par une amélioration de l'efficacité énergétique (Save), *Journal officiel* n° L 237 du 22/09/1993 p. 0028 - 0030

²³ Inclus dans le programme de codification du SJ

²⁴ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Directive 96/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 septembre 1996 concernant les exigences en matière de rendement énergétique des réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés électriques à usage ménager, *Journal officiel* n° L236 du 18/09/1996 p. 0036 - 0043
- Décision n° 647/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2000 arrêtant un programme pluriannuel visant à promouvoir l'efficacité énergétique (SAVE) (1998-2002), *Journal officiel* n° L 079 du 30/03/2000 p. 0006 - 0009²⁵
- Directive 2000/55/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 établissant des exigences de rendement énergétique applicables aux ballasts pour l'éclairage fluorescent, *Journal officiel* n° L 279 du 1/11/2000 p. 0033 - 0038
- Règlement (CE) n° 2422/2001 du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 concernant un programme communautaire d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau, *Journal officiel* n° L 332 du 15/12/2001 p. 0001 - 0006
- Directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments, *Journal officiel* n° L 001 du 4/01/2003 p. 0065 - 0071

6. Energie nucléaire

6.1 Approvisionnement en combustibles

- Décision 58/1101 CEEA du Conseil : Statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, *Journal officiel* n° B 027 du 06/12/1958 p. 0534 - 0540²⁶, **modifiés par** :
 - Décision 73/45/Euratom du Conseil du 8 mars 1973 modifiant les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom à la suite de l'adhésion de nouveaux États membres à la Communauté, *Journal officiel* n° L 083 du 30/03/1973 p. 0020 - 0020
 - Acte d'adhésion de la Grèce, *Journal officiel* n° L 291 du 19/11/1979, p. 0017 - 0017
 - Acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal, *Journal officiel* n° L 302 du 15/11/1985, p. 0023 - 0023

²⁵ Terminé à l'exception des effets juridiques pour les contrats en cours - sera remplacé par le nouveau programme « Energie Intelligente - Europe »

²⁶ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, *Journal officiel* n° L 1, 01/01/1995, p. 0176 - 0181

- Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne - Annexe II: Liste visée à l'article 20 de l'acte d'adhésion - 12. Énergie - A. Généralités, *Journal officiel* n° L 236 du 23/09/2003, p. 0586 - 0589

- CEEA Commission: Décision fixant la date à laquelle l'Agence d'approvisionnement d'Euratom assumera ses fonctions et portant approbation du règlement de confrontation des offres et des demandes de minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales établi par l'Agence en date du 5 mai 1960, *Journal officiel* n° 032 du 11/05/1960 p. 0776 - 0776
- CEEA Agence d'approvisionnement: Règlement de l'Agence d'approvisionnement de la Communauté européenne de l'énergie atomique déterminant les modalités relatives à la confrontation des offres et des demandes de minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales, *Journal officiel* n° P 032 11/05/1960 p. 0777 - 0779, **modifié par** :
 - le Règlement de l'Agence d'approvisionnement de la Communauté européenne de l'énergie atomique portant modification du règlement de l'Agence d'approvisionnement, du 5 mai 1960, déterminant les modalités relatives à la confrontation des offres et des demandes de minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales, *Journal officiel* n° L 193 du 25/07/1975 p. 0037 - 0038
- Règlement n° 17/66/Euratom de la Commission du 29 novembre 1966 portant dispense de l'application des règles du chapitre sur l'approvisionnement pour le transfert de petites quantités de minerais, de matières brutes et de matières fissiles spéciales, *Journal officiel* n° 241 du 28/12/1966 p. 4057 - 4058²⁷, **modifié par** :
 - Règlement (Euratom) n° 3137/74 de la Commission du 12 décembre 1974 portant modification du règlement n° 17/66/Euratom de la Commission du 29 novembre 1966 relatif à la dispense de l'application des dispositions du chapitre VI sur l'approvisionnement, aux petites quantités de minerais, de matières brutes et de matières fissiles spéciales, *Journal officiel* n° L 333 du 13/12/1974 p. 0027 - 0027
- Décision de la Commission 93/428/Euratom du 19 juillet 1993 relative à une procédure d'application de l'article 53 deuxième alinéa du traité CEEA (Le texte en langue portugaise est le seul faisant foi), *Journal officiel* n° L 197 du 06/08/1993 p. 0054 - 0056

²⁷ Inclus dans le programme de codification du SJ – examen à l'autorité législative prévu pour février 2005

- Décision de la Commission 94/285/Euratom du 21 février 1994 relative à l'application de l'article 53 deuxième alinéa du traité CEEA (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.), *Journal officiel n° L 122 du 17/05/1994 p. 0030 - 0036*

6.2 Centrales et entreprises communes

- CEEA Conseil : Décision relative à la constitution « Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes », *Journal officiel n° 65 du 09/10/1961 p. 1173-1189*, **modifiée par** :
 - Décision du Conseil 87/297/Euratom du 18 mai 1987 portant approbation d'une modification des statuts (contrat de société) de l'entreprise commune Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (SENA), *Journal officiel n° L 148 du 09/06/1987 p. 0001 - 0016*
- Décision du Conseil 74/296/Euratom du 4 juin 1974 relative à l'octroi d'avantages à l'entreprise commune Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG)75/328/Euratom: Décision du Conseil, du 20 mai 1975, relative à la constitution de l'entreprise commune Schnell - Brüter - Kernkraftwerksgesellschaft mbH (SBK), (HKG), *Journal officiel n° L 165 du 20/06/1974 p. 0014 - 0015*, **modifiée par** :
 - Décision du Conseil 75/725/Euratom du 17 novembre 1975 relative à l'approbation d'une modification du contrat de société de l'entreprise commune Schnell- Brüter-Kernkraftwerksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel n° L 311 du 01/12/1975 p. 0038 - 0039*
 - Décision du Conseil 79/1002/Euratom du 22 novembre 1979 approuvant une modification du contrat de société de l'entreprise commune Schnell-Brüter - Kernkraftwerksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel n° L 308 du 04/12/1979 p. 0021 - 0022*
- Décision du Conseil 75/328/Euratom du 20 mai 1975 relative à la constitution de l'entreprise commune Schnell-Brüter-Kernkraft-werksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel n° L 152 du 12/06/1975 p. 0008 - 0010*, **modifiée par** :
 - Décision du Conseil 80/1043/Euratom du 11 novembre 1980 modifiant la décision 75/328/Euratom relative à la constitution de l'entreprise commune Schnell-Brüter- Kernkraftwerksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel n° L 307 du 18/11/1980 p. 0025 - 0025*
- Décision du Conseil 75/329/Euratom du 20 mai 1975 relative à l'octroi d'avantages à l'entreprise commune Schnell-Brüter-Kernkraft-werksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel n° L 152 du 12/06/1975 p. 0011 - 0012*, **modifiée par** :

- Décision du Conseil 80/1044/Euratom du 11 novembre 1980 relative à l'adaptation des avantages fiscaux octroyés à l'entreprise commune Schnell-Brüter - Kernkraftwerksgesellschaft mbH (SBK), *Journal officiel* n° L 307 du 18/11/1980 p. 0026 - 0026

- Décision du Conseil 77/270/Euratom du 29 mars 1977 habilitant la Commission à contracter des emprunts Euratom en vue d'une contribution au financement des centrales nucléaires de puissance, *Journal officiel* n° L 088 du 06/04/1977 p. 0009 - 0010, **mise en oeuvre par** :

- Décision du Conseil 77/271/Euratom du 29 mars 1977 portant application de la décision 77/270/Euratom habilitant la Commission à contracter des emprunts Euratom en vue d'une contribution au financement des centrales nucléaires de puissance, *Journal officiel* n° L 088 du 06/04/1977 p. 0011 - 0011, **modifiée par** :

- Décision du Conseil 90/212/Euratom du 23 avril 1990 modifiant la décision 77/271/Euratom portant application de la décision 77/270/Euratom habilitant la Commission à contracter des emprunts Euratom en vue d'une contribution au financement des centrales nucléaires de puissance, *Journal officiel* n° L 112 du 03/05/1990 p. 0026 - 0026

et **modifiée par** :

- Décision du Conseil 94/179/Euratom du 21 mars 1994 modifiant la décision 77/270/Euratom en vue d'habiliter la Commission à contracter des emprunts Euratom pour contribuer au financement de l'amélioration du degré de sûreté et d'efficacité du parc nucléaire de certains pays tiers, *Journal officiel* n° L 084 du 29/03/1994 p. 0041 - 0043

- Décision du Conseil 2002/355/Euratom du 7 mai 2002 relative à la reconduction du statut d'entreprise commune à Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG), *Journal officiel* n° L 123 du 09/05/2002 p. 0053 - 0053
- Décision du Conseil 2002/356/Euratom du 7 mai 2002 relative à la reconduction de l'octroi d'avantages à l'entreprise commune Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG), *Journal officiel* n° L 123 du 09/05/2002 p. 0054 - 0055

6.3 Contrôle de sécurité

- Règlement (Euratom) n° 3227/76 de la Commission du 19 octobre 1976 portant application des dispositions sur le contrôle de sécurité d'Euratom, *Journal officiel* n° L 363 du 31/12/1976 p. 0001 - 0057, **modifié par** :

- le Règlement (Euratom) n° 220/90 de la Commission du 26 janvier 1990 modifiant le règlement (Euratom) n° 3227/76 de la Commission du 19 octobre 1976 portant application des dispositions sur le contrôle de sécurité d'Euratom, *Journal officiel* n° L 022 du 27/01/1990 p. 0056 - 0056

- le Règlement (Euratom) n° 2130/93 de la Commission du 27 juillet 1993 modifiant le règlement (Euratom) n° 3227/76 concernant l'application des dispositions sur le contrôle de sécurité d'Euratom, *Journal officiel* n° L 191 du 31/07/1993 p. 0075 - 0075²⁸

- Décision de la Commission 90/413/Euratom du 1er août 1990 relative à une procédure d'application de l'article 83 du traité Euratom (XVII-001-ANF Lingen), *Journal officiel* n° L 209 du 08/08/1990 p. 0027 - 0030
- Décision de la Commission 92/194/Euratom du 4 mars 1992 relative à une procédure d'application de l'article 83 du traité Euratom (XVII-002-UKAEA Dounreay) (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 088 du 03/04/1992 p. 0054 - 0058
- Décision de la Commission 94/955/Euratom du 21 décembre 1994 relative à une procédure d'application de l'article 83 du traité Euratom (XVII-004 - Escuela Técnica Superior de Ingenieros Industriales de la Universidad Politécnica de Madrid) (Le texte en langue espagnole est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 371 du 31/12/1994 p. 0016 - 0017
- Décision de la Commission 96/671/Euratom du 13 novembre 1996 relative à une procédure d'application de l'article 83 du traité Euratom (XVII-05-Jenson Tungsten Ltd, Hemel Hempstead) (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 313 du 03/12/1996 p. 0020 - 0024
- Décision de la Commission 97/873/Euratom du 12 décembre 1997 relative à une procédure d'application de l'article 83 du traité Euratom (XVII-06 - ENUSA Juzbado) (Le texte en langue espagnole est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 354 du 30/12/1997 p. 0030 - 0033
- Décision du Conseil 99/25/Euratom du 14 décembre 1998 arrêtant un programme pluriannuel (1998-2002) d'activités dans le secteur nucléaire relatives à la sécurité du transport des matières radioactives ainsi qu'au contrôle de sécurité et à la coopération industrielle de manière à promouvoir certains aspects de la sûreté des installations nucléaires dans les pays participant actuellement au programme TACIS, *Journal officiel* n° L 007 du 13/01/1999 p. 0031 - 0033

6.4 Recherches nucléaires

- CEEA Conseil : Règlement n° 3 portant application de l'article 24 du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie atomique, *Journal officiel* n° 017 du 06/10/1958 p. 0406 - 0416

²⁸ Le nouveau règlement remplaçant le Règlement (Euratom) n° 3227/76 sera adopté prochainement (notifié sous le n° COM/2002/099 final)

- Décision de la Commission 71/57/Euratom du 13 janvier 1971 portant réorganisation du Centre commun de recherche nucléaire (CCR), *Journal officiel n° L 016 du 20/01/1971 p. 0014 - 0016*, **modifiée par** :
 - Décision de la Commission 74/578/Euratom du 13 novembre 1974 portant modification de la décision du 13 janvier 1971 en ce qui concerne le lieu d'affectation du directeur général du Centre commun de recherche nucléaire (CCR) et de ses services, *Journal officiel n° L 316 du 26/11/1974 p. 0012 - 0012*
 - Décision de la Commission 75/241/Euratom du 25 mars 1975 modifiant la décision du 13 janvier 1971 portant réorganisation du Centre commun de recherche nucléaire (CCR), *Journal officiel n° L 098 du 19/04/1975 p. 0040 - 0040*
 - Décision de la Commission 82/755/Euratom du 2 juin 1982 modifiant la décision 71/57/Euratom portant réorganisation du Centre commun de recherche nucléaire (CCR), *Journal officiel n° L 319 du 16/11/1982 p. 0010 - 0011*
 - Décision de la Commission 84/339/Euratom du 24 mai 1984 modifiant la décision 71/57/Euratom portant réorganisation du Centre commun de recherche nucléaire (CCR), *Journal officiel n° L 177 du 04/07/1984 p. 0029 - 0030*

- Décision du Conseil 89/340/CEE du 3 mai 1989 concernant les travaux en rapport avec la Communauté économique européenne, réalisés pour des tiers par le Centre commun de recherche, *Journal officiel n° L 142 du 25/05/1989 p. 0010 - 0010*

- Décision du Conseil 92/275/Euratom du 29 avril 1992 arrêtant un programme complémentaire de recherche à exécuter par le Centre commun de recherche pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1992-1995), *Journal officiel n° L 141 du 23/05/1992 p. 0027 - 0028*

- Décision de la Commission 96/282/Euratom du 10 avril 1996 portant réorganisation du Centre commun de recherche, *Journal officiel n° L 107 du 30/04/1996 p. 0012 - 0015*

- Décision du Conseil 1999/64/Euratom du 22 décembre 1998 relative au cinquième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et d'enseignement (1998-2002), *Journal officiel n° L 026 du 01/02/1999 p. 0034 - 0045*

- Décision du Conseil 1999/175/Euratom du 25 janvier 1999 arrêtant un programme (Euratom) en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'énergie nucléaire (1998-2002), *Journal officiel n° L 064 du 12/03/1999 p. 0142 - 0153*

- Décision du Conseil 1999/176/Euratom du 25 janvier 1999 arrêtant un programme spécifique de recherche et d'enseignement à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1998-2002), *Journal officiel n° L 064 du 12/03/1999 p. 0154 - 0162*
- Décision du Conseil 2002/668/Euratom du 3 juin 2002 relative au sixième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation visant également à contribuer à la réalisation de l'Espace européen de la recherche (2002-2006), *Journal officiel n° L 232 du 29/08/2002 p. 0034 - 0042*
- Décision du Conseil 2002/837/Euratom du 30 septembre 2002 arrêtant un programme spécifique (Euratom) de recherche et de formation dans le domaine de l'énergie nucléaire (2002-2006), *Journal officiel n° L 294 du 29/10/2002 p. 0074 - 0085*
- Décision du Conseil 2002/838/Euratom du 30 septembre 2002 arrêtant un programme spécifique de recherche et de formation à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (2002-2006), *Journal officiel n° L 294 du 29/10/2002 p. 0086 - 0093*
- Règlement 2002/2322/Euratom du Conseil du 5 novembre 2002 relatif aux règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités à la mise en oeuvre du sixième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) (2002-2006), *Journal officiel n° L 355 du 30/12/2002 p. 0035 - 0044*
- Décision du Conseil 2004/185/Euratom du 19 février 2004 concernant l'adoption d'un programme supplémentaire de recherche à mettre en oeuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel n° L 057 du 25/02/2004 p. 0025 - 0026*

6.5 Autres mesures (énergie nucléaire)

- Règlement n° 7/63 Euratom du Conseil, du 3 décembre 1963 relatif au règlement du Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel n° 180 du 10/12/1963 p. 2849 - 2853*
- Règlement (Euratom) n° 1841/2004 de la Commission du 22 octobre 2004 abrogeant le règlement (Euratom) n° 2014/76 concernant l'aide aux projets entrepris dans le cadre de programmes de prospection d'uranium sur le territoire des États membres, *Journal officiel n° L 322 du 23/10/2004 p. 0007 - 0007*

- Décision du Conseil 98/381/CE du 5 juin 1998 relative à une contribution de la Communauté à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl, *Journal officiel* n° L 171 du 17/06/1998 p. 0031 - 0032

- Règlement 2587/1999/Euratom du Conseil du 2 décembre 1999 définissant les projets d'investissement à communiquer à la Commission conformément à l'article 41 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel* n° L 315 du 09/12/1999 p. 0001 - 0003

- Règlement 1209/2000/CE de la Commission du 8 juin 2000 définissant les modalités d'exécution des communications prescrites à l'article 41 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel* n° L 138 du 09/06/2000 p. 0012 - 0014, **modifié par** :
 - le Règlement (Euratom) n° 1352/2003 de la Commission du 23 juillet 2003 modifiant le règlement (CE) n° 1209/2000 définissant les modalités d'exécution des communications prescrites à l'article 41 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, *Journal officiel* n° L 192 du 31/07/2003 p. 0015 - 0017

- Décision du Conseil 2001/824/CE, Euratom du 16 novembre 2001 concernant une contribution supplémentaire de la Communauté européenne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl, *Journal officiel* n° L 308 du 27/11/2001 p. 0025 - 0027

6.6 Radioprotection

- Décision du Conseil 87/600/Euratom du 14 décembre 1987 concernant des modalités communautaires en vue de l'échange rapide d'informations dans le cas d'une situation d'urgence radiologique, *Journal officiel* n° L 371 du 30/12/1987 p. 0076 - 0078

- Règlement (Euratom) n° 3954/87 du Conseil du 22 décembre 1987 fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, *Journal officiel* n° L 371 du 30/12/1987 p. 0011 - 0013, **modifié par** :
 - le Règlement (Euratom) n° 2218/89 du Conseil du 18 juillet 1989 modifiant le règlement (Euratom) n° 3954/87 fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, *Journal officiel* n° L 211 du 22/07/1989 p. 0001 - 0003

- Règlement (Euratom) n° 944/89 de la Commission du 12 avril 1989 fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires de moindre importance après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, *Journal officiel n° L 101 du 13/04/1989 p. 0017 - 0018*

- Règlement (CEE) n° 2219/89 du Conseil du 18 juillet 1989 relatif aux conditions particulières d'exportation des denrées alimentaires et des aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, *Journal officiel n° 211 du 22/07/1989 p. 0004 - 0005*

- Directive 89/618/Euratom du Conseil du 27 novembre 1989 concernant l'information de la population sur les mesures de protection sanitaire applicables et sur le comportement à adopter en cas d'urgence radiologique, *Journal officiel n° L 357 du 07/12/1989 p. 0031 - 0034*

- Règlement (Euratom) n° 770/90 de la Commission du 29 mars 1990 fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, *Journal officiel n° L 083 du 30/03/1990 p. 0078 - 0079*

- Règlement (CEE) n° 737/90 du Conseil du 22 mars 1990 relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, *Journal officiel n° L 082 du 29/03/1990 p. 0001 - 0006, **modifié par** :*
 - le Règlement (CE) n° 616/2000 du Conseil du 20 mars 2000 modifiant le règlement (CEE) n° 737/90 relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, *Journal officiel n° L 075 du 24/03/2000 p. 0001 - 0002*

- Directive 90/641/Euratom du Conseil du 4 décembre 1990 concernant la protection opérationnelle des travailleurs extérieurs exposés à un risque de rayonnements ionisants au cours de leur intervention en zone contrôlée, *Journal officiel n° L 349 du 13/12/1990 p. 0021 - 0025*

- Directive 92/3/Euratom du Conseil du 3 février 1992 relative à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets radioactifs entre États membres ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la Communauté, *Journal officiel n° L 035 du 12/02/1992 p. 0024 - 0028*

- Règlement (Euratom) n° 1493/93 du Conseil du 8 juin 1993 concernant les transferts de substances radioactives entre les États membres, *Journal officiel n° L 148 du 19/06/1993 p. 0001 - 0007*

- Décision n° 93/552/Euratom de la Commission du 1er octobre 1993 établissant le document uniforme pour la surveillance et le contrôle des transferts de déchets radioactifs mentionné dans la directive 92/3/Euratom du Conseil, *Journal officiel n° L 268 du 29/10/1993 p. 0083 - 0109*

- Directive 96/29/Euratom du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants, *Journal officiel n° L 159 du 29/06/1996 p. 0001 - 0114*

- Directive 97/43/Euratom du Conseil du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales, remplaçant la directive 84/466/Euratom, *Journal officiel n° L 180 du 09/07/1997 p. 0022 - 0027*

- Règlement (CE) n° 1661/1999 de la Commission du 27 juillet 1999 portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 737/90 du Conseil relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, *Journal officiel n° L 197 du 29/07/1999 p. 0017 - 0024*, **modifié par** :
 - Règlement (CE) n° 1621/2001 de la Commission du 8 août 2001 modifiant le règlement (CE) n° 1661/1999 en ce qui concerne le certificat d'exportation requis pour les produits agricoles et la liste des bureaux de douane autorisant la déclaration de produits pour la mise en libre pratique dans la Communauté, *Journal officiel n° L 215 du 09/08/2001 p. 0018 - 0022*

 - Règlement (CE) n° 1608/2002 de la Commission du 10 septembre 2002 modifiant le règlement (CE) n° 1661/1999 en ce qui concerne la liste des bureaux de douane autorisant la déclaration de produits pour la mise en libre pratique dans la Communauté, *Journal officiel n° L 243 du 11/09/2002 p. 0007 - 0010*

- Règlement (CE) n° 1609/2000 de la Commission du 24 juillet 2000 établissant une liste de produits exclus du champ d'application du règlement (CEE) n° 737/90 du Conseil, relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, *Journal officiel n° L 185 du 25/07/2000 p. 0027 - 0029*

- Directive 2003/122/Euratom du Conseil du 22 décembre 2003 relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines, *Journal officiel n° L 346 du 31/12/2003 p. 0057 - 0064*

7. Transports terrestres

7.1 Interventions étatiques

- Règlement (CEE) n° 1191/69 du Conseil du 26 juin 1969 relatif à l'action des États membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 156 du 28/06/1969 p. 0001 - 0007*²⁹, **modifié par** :

- Règlement (CEE) n° 1893/91 du Conseil du 20 juin 1991 modifiant le règlement (CEE) n° 1191/69 relatif à l'action des États membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 169 du 29/06/1991 p. 0001 - 0003*

- Règlement (CEE) n° 1107/70 du Conseil du 4 juin 1970 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 130 du 15/06/1970 p. 0001 - 0003*³⁰, **complété par** :

- Règlement (CEE) n° 1658/82 du Conseil du 10 juin 1982 complétant par des dispositions concernant le transport combiné le règlement (CEE) n° 1107/70 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 184 du 29/06/1982 p. 0001 - 0002*

modifié par :

- Règlement (CEE) n° 3578/92 du Conseil du 7 décembre 1992 modifiant le règlement (CEE) n° 1107/70 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 364 du 12/12/1992 p. 0011 - 0012*

- Règlement (CE) n° 2255/96 du Conseil du 19 novembre 1996 modifiant le règlement (CEE) n° 1107/70 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 304 du 27/11/1996 p. 0003 - 0004*

- Règlement (CE) n° 543/97 du Conseil du 17 mars 1997 modifiant le règlement (CEE) n° 1107/70 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 084 du 26/03/1997 p. 0006 - 0007*

²⁹ Inclus dans le programme de codification du SJ

³⁰ Inclus dans le programme de codification du SJ

7.2 Conditions techniques et de sécurité

- Directive n° 96/35/CE du Conseil du 3 juin 1996 concernant la désignation ainsi que la qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses, *Journal officiel n° L 145 du 19/06/1996 p. 0010 - 0015*

- Directive n° 1999/36/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative aux équipements sous pression transportables, *Journal officiel n° L 138 du 01/06/1999 p. 0020 - 0056*³¹, **adaptée au progrès technique par :**
 - Directive n° 2001/2/CE de la Commission du 4 janvier 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive 1999/36/CE du Conseil relative aux équipements sous pression transportables (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 005 du 10/01/2001 p. 0004 - 0005*

 - Directive n° 2002/50/CE de la Commission du 6 juin 2002 portant adaptation au progrès technique de la directive 1999/36/CE du Conseil relative aux équipements sous pression transportables (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 149 du 07/06/2002 p. 0028 - 0028*

- Décision d'application :**
 - Décision de la Commission n° 2001/107/CE du 25 janvier 2001 reportant pour certains équipements sous pression transportables la date de mise en application de la directive 1999/36/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 039 du 09/02/2001 p. 0043 - 0043*

 - Décision de la Commission n° 2003/525/CE du 18 juillet 2003 reportant la date de mise en oeuvre de la directive 1999/36/CE du Conseil pour certains équipements sous pression transportables (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 183 du 22/07/2003 p. 0045 - 0045*

- Directive n° 2000/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2000 relative aux exigences minimales applicables à l'examen des conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses, *Journal officiel n° L 118 du 19/05/2000 p. 0041 - 0043*

³¹ Inclus dans le programme de codification du SJ

7.3 Divers

- Règlement du Conseil n° 1960/11/CEE du 27 juin 1960 concernant la suppression de discriminations en matière de prix et conditions de transport, pris en exécution de l'article 79, paragraphe 3, du traité instituant la Communauté économique européenne, *Journal officiel n° L 052 du 16/08/1960 p. 1121 - 1160*, **modifié par** :
 - Règlement (CEE) n° 3626/84 du Conseil du 19 décembre 1984 modifiant le règlement n° 11 concernant la suppression de discriminations en matière de prix et conditions de transport, pris en exécution de l'article 79 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté économique européenne, *Journal officiel n° L 335 du 22/12/1984 p. 0004 - 0004*³²
- Règlement (CEE) n° 3912/92 du Conseil du 17 décembre 1992 concernant les contrôles exercés dans la Communauté dans le domaine des transports par route et par voies navigables effectués par des moyens de transport immatriculés ou admis à la circulation dans un pays tiers, *Journal officiel n° L 395 du 31/12/1992 p. 0006 - 0007*

8. Transports routiers

8.1 Accès au marché

8.1.1 Marchandises

- Directive n° 62/2005 - Première directive du Conseil relative à l'établissement de certaines règles communes pour les transports internationaux (transports de marchandises par route pour compte d'autrui), *Journal officiel n° L 170 du 23/07/1962 p. 2005 - 2006*³³, **modifiée par** :
 - Directive n° 74/149/CEE du Conseil du 4 mars 1974 modifiant la première directive relative à l'établissement de certaines règles communes pour les transports internationaux (transports de marchandises par route pour compte d'autrui), *Journal officiel n° L 084 du 28/03/1974 p. 0008 - 0009*
 - Directive n° 80/49/CEE du Conseil du 20 décembre 1979 portant modification de la première directive relative à l'établissement de règles communes pour certains transports de marchandises par route entre États membres, *Journal officiel n° L 018 du 24/01/1980 p. 0023 - 0023*

³² Candidat à l'abrogation

³³ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2004) 47 final – approuvée par groupes de travail du Conseil et du PE

- Directive n° 82/50/CEE du Conseil du 19 janvier 1982 modifiant la première directive du Conseil, du 23 juillet 1962, relative à l'établissement de règles communes pour certains transports de marchandises par route entre États membres, *Journal officiel* n° L 027 du 04/02/1982 p. 0022 - 0023
- Directive n° 83/572/CEE du Conseil du 26 octobre 1983 modifiant la directive 65/269/CEE concernant l'uniformisation de certaines règles relatives aux autorisations pour les transports de marchandises par route entre les États membres, ainsi que la première directive du Conseil du 23 juillet 1962 relative à l'établissement de règles communes pour certains transports de marchandises par route entre États membres, *Journal officiel* n° L 332 du 28/11/1983 p. 0033 - 0036
- Directive n° 84/647/CEE du Conseil du 19 décembre 1984 relative à l'utilisation de véhicules loués sans chauffeur dans le transport de marchandises par route, *Journal officiel* n° L 335 du 22/12/1984 p. 0072 - 0073³⁴, **modifiée par** :
 - Directive n° 90/398/CEE du Conseil du 24 juillet 1990 modifiant la directive n° 84/647/CEE relative à l'utilisation de véhicules loués sans chauffeur dans le transport de marchandises par route, *Journal officiel* n° L 202 du 31/07/1990 p. 0046 - 0046
- Règlement (CEE) n° 3916/90 du Conseil du 21 décembre 1990 concernant les mesures à prendre en cas de crise dans le marché des transports de marchandises par route, *Journal officiel* n° L 375 du 31/12/1990 p. 0010 - 0011
- Règlement (CEE) n° 881/92 du Conseil du 26 mars 1992 concernant l'accès au marché des transports de marchandises par route dans la Communauté exécutés au départ ou à destination du territoire d'un État membre, ou traversant le territoire d'un ou de plusieurs États membres, *Journal officiel* n° L 095 du 09/04/1992 p. 0001 - 0007, **modifié par** :
 - Règlement (CE) n° 484/2002 du Parlement européen et du Conseil du 1er mars 2002 modifiant les règlements (CEE) n° 881/92 et (CEE) n° 3118/93 du Conseil afin d'instaurer une attestation de conducteur, *Journal officiel* n° L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006
- Règlement (CEE) n° 3118/93 du Conseil du 25 octobre 1993 fixant les conditions de l'admission de transporteurs non-résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un État membre, *Journal officiel* n° L 279 du 12/11/1993 p. 0001 - 0016³⁵, **mis en oeuvre par** :

³⁴ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2003) 559 final approuvée par les groupes de travail du Conseil et du PE

³⁵ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Règlement (CE) n° 792/94 de la Commission, du 8 avril 1994, portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 3118/83 du Conseil en ce qui concerne les entreprises effectuant des transports de marchandises par route pour compte propre, *Journal officiel* n° L 092 du 09/04/1994 p. 0013 - 0013

modifié par :

- Règlement (CE) n° 3315/94 du Conseil du 22 décembre 1994 modifiant le règlement (CEE) n° 3118/93 fixant les conditions d'admission de transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un État membre, *Journal officiel* n° L 350 du 31/12/1994 p. 0009 - 0011

- Règlement (CE) n° 484/2002 du Parlement européen et du Conseil du 1er mars 2002 modifiant les règlements (CEE) n° 881/92 et (CEE) n° 3118/93 du Conseil afin d'instaurer une attestation de conducteur, *Journal officiel* n° L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006

- Règlement (CE) n° 3298/94 de la Commission du 21 décembre 1994 arrêtant les modalités des procédures relatives au système de droits de transit (écopoints) pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche, établi à l'article 11 du protocole n° 9 de l'acte d'adhésion de la Norvège, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, *Journal officiel* n° L 341 du 30/12/1994 p. 0020 - 0036, **modifié par :**

- Règlement (CE) n° 1524/96 de la Commission du 30 juillet 1996 modifiant le règlement (CE) n° 3298/94 en ce qui concerne le système des écopoints pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche, *Journal officiel* n° L 190 du 31/07/1996 p. 0013 - 0019

- Règlement (CE) n° 609/2000 de la Commission du 21 mars 2000 modifiant le règlement (CE) n° 3298/94 arrêtant les modalités des procédures relatives au système des droits de transit (écopoints) pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 073 du 22/03/2000 p. 0009 - 0012

- Règlement (CE) n° 2012/2000 du Conseil du 21 septembre 2000 modifiant l'annexe 4 du protocole n° 9 de l'acte d'adhésion de 1994 et le règlement (CE) n° 3298/94 en ce qui concerne le système des écopoints pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche, *Journal officiel* n° L 241 du 26/09/2000 p. 0018 - 0020

- Règlement (CE) n° 2888/2000 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 sur la répartition des autorisations pour les poids lourds circulant en Suisse, *Journal officiel* n° L 336 du 30/12/2000 p. 0009 - 0013³⁶

adapté par :

³⁶ Devenu obsolète avec date du 01/01/2005 - Candidat pour abrogation

- Règlement (CE) n° 862/2004 du Conseil du 29 avril 2004 portant adaptation du règlement (CE) n° 2888/2000 du Parlement européen et du Conseil, dans le domaine des transports, du fait de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel* n° L 161 du 30/04/2004 p. 0035 – 0043, **rectifié par** :

- Rectificatif au règlement (CE) n° 862/2004 du Conseil du 29 avril 2004 portant adaptation du règlement (CE) n° 2888/2000 du Parlement européen et du Conseil, dans le domaine des transports, du fait de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel* n° L 206 du 09/06/2004 p. 0014 – 0017

- Règlement (CE) n° 685/2001 du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant la répartition entre les États membres des autorisations reçues dans le cadre des accords établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné entre la Communauté européenne et la République de Bulgarie et entre la Communauté européenne et la République de Hongrie, *Journal officiel* n° L 108 du 18/04/2001 p. 0001 – 0003, **modifié par** :

- Règlement (CE) n° 893/2002 du Parlement européen et du Conseil du 27 mai 2002 modifiant le règlement (CE) n° 685/2001 afin de prévoir la répartition entre les États membres des autorisations reçues dans le cadre de l'accord établissant certaines conditions pour le transport de marchandises par route et la promotion du transport combiné entre la Communauté européenne et la Roumanie, *Journal officiel* n° L 142 du 31/05/2002 p. 0001 – 0002

adapté par :

- Règlement (CE) n° 861/2004 du Conseil du 29 avril 2004 adaptant le règlement (CE) n° 685/2001 du Parlement européen et du Conseil dans le domaine des transports en raison de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel* n° L 161 du 30/04/2004 p. 0029 – 0034, **rectifié par** :

- Rectificatif au règlement (CE) n° 861/2004 du Conseil du 29 avril 2004 adaptant le règlement (CE) n° 685/2001 du Parlement européen et du Conseil dans le domaine des transports en raison de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel* n° L 206 du 09/06/2004 p. 0012 – 0013

- Règlement (CE) n° 2327/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2003 instaurant un système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui transitent par l'Autriche pour 2004 dans le cadre d'une politique durable des transports, *Journal officiel* n° L 345 du 31/12/2003 p. 0030 – 0033

- Addendum au règlement (CE) n° 2327/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2003 instaurant un système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui transitent par l'Autriche pour l'année 2004 dans le cadre d'une politique durable des transports - Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, *Journal officiel n° L 008 du 14/01/2004 p. 0003 - 0003*

adapté par :

- Règlement (CE) n° 863/2004 du Conseil du 29 avril 2004 adaptant le règlement (CE) n° 2327/2003 du Parlement européen et du Conseil dans le domaine des transports en raison de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel n° L 161 du 30/04/2004 p. 0044 - 0047*,
rectifié par :

- Rectificatif du règlement (CE) n° 863/2004 du Conseil du 29 avril 2004 adaptant le règlement (CE) n° 2327/2003 du Parlement européen et du Conseil dans le domaine des transports en raison de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, *Journal officiel n° L 206 du 09/06/2004 p. 0018 - 0019*

8.1.2 Voyageurs

- Règlement (CEE) n° 56/83 du Conseil du 16 décembre 1982 concernant l'exécution de l'accord relatif aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (ASOR), *Journal officiel n° L 010 du 13/01/1983 p. 0001 - 0003*
- Règlement (CEE) n° 684/92 du Conseil du 16 mars 1992 établissant des règles communes pour les transports internationaux de voyageurs effectués par autocars et autobus, *Journal officiel n° L 074 du 20/03/1992 p. 0001 - 0009*³⁷, **modifié par :**
 - Règlement (CE) n° 11/98 du Conseil du 11 décembre 1997 modifiant le règlement (CEE) n° 684/92 établissant des règles communes pour les transports internationaux de voyageurs effectués par autocars et autobus, *Journal officiel n° L 004 du 08/01/1998 p. 0001 - 0009*

mis en oeuvre par :

- Règlement (CE) n° 2121/98 de la Commission du 2 octobre 1998 portant modalités d'application des règlements (CEE) n° 684/92 et (CE) n° 12/98 du Conseil en ce qui concerne les documents pour les transports de voyageurs effectués par autocar et autobus (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 268 du 03/10/1998 p. 0010 - 0026*

³⁷ Inclus dans le programme de codification du SJ – transmission à l'autorité législative prévue pour mars 2005

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 82/595/CEE du 10 août 1982 portant règlement du différend opposant le grand-duché de Luxembourg et la République française concernant le renouvellement des autorisations de certains services réguliers spécialisés (Le texte en langue française est le seul faisant foi.), *Journal officiel n° L 244 du 19/08/1982 p. 0032 - 0034*³⁸
 - Décision de la Commission n° 88/40/CEE du 23 novembre 1987 relative au règlement d'un différend entre la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'autorisation d'un service régulier d'autocars (Les textes en langues allemande et française sont les seuls faisant foi.), *Journal officiel n° L 023 du 28/01/1988 p. 0023 - 0025*³⁹
 - Décision de la Commission n° 89/524/CEE du 7 septembre 1989, relative à un différend opposant le Luxembourg et la France au sujet de la création d'un service régulier spécialisé de voyageurs entre ces deux États (Le texte en langue française est le seul faisant foi.), *Journal officiel n° L 272 du 21/09/1989 p. 0018 - 0019*⁴⁰
 - Décision de la Commission n° 92/138/CEE du 12 février 1992 réglant le différend opposant le Royaume-Uni à l'Allemagne au sujet de la création d'un service régulier spécialisé effectué par autocar (Les textes en langues anglaise et allemande sont les seuls faisant foi.), *Journal officiel n° L 058 du 03/03/1992 p. 0025 - 0026*⁴¹
 - Décision de la Commission n° 1999/102/CE du 25 janvier 1999 relative à un différend opposant les Pays-Bas à la France et à l'Italie au sujet d'une autorisation de service de passagers en autocar (Les textes en langues allemande, anglaise, danoise, espagnole, française, italienne et néerlandaise sont les seuls faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 033 du 06/02/1999 p. 0021 - 0024*⁴²
- Règlement (CE) n° 12/98 du Conseil du 11 décembre 1997 fixant les conditions de l'admission des transporteurs non résidents aux transports nationaux de voyageurs par route dans un État membre, *Journal officiel n° L 004 du 08/01/1998 p. 0010 - 0014*

8.2 Prix et conditions des transports

- Règlement (CEE) n° 2831/77 du Conseil du 12 décembre 1977 relatif à la formation des prix pour les transports de marchandises par route entre les États membres, *Journal officiel n° L 334 du 24/12/1977 p. 0022 - 0028*

³⁸ Candidat à l'abrogation

³⁹ Candidat à l'abrogation

⁴⁰ Candidat à l'abrogation

⁴¹ Candidat à l'abrogation

⁴² Candidat à l'abrogation

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 80/1/CEE du 7 décembre 1979 portant règlement du litige opposant le Royaume du Danemark aux autres États membres en matière de publication des tarifs de référence pour les transports internationaux de marchandises par route, *Journal officiel n° L 004 du 08/01/1980 p. 0014 - 0016* ⁴³

- Règlement (CEE) n° 4058/89 du Conseil du 21 décembre 1989 relatif à la formation des prix pour les transports de marchandises par route entre les États membres, *Journal officiel n° L 390 du 30/12/1989 p. 0001 - 0002*

- Directive n° 2004/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier dans la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 166 du 30/04/2004 p. 0124 - 0143*, **rectifiée par**
 - Rectificatif à la directive n° 2004/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier dans la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 200 du 07/06/2004 p. 0050 - 0057*

8.3 Conditions techniques et de sécurité

8.3.1 Conditions techniques

- Directive n° 89/459/CEE du Conseil du 18 juillet 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la profondeur des rainures des pneumatiques de certaines catégories de véhicules à moteur et de leurs remorques, *Journal officiel n° L 226 du 03/08/1989 p. 0004 - 0004*

- Directive n° 92/6/CEE du Conseil du 10 février 1992 relative à l'installation et à l'utilisation, dans la Communauté, de limiteurs de vitesse sur certaines catégories de véhicules à moteur, *Journal officiel n° L 057 du 02/03/1992 p. 0027 - 0028* **modifiée par :**
 - Directive n° 2002/85/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 modifiant la directive 92/6/CEE du Conseil relative à l'installation et à l'utilisation, dans la Communauté, de limiteurs de vitesse sur certaines catégories de véhicules à moteur, *Journal officiel n° L 327 du 04/12/2002 p. 0008 - 0009*

⁴³ Candidat à l'abrogation

- Directive n° 96/53/CE du Conseil du 25 juillet 1996 fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international, *Journal officiel n° L 235 du 17/09/1996 p. 0059 – 0075*⁴⁴, **modifiée par** :
 - Directive n° 2002/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international, *Journal officiel n° L 067 du 09/03/2002 p. 0047 – 0049*

- Directive n° 96/96/CE du Conseil du 20 décembre 1996 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au contrôle technique des véhicules et de leurs remorques, *Journal officiel n° L 046 du 17/02/1997 p. 0001 – 0019*⁴⁵, **adaptée au progrès technique par** :
 - Directive n° 1999/52/CE de la Commission du 26 mai 1999 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/96/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 142 du 05/06/1999 p. 0026 - 0028*
 - Directive n° 2001/9/CE de la Commission du 12 février 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/96/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 048 du 17/02/2001 p. 0018 – 0019*
 - Directive n° 2001/11/CE de la Commission du 14 février 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/96/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques - Contrôle du fonctionnement des limiteurs de vitesse des véhicules utilitaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 048 du 17/02/2001 p. 0020 - 0021*
 - Directive n° 2003/27/CE de la Commission du 3 avril 2003 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/96/CE du Conseil en ce qui concerne le contrôle des émissions d'échappement des véhicules à moteur (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 090 du 08/04/2003 p. 0041 – 0044*

- Directive n° 1999/37/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative aux documents d'immatriculation des véhicules, *Journal officiel n° L 138 du 01/06/1999 p. 0057 – 0065*, **adaptée au progrès technique par**

⁴⁴ Inclus dans le programme de codification du SJ

⁴⁵ Inclus dans le programme de codification du SJ – transmission à l'autorité législative prévue pour mars 2005

- Directive n° 2003/127/CE de la Commission du 23 décembre 2003 modifiant la directive n° 1999/37/CE du Conseil relative aux documents d'immatriculation des véhicules (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 010 du 16/01/2004 p. 0029 - 0053
- Directive n° 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2000 relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté, *Journal officiel* n° L 203 du 10/08/2000 p. 0001 - 0008, **adaptée au progrès technique par :**
 - Directive n° 2003/26/CE de la Commission du 3 avril 2003 portant adaptation au progrès technique de la directive n° 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limiteurs de vitesse et les émissions d'échappement des véhicules utilitaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 090 du 08/04/2003 p. 0037 - 0040

8.3.2 Conditions de sécurité

- Directive du Conseil n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 relative au permis de conduire, *Journal officiel* n° L 237 du 24/08/1991 p. 0001 - 0024, **modifiée par :**
 - Directive n° 94/72/CE du Conseil du 19 décembre 1994 modifiant la directive 91/439/CEE relative au permis de conduire, *Journal officiel* n° L 337 du 24/12/1994 p. 0086 - 0086
 - Directive n° 96/47/CE du Conseil du 23 juillet 1996 modifiant la directive 91/439/CEE relative au permis de conduire, *Journal officiel* n° L 235 du 17/09/1996 p. 0001 - 0005
 - Directive n° 97/26/CE du Conseil du 2 juin 1997 modifiant la directive 91/439/CEE relative au permis de conduire, *Journal officiel* n° L 150 du 07/06/1997 p. 0041 - 0043
 - Directive n° 2000/56/CE de la Commission du 14 septembre 2000 modifiant la directive 91/439/CEE du Conseil relative au permis de conduire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 237 du 21/09/2000 p. 0045 - 0057

Décisions d'applications :

- Décision de la Commission n° 96/427/CE du 10 juillet 1996 concernant une dérogation aux dispositions de l'annexe III de la directive 91/439/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 175 du 13/07/1996 p. 0034 - 0034
- Décision de la Commission n° 2000/275/CE du 21 mars 2000 concernant les équivalences entre certaines catégories de permis de conduire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 091 du 12/04/2000 p. 0001 - 0050

- Décision de la Commission n° 2002/256/CE du 25 mars 2002 rectifiant la décision 2000/275/CE concernant les équivalences entre certaines catégories de permis de conduire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 087 du 04/04/2002 p. 0057 - 0060

- Directive n° 91/671/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les véhicules de moins de 3,5 tonnes, *Journal officiel* n° L 373 du 31/12/1991 p. 0026 - 0028, **modifiée par :**

- Directive n° 2003/20/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 avril 2003 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les véhicules de moins de 3,5 tonnes, *Journal officiel* n° L 115 du 09/05/2003, p. 0063 - 0067

- Décision du Conseil n° 93/704/CE du 30 novembre 1993 relative à la création d'une banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière, *Journal officiel* n° L 329 du 30/12/1993 p. 0063 - 0065

- Directive n° 94/55/CE du Conseil du 21 novembre 1994 relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route, *Journal officiel* n° L 319 du 12/12/1994 p. 0007 - 0013⁴⁶, et les annexes A et B de la Directive 94/55/CE du Conseil du 21 novembre 1994 relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route, *Journal officiel* n° L 275 du 28/10/1996 p. 0001 - 0711, **adaptée au progrès technique par :**

- Directive n° 96/86/CE de la Commission du 13 décembre 1996 portant adaptation au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 335 du 24/12/1996 p. 0043 - 0044

- Modifications apportées aux annexes A et B de la directive 94/55/CE du Conseil telles qu'annoncées dans la directive n° 96/86/CE de la Commission portant adaptation au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 251, 15/09/1997, p. 0001 - 0234

- Directive n° 1999/47/CE de la Commission du 21 mai 1999 portant deuxième adaptation au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 169 du 05/07/1999 p. 0001 - 0057

⁴⁶ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Directive n° 2001/7/CE de la Commission du 29 janvier 2001 portant troisième adaptation au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 030 du 01/02/2001 p. 0043 - 0043*

- Annexes A et B de la directive n° 94/55/CE du Conseil telles qu'annoncées dans la directive 2001/7/CE de la Commission portant adaptation pour la troisième fois au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route, *Journal officiel n° L 018 du 26/01/2004 p. 0001 - 0929*

- Directive n° 2003/28/CE de la Commission du 7 avril 2003 portant quatrième adaptation au progrès technique de la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 090 du 08/04/2003 p. 0045 - 0046*

- Directive 2004/111/CE de la Commission du 9 décembre 2004 portant cinquième adaptation au progrès technique de la directive 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 365 du 10/12/2004 p. 0025 - 0026*

modifiée par :

- Directive n° 2000/61/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2000 modifiant la directive n° 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par route, *Journal officiel n° L 279 du 01/11/2000 p. 0040 - 0043*

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 2002/886/CE du 7 novembre 2002 modifiant la date à partir de laquelle les fûts à pression, cadres de bouteilles et citernes destinés au transport de marchandises dangereuses par route doivent être conformes à la directive n° 94/55/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 308 du 09/11/2002 p. 0045 - 0045*

- Décision de la Commission n° 2003/635/CE du 20 août 2003 autorisant les États membres en vertu de la directive n° 94/55/CE à adopter certaines dérogations concernant le transport de marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 221 du 04/09/2003 p. 0017 - 0041*

- Directive n° 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route, *Journal officiel* n° L 249 du 17/10/1995 p. 0035 - 0040⁴⁷, **modifiée par** :

- Directive n° 2001/26/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mai 2001 modifiant la directive n° 95/50/CE du Conseil concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 168 du 23/06/2001 p. 0023 - 0024

adaptée par :

- Directive 2004/112/CE de la Commission du 13 décembre 2004 portant adaptation au progrès technique de la directive 95/50/CE concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 367 du 14/12/2004 p. 0023 - 0028

- Directive n° 98/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 1998 concernant les véhicules à moteur et leurs remorques destinés au transport de marchandises dangereuses par route et modifiant la directive n° 70/156/CEE relative à la réception CE par type des véhicules à moteur et de leurs remorques, *Journal officiel* n° L 011 du 16/01/1999 p. 0025 - 0036

8.4 Conditions sociales

- Directive n° 76/914/CEE du Conseil du 16 décembre 1976 concernant le niveau minimal de la formation de certains conducteurs de véhicules de transport par route, *Journal officiel* n° L 357 du 29/12/1976 p. 0036 - 0039
- Règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 370 du 31/12/1985 p. 0001 - 0007

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 73/318/CEE du 4 octobre 1973 portant refus d'agrément du livret individuel de contrôle suisse en matière sociale dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 291 du 18/10/1973 p. 0035 - 0035⁴⁸

- Décision de la Commission n° 93/173/CEE du 22 février 1993 établissant le compte rendu type prévu à l'article 16 du règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 072 du 25/03/1993 p. 0033 - 0035

⁴⁷ Inclus dans le programme de codification du SJ

⁴⁸ Candidat à l'abrogation

- Règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 370 du 31/12/1985 p. 0008 - 0021⁴⁹, **adapté au progrès technique par :**

- Règlement (CEE) n° 3314/90 de la Commission du 16 novembre 1990 portant adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 318 du 17/11/1990 p. 0020 - 0021

- Règlement (CEE) n° 3688/92 de la Commission du 21 décembre 1992 portant adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 374 du 22/12/1992 p. 0012 - 0013

- Règlement (CE) n° 2479/95 de la Commission du 25 octobre 1995 portant adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 256 du 26/10/1995 p. 0008 - 0008

- Règlement (CE) n° 1056/97 de la Commission du 11 juin 1997 portant adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 154 du 12/06/1997 p. 0021 - 0021

- Règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002 portant adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 207 du 05/08/2002 p. 0001 - 0252, **rectifié par :**

- Rectificatif au règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002 portant septième adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 077 du 13/03/2004 p. 0071 - 0083

- Règlement (CE) n° 432/2004 de la Commission du 5 mars 2004 portant huitième adaptation au progrès technique du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 071 du 10/03/2004 p. 0003 - 0004, **modifié par :**

- Règlement (CE) n° 2135/98 du Conseil du 24 septembre 1998 modifiant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et la directive 88/599/CEE concernant l'application des règlements (CEE) n° 3820/85 et (CEE) n° 3821/85, *Journal officiel* n° L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021

⁴⁹ Inclus dans le programme de codification du SJ

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 81/790/CEE du 15 septembre 1981 autorisant la République italienne à exempter de l'application du règlement (CEE) n° 1463/70, concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, les véhicules mentionnés à l'article 14 bis paragraphe 3 sous a) du règlement (CEE) n° 543/69 (Le texte en langue italienne est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 290 du 10/10/1981 p. 0023 - 0023⁵⁰

- Dérogation par la Décision de la Commission n° 94/451/CE du 27 juin 1994 habilitant le Royaume-Uni à dispenser certaines opérations de transport de l'application des dispositions du règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route (Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 187 du 22/07/1994 p. 0009 - 0009⁵¹

- Directive n° 88/599/CEE du Conseil du 23 novembre 1988 sur des procédures uniformes concernant l'application du règlement (CEE) n° 3820/85 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et du règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 325 du 29/11/1988 p. 0055 - 0057, **modifiée par :**

- Règlement (CE) n° 2135/98 du Conseil du 24 septembre 1998 modifiant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et la directive 88/599/CEE concernant l'application des règlements (CEE) n° 3820/85 et (CEE) n° 3821/85, *Journal officiel* n° L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 93/172/CEE du 22 février 1993 établissant le formulaire normalisé prévu à l'article 6 de la directive n° 88/599/CEE du Conseil dans le domaine des transports par route, *Journal officiel* n° L 072 du 25/03/1993 p. 0030 - 0032

- Directive n° 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux, *Journal officiel* n° L 124 du 23/05/1996 p. 0001 - 0010⁵², **modifiée par :**

⁵⁰ Candidat à l'obsolescence/abrogation

⁵¹ Candidat à l'abrogation

⁵² Inclus dans le programme de codification du SJ

- Directive n° 98/76/CE du Conseil du 1er octobre 1998 modifiant la directive n° 96/26/CE concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux, *Journal officiel n° L 277 du 14/10/1998 p. 0017 - 0025*
- Directive n° 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, *Journal officiel n° L 080 du 23/03/2002 p. 0035 - 0039*
- Directive n° 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs, modifiant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil ainsi que la directive n° 91/439/CEE du Conseil et abrogeant la directive 76/914/CEE du Conseil, *Journal officiel n° L 226 du 10/09/2003 p. 0004 - 0017*

8.5 Conditions fiscales

- Directive n° 1999/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 1999, relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, *Journal officiel n° L 187 du 20/07/1999 p. 0042 - 0050*

9. Navigation intérieure

9.1 Accès au marché et à la profession

- Règlement (CEE) n° 2919/85 du Conseil du 17 octobre 1985 portant fixation des conditions d'accès au régime réservé par la convention révisée pour la navigation du Rhin aux bateaux appartenant à la navigation du Rhin, *Journal officiel n° L 280 du 22/10/1985 p. 0004 - 0007*
- Directive n° 87/540/CEE du Conseil du 9 novembre 1987 relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par voie navigable dans le domaine des transports nationaux et visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres concernant cette profession, *Journal officiel n° L 322 du 12/11/1987 p. 0020 - 0024*

- Règlement (CEE) n° 3921/91 du Conseil du 16 décembre 1991 fixant les conditions de l'admission de transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises ou de personnes par voie navigable dans un État membre, *Journal officiel n° L 373 du 31/12/1991 p. 0001 – 0003*
- Règlement (CE) n° 1356/96 du Conseil du 8 juillet 1996 concernant des règles communes applicables aux transports de marchandises ou de personnes par voie navigable entre États membres, en vue de réaliser dans ces transports la libre prestation de services, *Journal officiel n° L 175 du 13/07/1996 p. 0007 - 0008*

9.2 Certificats de conduite des bateaux de navigation intérieure

- Directive n° 91/672/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 sur la reconnaissance réciproque des certificats de conduite nationaux de bateaux pour le transport de marchandises et de personnes par navigation intérieure, *Journal officiel n° L 373 du 31/12/1991 p. 0029 – 0032*
- Directive n° 96/50/CE du Conseil du 23 juillet 1996 concernant l'harmonisation des conditions d'obtention des certificats nationaux de conduite de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises et de personnes dans la Communauté, *Journal officiel n° L 235 du 17/09/1996 p. 0031 – 0038*

9.3 Conditions techniques et de sécurité

- Directive n° 76/135/CEE du Conseil du 20 janvier 1976 sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure, *Journal officiel n° L 021 du 29/01/1976 p. 0010 – 0012⁵³*, **mise en oeuvre par :**

- Décision de la Commission n° 77/527/CEE du 29 juillet 1977 établissant la liste des voies navigables à caractère maritime aux fins de l'application de la directive 76/135/CEE du Conseil, *Journal officiel n° L 209 du 17/08/1977 p. 0029 – 0031*

modifiée par :

- Directive n° 78/1016/CEE du Conseil du 23 novembre 1978 modifiant la directive n° 76/135/CEE sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure, *Journal officiel n° L 349 du 13/12/1978 p. 0031 – 0031*

⁵³ Inclus dans le programme de codification du SJ – transmission à l'autorité législative prévue pour mars 2005

- Directive n° 82/714/CEE du Conseil du 4 octobre 1982 établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 301 du 28/10/1982 p. 0001 – 0066⁵⁴

9.4 Divers

- Règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil du 27 avril 1989 relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 116 du 28/04/1989 p. 0025 – 0029⁵⁵, **modifié par** :

- Règlement (CE) n° 844/94 du Conseil du 12 avril 1994 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 098 du 16/04/1994 p. 0001 - 0001

- Règlement (CE) n° 2812/94 de la Commission du 18 novembre 1994 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil en ce qui concerne les conditions qui s'appliquent à la mise en service de capacités nouvelles dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 298 du 19/11/1994 p. 0022 - 0023

- Règlement (CE) n° 3314/94 du Conseil du 22 décembre 1994 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 350 du 31/12/1994 p. 0008 - 0008

- Règlement (CE) n° 2819/95 du Conseil du 5 décembre 1995 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 292 du 07/12/1995 p. 0007 - 0008

- Règlement (CE) n° 2254/96 du Conseil du 19 novembre 1996 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 304 du 27/11/1996 p. 0001 - 0002

- Règlement (CE) n° 2310/96 de la Commission du 2 décembre 1996 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil en ce qui concerne les conditions qui s'appliquent à la mise en service de capacités nouvelles pour les pousseurs dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 313 du 03/12/1996 p. 0008 - 0008

- Règlement (CE) n° 742/98 de la Commission du 2 avril 1998 modifiant le règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil en ce qui concerne les conditions qui s'appliquent à la mise en service de capacités nouvelles pour les bateaux à cargaison sèche dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 103 du 03/04/1998 p. 0003 - 0003

mis en oeuvre par :

- Règlement (CEE) n° 1102/89 de la Commission du 27 avril 1989 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil

⁵⁴ Inclus dans le programme de codification du SJ

⁵⁵ Candidats à l'abrogation

relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure
Journal officiel n° L 116 du 28/04/1989 p. 0030 – 0033, **modifié par :**

- Règlement (CEE) n° 3685/89 de la Commission du 8 décembre 1989 modifiant le règlement (CEE) n° 1102/89 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 360 du 09/12/1989 p. 0020 – 0020

- Règlement (CEE) n° 317/91 de la Commission du 8 février 1991 modifiant le règlement (CEE) n° 1102/89 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 037 du 09/02/1991 p. 0027 - 0028

- Règlement (CEE) n° 3690/92 de la Commission du 21 décembre 1992 modifiant le règlement (CEE) n° 1102/89 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 374 du 22/12/1992 p. 0022 - 0024

- Règlement (CE) n° 3433/93 de la Commission du 15 décembre 1993 modifiant le règlement (CEE) n° 1102/89 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 314 du 16/12/1993 p. 0010 - 0010

- Règlement (CE) n° 3039/94 de la Commission du 14 décembre 1994 modifiant le règlement (CEE) n° 1102/89 fixant certaines mesures d'application du règlement (CEE) n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, *Journal officiel* n° L 322 du 15/12/1994 p. 0011 - 0012

➤ Directive n° 96/75/CE du Conseil du 19 novembre 1996 concernant les modalités d'affrètement et de formation des prix dans le domaine des transports nationaux et internationaux de marchandises par voie navigable dans la Communauté, *Journal officiel* n° L 304 du 27/11/1996 p. 0012 – 0014

➤ Règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil du 29 mars 1999 relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 090 du 02/04/1999 p. 0001 – 0005, **mis en oeuvre par :**

- Règlement (CE) n° 805/1999 de la Commission du 16 avril 1999 fixant certaines mesures d'application du règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 102 du 17/04/1999 p. 0064 – 0066⁵⁶,
modifié par :

⁵⁶ Inclus dans le programme de codification du SJ – examen à l'autorité législative prévu pour mars 2005

- Règlement (CE) n° 1532/2000 de la Commission du 13 juillet 2000 modifiant le règlement (CE) n° 805/1999 fixant certaines mesures d'application du règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 175 du 14/07/2000 p. 0074 - 0074 ⁵⁷

- Règlement (CE) n° 997/2001 de la Commission du 22 mai 2001 modifiant le règlement (CE) n° 805/1999 fixant certaines mesures d'application du règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 139 du 23/05/2001 p. 0011 - 0011 ⁵⁸

- Règlement (CE) n° 336/2002 de la Commission du 22 février 2002 modifiant le règlement (CE) n° 805/1999 fixant certaines mesures d'application du règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 053 du 23/02/2002 p. 0011 - 0012 ⁵⁹

- Règlement (CE) n° 411/2003 de la Commission du 5 mars 2003 modifiant le règlement (CE) n° 805/1999 fixant certaines mesures d'application du règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable, *Journal officiel* n° L 062 du 06/03/2003 p. 0018 - 0018

10. Transport ferroviaire (y compris le paquet ferroviaire)

- Règlement (CE) n° 881/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 instituant une Agence ferroviaire européenne (règlement instituant une Agence), *Journal officiel* n° L 164 du 30/04/2004 p. 0001 - 0043, **rectifié par :**

- Rectificatif au règlement (CE) n° 881/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 instituant une Agence ferroviaire européenne (règlement instituant une Agence), *Journal officiel* n° L 220 du 21/06/2004 p. 0003 - 0015

⁵⁷ Candidat à l'abrogation

⁵⁸ Candidat à l'abrogation

⁵⁹ Candidat à l'abrogation

10.1 Accès au marché et infrastructure

- Directive n° 91/440/CEE du Conseil du 29 juillet 1991 relative au développement de chemins de fer communautaires, *Journal officiel n° L 237 du 24/08/1991 p. 0025 – 0028*⁶⁰, **modifiée par** :

- Directive n° 2001/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 modifiant la directive n° 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires, *Journal officiel n° L 075 du 15/03/2001 p. 0001 – 0025*

- Directive n° 2004/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires, *Journal officiel n° L 164 du 30/04/2004 p. 0164 – 0172*, **rectifiée par** :

- Rectificatif à la directive n° 2004/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires, *Journal officiel n° L 220 du 21/06/2004 p. 0058 – 0060*

- Directive n° 95/18/CE du Conseil du 19 juin 1995 concernant les licences des entreprises ferroviaires, *Journal officiel n° L 143 du 27/06/1995 p. 0070 – 0074*⁶¹, **modifiée par** :

- Directive n° 2001/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 modifiant la directive n° 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, *Journal officiel n° L 075 du 15/03/2001 p. 0026 – 0028*

- Directive n° 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive n° 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive n° 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire), *Journal officiel n° L 164 du 30/04/2004 p. 0044 – 0113*, **rectifiée par** :

- Rectificatif à la directive n° 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire), *Journal officiel n° L 220 du 21/06/2004 p. 0016 – 0039*

⁶⁰ Inclus dans le programme de codification du SJ

⁶¹ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2004) 232 final – examen à l'autorité législative prévu pour février 2005

- Directive n° 2001/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité, *Journal officiel* n° L 075 du 15/03/2001 p. 0029 - 0046, **modifié par** :

- Décision de la Commission n° 2002/844/CE du 23 octobre 2002 portant modification de la directive n° 2001/14/CE en ce qui concerne la date de changement de l'horaire de service pour les transports ferroviaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 289 du 26/10/2002 p. 0030 - 0030

- Directive n° 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive n° 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive n° 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire), *Journal officiel* n° L 164 du 30/04/2004 p. 0044 - 0113, **rectifiée par**

- Rectificatif à la directive n° 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire), *Journal officiel* n° L 220 du 21/06/2004 p. 0016 - 0039

10.2 Interopérabilité

- Directive n° 96/48/CE du Conseil du 23 juillet 1996 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse, *Journal officiel* n° L 235 du 17/09/1996 p. 0006 - 0024

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 1999/569/CE du 28 juillet 1999 concernant les paramètres fondamentaux du sous-système contrôle-commande et signalisation relatif au système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse, *Journal officiel* n° L 216 du 14/08/1999 p. 0023 - 0023

- Décision de la Commission n° 2001/260/CE du 21 mars 2001 concernant les paramètres fondamentaux du sous-système contrôle-commande et signalisation du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse appelés "Caractéristiques de l'ERTMS" à l'annexe II, point 3, de la directive n° 96/48/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 093 du 03/04/2001 p. 0053 - 0056

- Décision de la Commission n° 2002/730/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "maintenance" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/9/2002, p. 0001 - 0036*

- Décision de la Commission n° 2002/731/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "contrôle-commande et signalisation" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/9/2002 p. 0037 - 0142, Annexe A modifié par :*

- Décision de la Commission n° 2004/447/CE du 29 avril 2004 modifiant l'annexe A de la décision 2002/731/CE de la Commission du 30 mai 2002 et définissant les caractéristiques principales des systèmes de classe A (ERTMS) du sous-système «contrôle-commande et signalisation» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel au sens de la directive 2001/16/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 155 du 30/04/2004 p. 0069 - 0083, rectifiée par :*

- Rectificatif à la décision n° 2004/447/CE de la Commission du 29 avril 2004 modifiant l'annexe A de la décision n° 2002/731/CE et définissant les caractéristiques principales des systèmes de classe A (ERTMS) du sous-système contrôle-commande et signalisation du système ferroviaire transeuropéen conventionnel au sens de la directive n° 2001/16/CE, *Journal officiel n° L 193 du 01/06/2004 p. 0053 - 0063*

- Décision de la Commission n° 2002/732/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "infrastructure" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/9/2002, p. 0143 - 279*

- Décision de la Commission n° 2002/733/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "énergie" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/02/2002 p. 0280 - 0369*

- Décision de la Commission n° 2002/734/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "exploitation" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/09/2002 p. 0370 - 0401*

- Décision de la Commission n° 2002/735/CE du 30 mai 2002 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "matériel roulant" du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive n° 96/48/CE, *Journal officiel n° L 245 du 12/09/2002 p. 0402 - 0506*

Directive modifiée par :

- Directive n° 2004/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive n° 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel, *Journal officiel n° L 164 du 30/04/2004 p. 0114 - 0163*, **rectifiée par :**

- Rectificatif à la directive n° 2004/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive n° 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel, *Journal officiel n° L 220 du 21/06/2004 p. 0040 - 0057*

- Directive n° 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel, *Journal officiel n° L 110 du 20/04/2001 p. 0001 - 0027*

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 2004/446/CE du 29 avril 2004 précisant les paramètres fondamentaux des spécifications techniques d'interopérabilité concernant les sous-systèmes «bruit», «wagons pour le fret» et «applications télématiques au service du fret» visées dans la directive 2001/16/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 155 du 30/04/2004 p. 0001 - 0068*, **rectifiée par :**

- Rectificatif à la décision de la Commission n° 2004/446/CE du 29 avril 2004 précisant les paramètres fondamentaux des spécifications techniques d'interopérabilité concernant les sous-systèmes «bruit», «wagons pour le fret» et «applications télématiques au service du fret» visées dans la directive 2001/16/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 193 du 01/06/2004 p. 0001 - 0052*

- Décision de la Commission n° 2004/447/CE du 29 avril 2004 modifiant l'annexe A de la décision 2002/731/CE de la Commission du 30 mai 2002 et définissant les caractéristiques principales des systèmes de classe A (ERTMS) du sous-système «contrôle-commande et signalisation» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel au sens de la directive 2001/16/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 155 du 30/04/2004 p. 0069 - 0083*, **rectifiée par :**

- Rectificatif à la décision de la Commission n° 2004/447/CE du 29 avril 2004 modifiant l'annexe A de la décision 2002/731/CE de la Commission du 30 mai 2002 et définissant les caractéristiques principales des systèmes de classe A (ERTMS) du sous-système «contrôle-commande et signalisation» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel au sens de la directive 2001/16/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 193 du 01/06/2004 p. 0053 - 0063*

Directive modifiée par :

- Directive n° 2004/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive n° 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel, *Journal officiel* n° L 164 du 30/04/2004 p. 0114 – 0163, **rectifiée par :**

- Rectificatif à la directive n° 2004/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la directive n° 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive n° 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel, *Journal officiel* n° L 220 du 21/06/2004 p. 0040 – 0057

10.3 Normalisation des comptes et statistiques

- Règlement (CEE) n° 1192/69 du Conseil du 26 juin 1969 relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer, *Journal officiel* n° L 156 du 28/06/1969 p. 0008 – 0020⁶²

10.4 Conditions techniques et de sécurité

- Directive n° 96/49/CE du Conseil du 23 juillet 1996 relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer, *Journal officiel* n° L 235 du 17/09/1996 p. 0025 – 0030⁶³, **adaptée au progrès technique par :**
 - Directive n° 96/87/CE de la Commission du 13 décembre 1996 portant adaptation au progrès technique de la directive n° 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 335 du 24/12/1996 p. 0045 - 0045
 - Directive n° 1999/48/CE de la Commission du 21 mai 1999 portant deuxième adaptation au progrès technique de la directive n° 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer – Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, *Journal officiel* n° L 169 du 05/07/1999 p. 0058 - 0088

⁶² Inclus dans le programme de codification du SJ

⁶³ Inclus dans le programme de codification du SJ – fusion avec directive n° 94/55 proposée

- Directive n° 2001/6/CE de la Commission du 29 janvier 2001 portant troisième adaptation au progrès technique de la directive n° 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 030 du 01/02/2001 p. 0042 - 0042

- Directive n° 2003/29/CE de la Commission du 7 avril 2003 portant quatrième adaptation au progrès technique de la directive n° 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer, *Journal officiel* n° L 090 du 08/04/2003 p. 0047 - 0047

- Annexes A et B de la directive 96/49/CE du Conseil telles qu'annoncées dans la directive 2001/6/CE de la Commission portant adaptation pour la troisième fois au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 121 du 26/04/2004 p. 0001 - 0864

- Directive 2004/89/CE de la Commission du 13 septembre 2004 portant cinquième adaptation au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 293 du 16/09/2004 p. 0014 - 0014

- Directive 2004/110/CE de la Commission du 9 décembre 2004 portant sixième adaptation au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 365 du 10/12/2004 p. 0024 - 0024

modifiée par :

- Directive n° 2000/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2000 modifiant la directive n° 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer, *Journal officiel* n° L 279 du 01/11/2000 p. 0044 - 0045

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 2002/885/CE du 7 novembre 2002 modifiant la date à partir de laquelle les fûts à pression, cadres de bouteilles et citernes destinés au transport de marchandises dangereuses par chemin de fer doivent être conformes à la directive n° 96/49/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 308 du 09/11/2002 p. 0044 - 0044

- Décision de la Commission n° 2003/627/CE du 20 août 2003 autorisant les États membres en vertu de la directive n° 96/49/CE à adopter certaines dérogations concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 217 du 29/08/2003 p. 0067 - 0072

11. Transports maritimes

11.1 Accès au marché

- Règlement (CEE) n° 954/79 du Conseil du 15 mai 1979 concernant la ratification par les États membres de la convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes ou l'adhésion de ces États à la convention, *Journal officiel* n° L 121 du 17/05/1979 p. 0001 - 0004
- Règlement (CEE) n° 4055/86 du Conseil du 22 décembre 1986 portant application du principe de la libre prestation des services aux transports maritimes entre États membres et entre États membres et pays tiers, *Journal officiel* n° L 378 du 31/12/1986 p. 0001 - 0003, **appliqué par :**
 - Décision du Conseil n° 87/475/CEE du 17 septembre 1987 concernant les transports maritimes entre l'Italie et l'Algérie, *Journal officiel* n° L 272 du 25/09/1987 p. 0037 - 0038
- Règlement (CE) n° 789/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relatif au changement de registre des navires de charge et navires à passagers à l'intérieur de la Communauté et abrogeant le règlement (CEE) n° 613/91 du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 138 du 30/04/2004 p. 0019 - 0023
- Règlement (CEE) n° 3577/92 du Conseil du 7 décembre 1992 concernant l'application du principe de la libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des États membres (cabotage maritime), *Journal officiel* n° L 364 du 12/12/1992 p. 0007 - 0010

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 93/125/CEE du 17 février 1993 faisant suite à la demande espagnole d'adoption par la Commission de mesures de sauvegarde en vertu des dispositions de l'article 5 du règlement (CEE) n° 3577/92 du Conseil concernant l'application du principe de la libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des États membres (cabotage maritime) (Le texte en langue espagnole est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 049 du 27/02/1993 p. 0088 - 0089

- Décision de la Commission n° 93/396/CEE du 13 juillet 1993, relative à la demande espagnole de prorogation des mesures de sauvegarde adoptées en vertu de l'article 5 du règlement (CEE) n° 3577/92 concernant l'application du principe de la libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des États membres (cabotage maritime) (Le texte en langue espagnole est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 173 du 16/07/1993 p. 0033 - 0035

11.2 Sécurité maritime

11.2.1 Contrôle

11.2.1.1 Etat du pavillon/ sociétés de classifications

➤ Directive n° 94/57/CE du Conseil du 22 novembre 1994 établissant les règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes, *Journal officiel* n° L 319 du 12/12/1994 p. 0020 - 0027⁶⁴, **modifiée par** :

- Directive n° 97/58/CE de la Commission du 26 septembre 1997 modifiant la directive n° 94/57/CE du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 274 du 07/10/1997 p. 0008 - 0008

- Directive n° 2001/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 modifiant la directive n° 94/57/CE du Conseil établissant des règles et des normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 019 du 22/01/2002 p. 0009 - 0016

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

Décisions d'applications :

- Décision de la Commission n° 2000/481/CE du 14 juillet 2000 relative à l'agrément du «Rinave - Registro Internacional Naval, SA» arrêtée conformément à la directive n° 94/57/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Le texte en langue portugaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 193 du 29/07/2000 p. 0091 - 0091

⁶⁴ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Décision de la Commission n° 2001/890/CE du 13 décembre 2001 relative à l'agrément de l'Hellenic Register of Shipping, arrêtée conformément à l'article 4, paragraphe 3, à la directive n° 94/57/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 329 du 14/12/2001 p. 0072 - 0072
- Décision de la Commission n° 96/587/CE du 30 septembre 1996 relative à la publication de la liste des organismes agréés qui ont été notifiés par les États membres conformément à la directive n° 94/57/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 257 du 10/10/1996 p. 0043 - 0043, **modifiée par** :
 - Décision de la Commission n° 98/403/CE du 12 juin 1998 modifiant la décision n° 96/587/CE relative à la publication de la liste des organismes agréés qui ont été notifiés par les États membres conformément à la directive n° 94/57/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 178 du 23/06/1998 p. 0039 - 0040
 - Décision de la Commission n° 2002/221/CE du 14 mars 2002 modifiant la décision n° 96/587/CE relative à la publication de la liste des organismes agréés qui ont été notifiés par les États membres conformément à la directive n° 94/57/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 073 du 15/03/2002 p. 0030 - 0031

11.2.1.2 Etat du port

- Directive n° 95/21/CE du Conseil du 19 juin 1995 concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port), *Journal officiel* n° L 157 du 07/07/1995 p. 0001 - 0019, **modifiée par** :
 - Directive n° 98/25/CE du Conseil du 27 avril 1998 modifiant la directive n° 95/21/CE concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté, ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port), *Journal officiel* n° L 133 du 07/05/1998 p. 0019 - 0020
 - Directive n° 98/42/CE de la Commission du 19 juin 1998 modifiant la directive n° 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 184 du 27/06/1998 p. 0040 - 0046

- Directive n° 1999/97/CE de la Commission du 13 décembre 1999 portant modification de la directive n° 95/21/CE concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 331 du 23/12/1999 p. 0067 - 0070

- Directive n° 2001/106/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 modifiant la directive n° 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port), *Journal officiel* n° L 019 du 22/01/2002 p. 0017 - 0031

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

- Directive n° 96/40/CE de la Commission du 25 juin 1996 instituant un modèle commun de carte d'identité pour les inspecteurs agissant dans le cadre du contrôle par l'État du port (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 196 du 07/08/1996 p. 0008 - 0009

11.2.1.3 Suivi du trafic

- Décision du Conseil n° 92/143/CEE du 25 février 1992 au sujet des systèmes de radionavigation destinés à être utilisés en Europe, *Journal officiel* n° L 059 du 04/03/1992 p. 0017 - 0018
- Directive n° 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, et abrogeant la directive 93/75/CEE du Conseil, *Journal officiel* n° L 175 du 04/07/2002 p. 0022 - 0024

11.2.2 Règles techniques et opérationnelles

11.2.2.1 Général/équipement

- Directive n° 79/115/CEE du Conseil du 21 décembre 1978 relative au pilotage des navires par des pilotes hauturiers opérant dans la mer du Nord et dans la Manche, *Journal officiel n° L 033 du 08/02/1979 p. 0032 - 0032*
- Directive n° 96/98/CE du Conseil du 20 décembre 1996 relative aux équipements marins, *Journal officiel n° L 046 du 17/02/1997 p. 0025 - 0056⁶⁵*, **modifiée par** :
 - Directive n° 98/85/CE de la Commission du 11 novembre 1998 modifiant la directive n° 96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 315 du 25/11/1998 p. 0014 - 0034*
 - Directive n° 2002/75/CE de la Commission du 2 septembre 2002 modifiant la directive n° 96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 254 du 23/09/2002 p. 0001 - 0046*
 - Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058*

11.2.2.2 Navires à passagers

- Règlement (CE) n° 3051/95 du Conseil du 8 décembre 1995 concernant la gestion de la sécurité des transbordeurs rouliers de passagers, *Journal officiel n° L 320 du 30/12/1995 p. 0014 - 0024⁶⁶*, **modifié par** :
 - Règlement (CE) n° 179/98 de la Commission du 23 janvier 1998 modifiant le règlement (CE) n° 3051/95 du Conseil concernant la gestion de la sécurité des transbordeurs rouliers de passagers, *Journal officiel n° L 019 du 24/01/1998 p. 0035 - 0046*
 - Règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS) et modifiant les règlements en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires, *Journal officiel n° L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005*, **modifié par** :

⁶⁵ Inclus dans le programme de codification du SJ

⁶⁶ Inclus dans le programme de codification du SJ

- Règlement (CE) n° 415/2004 de la Commission du 5 mars 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS) et modifiant les règlements en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 068 du 06/03/2004 p. 0010 - 0011

- Directive n° 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers, *Journal officiel* n° L 144 du 15/05/1998 p. 0001 - 0115⁶⁷, **modifiée par** :

- Directive n° 2002/25/CE de la Commission du 5 mars 2002 modifiant la directive n° 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers, *Journal officiel* n° L 098 du 15/04/2002 p. 0001 - 0126

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

- Directive n° 2003/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 modifiant la directive n° 98/18/CE du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers, *Journal officiel* n° L 123 du 17/05/2003 p. 0018 - 0021

- Directive n° 2003/75/CE de la Commission du 29 juillet 2003 modifiant l'annexe I de la directive n° 98/18/CE du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 190 du 30/07/2003 p. 0006 - 0009

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 1999/461/CE du 24 juin 1999, concernant la publication de la liste des navires à passagers existants des classes A et B, communiquée par la Grèce conformément à la directive n° 98/18/CE du Conseil, auxquels la dérogation prévue à l'article 6, paragraphe 3, point g, peut s'appliquer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 180 du 15/07/1999 p. 0047 - 0048

- Directive n° 98/41/CE du Conseil du 18 juin 1998 relative à l'enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers opérant à destination ou au départ de ports d'États membres de la Communauté, *Journal officiel* n° L 188 du 02/07/1998 p. 0035 - 0039, **modifiée par** :

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte

⁶⁷ Inclus dans le programme de codification du SJ – examen à l'autorité législative prévu pour février 2005

présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

- Directive n° 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative à un système de visites obligatoires pour l'exploitation en toute sécurité de services réguliers de transbordeurs rouliers et d'engins à passagers à grande vitesse, *Journal officiel* n° L 138 du 01/06/1999 p. 0001 - 0019, **modifiée par** :
 - Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058
- Directive n° 2003/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers, *Journal officiel* n° L 123 du 17/05/2003 p. 0022 - 0041
- Décision de la Commission n° 2003/587/CE du 5 août 2003 relative à la conformité du dispositif d'extinction de l'incendie utilisé sur le transbordeur roulier "Finnsailor" (IMO n° 8401444) à la directive n° 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999, *Journal officiel* n° L 198 du 06/08/2003 p. 0017 - 0018

11.2.2.3 Navires de pêche

- Directive n° 97/70/CE du Conseil du 11 décembre 1997 instituant un régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de longueur égale ou supérieure à 24 mètres, *Journal officiel* n° L 034 du 09/02/1998 p. 0001 - 0029, **modifiée par** :
 - Directive n° 1999/19/CE de la Commission du 18 mars 1999 modifiant la directive n° 97/70/CE du Conseil instituant un régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de longueur égale ou supérieure à 24 mètres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 083 du 27/03/1999 p. 0048 - 0049
 - Directive n° 2002/35/CE de la Commission du 25 avril 2002 modifiant la directive n° 97/70/CE du Conseil instituant un régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de longueur égale ou supérieure à 24 mètres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 112 du 27/04/2002 p. 0021 - 0033
 - Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

11.2.2.4 Pétroliers

- Règlement (CE) n° 2978/94 du Conseil du 21 novembre 1994 concernant la mise en oeuvre de la résolution A.747(18) de l'Organisation maritime internationale relative au jaugeage des citernes à ballast à bord des pétroliers à ballast séparé⁶⁸, *Journal officiel* n° L 319 du 12/12/1994 p. 0001 - 0006, **modifié par :**
 - Règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS) et modifiant les règlements en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires, *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005

- Règlement (CE) n° 417/2002 du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 relatif à l'introduction accélérée des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque, et abrogeant le règlement (CE) n° 2978/94 du Conseil, *Journal officiel* n° L 064 du 07/03/2002 p. 0001 - 0005, **modifié par :**
 - Règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS) et modifiant les règlements en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires, *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005

 - Règlement (CE) n° 1726/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2003 modifiant le règlement (CE) n° 417/2002 relatif à l'introduction accélérée des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque, *Journal officiel* n° L 249 du 01/10/2003 p. 0001 - 0004

 - Règlement (CE) n° 2172/2004 de la Commission du 17 décembre 2004 modifiant le règlement (CE) n° 417/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'introduction accélérée des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 371 du 18/12/2004 p. 0026 - 0027

11.2.2.5 Vraquiers

- Directive n° 2001/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 établissant des exigences et des procédures harmonisées pour le chargement et le déchargement sûrs des vraquiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 013 du 16/01/2002 p. 0009 - 0020, **modifiée par :**

⁶⁸ Ce texte sera abrogé à partir du 31 décembre 2007.

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

11.2.2.6 Equipage

➤ Directive n° 2001/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, *Journal officiel* n° L 136 du 18/05/2001 p. 0017 - 0041, **modifiée par :**

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

- Directive n° 2003/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 modifiant la directive n° 2001/25/CE concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 326 du 13/12/2003 p. 0028 - 0031

11.2.3 Environnement

➤ Directive n° 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison - Déclaration de la Commission, *Journal officiel* n° L 332 du 28/12/2000 p. 0081 - 0089, **modifiée par :**

- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058

➤ Règlement (CE) n° 782/2003 du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 interdisant les composés organostanniques sur les navires, *Journal officiel* n° L 115 du 09/05/2003 p. 0001 - 0011

11.2.4 Institutionnel

- Règlement (CE) n° 1406/2002 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2002 instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 208 du 05/08/2002 p. 0001 - 0009, **modifié par** :
 - Règlement (CE) n° 1644/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2003 modifiant le règlement (CE) n° 1406/2002 instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime, *Journal officiel* n° L 245 du 29/09/2003 p. 0010 - 0012
 - Règlement (CE) n° 724/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 modifiant le règlement (CE) n° 1406/2002 instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 129 du 29/04/2004 p. 0001 - 0005
- Règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS) et modifiant les règlements en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires, *Journal officiel* n° L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005⁶⁹
- Directive n° 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* nL 324 du 29/11/2002 p. 0053 0058⁷⁰

11.3 Conditions techniques

- Directive n° 2002/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 067 du 09/03/2002 p. 0031 - 0045

⁶⁹ Ce règlement modifie les règlements 2978/94, 3051/95 et 417/2002.

⁷⁰ Cette directive modifie les directives 93/75, 94/57, 95/21, 96/98, 97/70, 98/18, 98/41, 99/35, 2000/59, 2001/25 et 2001/96).

11.4 Conditions sociales

- Directive n° 1999/63/CE du Conseil du 21 juin 1999 concernant l'accord relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer, conclu par l'Association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération des syndicats des transports dans l'Union européenne (FST) - Annexe: Accord européen relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer, *Journal officiel* n° L 167 du 02/07/1999 p. 0033 - 0037
- Directive n° 1999/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 concernant l'application des dispositions relatives à la durée du travail des gens de mer à bord des navires faisant escale dans les ports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 014 du 20/01/2000 p. 0029 - 0035

11.5 Relations internationales

- Décision du Conseil n° 77/587/CEE du 13 septembre 1977 instituant une procédure de consultation en ce qui concerne les relations entre États membres et pays tiers dans le domaine des transports maritimes ainsi que les actions relatives à ce domaine au sein des organisations internationales, *Journal officiel* n° L 239 du 17/09/1977 p. 0023 - 0024
- Décision du Conseil n° 78/774/CEE du 19 septembre 1978 concernant les activités de certains pays tiers dans le domaine des transports maritimes, *Journal officiel* n° L 258 du 21/09/1978 p. 0035 - 0036⁷¹, **modifiée par** :
 - Décision du Conseil n° 89/242/CEE du 5 avril 1989 modifiant la décision n° 78/774/CEE concernant les activités de certains pays tiers dans le domaine des transports maritimes, *Journal officiel* n° L 097 du 11/04/1989 p. 0047 -0047
- Décision du Conseil n° 83/573/CEE du 26 octobre 1983 relative à des contre-mesures dans le domaine des transports maritimes internationaux, *Journal officiel* n° L 332 du 28/11/1983 p. 0037 - 0037
- Règlement (CEE) n° 4057/86 du Conseil du 22 décembre 1986 relatif aux pratiques tarifaires déloyales dans les transports maritimes, *Journal officiel* n° L 378 du 31/12/1986 p. 0014 - 0020
- Règlement (CEE) n° 4058/86 du Conseil du 22 décembre 1986 concernant une action coordonnée en vue de sauvegarder le libre accès au trafic transocéanique, *Journal officiel* n° L 378 du 31/12/1986 p. 0021 - 0023

⁷¹ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2003) 732 final ; approuvé par le Conseil (groupe de travail sur codification) et PE (Commission affaires juridiques)

11.6 Sûreté maritime

- Règlement (CE) n° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 129 du 29/04/2004 p. 0006 - 0091

12. Transport aérien

12.1 Accès au marché

- Règlement (CEE) n° 2299/89 du Conseil du 24 juillet 1989 instaurant un code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation, *Journal officiel* n° L 220 du 29/07/1989 p. 0001 - 0007, **modifié par** :

- Règlement (CEE) n° 3089/93 du Conseil du 29 octobre 1993 modifiant le règlement (CEE) n° 2299/89 instaurant un code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation (SIR), *Journal officiel* n° L 278 du 11/11/1993 p. 0001 - 0009

- Règlement (CE) n° 323/1999 du Conseil du 8 février 1999 modifiant le règlement (CEE) n° 2299/89 instaurant un code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation (SIR), *Journal officiel* n° L 040 du 13/02/1999 p. 0001 - 0008

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 1999/618/CE du 20 juillet 1999 relative à une procédure concernant l'application du règlement (CEE) n° 2299/89 du Conseil (Billetterie électronique)(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 244 du 16/09/1999 p. 0056 - 0063

- Règlement (CEE) n° 2343/90 du Conseil du 24 juillet 1990 concernant l'accès des transporteurs aériens aux liaisons des services aériens réguliers intracommunautaires et la répartition de la capacité en sièges entre les transporteurs aériens sur les services aériens réguliers entre États membres, *Journal officiel* n° L 217 du 11/08/1990 p. 0008 - 0014⁷²

⁷² Candidat à l'abrogation/obsolescence

Décision d'application :

- Décision de la Commission n° 92/552/CEE du 21 octobre 1992 portant examen, en vertu des dispositions de l'article 10 paragraphe 4 du règlement n° 2343/90 du Conseil, de l'application de l'article 10 paragraphe 3 dudit règlement à l'augmentation de la fréquence des services existants sur la ligne Londres (Heathrow)- Bruxelles (Les textes en langues anglaise, française et néerlandaise sont les seuls faisant foi), *Journal officiel* n° L 353 du 03/12/1992 p. 0032 - 0038

- Règlement (CEE) n° 294/91 du Conseil du 4 février 1991 relatif au fonctionnement des services de fret aérien entre États membres, *Journal officiel* n° L 036 du 08/02/1991 p. 0001 - 0004⁷³
- Règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil du 23 juillet 1992 concernant les licences des transporteurs aériens, *Journal officiel* n° L 240 du 24/08/1992 p. 0001 - 0007

Décision d'application:

- Décision de la Commission n° 95/404/CE du 19 juillet 1995 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil (Swissair/Sabena) (Les textes en langue française et néerlandaise sont les seuls faisant foi) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 239 du 07/10/1995 p. 0019 - 0028

- Règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil du 23 juillet 1992 concernant l'accès des transporteurs aériens communautaires aux liaisons aériennes intracommunautaires, *Journal officiel* n° L 240 du 24/08/1992 p. 0008 - 0014

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 93/347/CEE du 28 mai 1993 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire VII/AMA/I/93 - Viva Air) (Le texte en langue française est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 140 du 11/06/1993 p. 0051 - 0057

- Décision de la Commission n° 94/290/CE du 27 avril 1994 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil [Affaire VII/AMA/II/93 - TAT-Paris (Orly)-Londres] (Le texte en langue française est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 127 du 19/05/1994 p. 0022 - 0031

- Décision de la Commission n° 94/291/CE du 27 avril 1994 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil [Affaire VII/AMA/IV/93 - TAT-Paris (Orly)-Marseille et Paris (Orly)-Toulouse] (Le texte en langue française est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 127 du 19/05/1994 p. 0032 - 0037

⁷³ Candidat à l'abrogation/obsolescence

- Décision de la Commission n° 95/259/CE du 14 mars 1995 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire VII/AMA/9/94: Application des règles françaises de répartition du trafic au sein du système aéroportuaire parisien) (Le texte en langue française est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 162 du 13/07/1995 p. 0025 - 0036

- Décision de la Commission n° 98/523/CE du 22 juillet 1998 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire VII/AMA/10/97 - Accès à l'aéroport de Karlstad) (Le texte en langue suédoise est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 233 du 20/08/1998 p. 0025 - 0031

- Décision de la Commission n° 98/710/CE du 16 septembre 1998 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire VII/AMA/11/98 - Règles italiennes de répartition du trafic au sein du système aéroportuaire de Milan) (Le texte en langue italienne est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 337 du 12/12/1998 p. 0042 - 0057

- Décision de la Commission n° 2001/163/CE du 21 décembre 2000 relative à une procédure d'application du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire TREN/AMA/12/00 Règles italiennes de répartition du trafic au sein du système aéroportuaire de Milan) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 058 du 28/02/2001 p. 0029 - 0039

- Règlement (CEE) n° 2409/92 du Conseil du 23 juillet 1992 sur les tarifs des passagers et de fret des services aériens, *Journal officiel* n° L 240 du 24/08/1992 p. 0015 - 0017⁷⁴

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 92/8/CEE du 27 novembre 1991 relative à la conformité de certains tarifs aériens à l'article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2342/90 du Conseil, *Journal officiel* n° L 005 du 10/01/1992 p. 0026 - 0030

- Décision de la Commission n° 92/398/CEE du 6 juillet 1992 relative à la conformité de certains tarifs aériens avec l'article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2342/90 du Conseil, *Journal officiel* n° L 220 du 05/08/1992 p. 0035 - 0043

- Décision de la Commission 2004/12/EC du 5 décembre 2003 relative à l'application de l'article 18, paragraphe 2, première phrase, de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif au transport aérien et du règlement (CEE) n° 2408/92 du Conseil (Affaire TREN/AMA/11/03 – Mesures allemandes concernant les approches de l'aéroport de Zurich), *Journal officiel* n° L 4 du 8/1/2004 p. 0013 - 0024

⁷⁴ Ce règlement abroge le règlement n° 2342/90 du Conseil du 24/07/1990.

- Règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil du 18 janvier 1993 fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 014 du 22/01/1993 p. 0001 - 0006, **modifié par** :
 - Règlement (CE) n° 894/2002 du Parlement européen et du Conseil du 27 mai 2002 modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 142 du 31/05/2002 p. 0003 - 0003
 - Règlement (CE) n° 1554/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2003 modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 221 du 04/09/2003 p. 0001 - 0001
 - Règlement (CE) n° 793/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 138 du 30/04/2004 p. 0050 - 0060
- Directive n° 96/67/CE du Conseil du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté, *Journal officiel* n° L 272 du 25/10/1996 p. 0036 - 0045

Décisions d'application :

- Décision de la Commission n° 98/387/CE du 14 janvier 1998 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Francfort (Flughafen Frankfurt/Main AG) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 173 du 18/06/1998 p. 0032 - 0044
- Décision de la Commission n° 98/388/CE du 14 janvier 1998 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Düsseldorf (Flughafen Düsseldorf GmbH) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 173 du 18/06/1998 p. 0045 - 0053
- Décision de la Commission n° 98/630/CE du 30 octobre 1998 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Stuttgart (Stuttgart GmbH) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 300 du 11/11/1998 p. 0025 - 0032
- Décision de la Commission n° 98/632/CE du 30 octobre 1998 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Hambourg (Flughafen Hamburg GmbH) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 300 du 11/11/1998 p. 0041 - 0048

- Décision de la Commission n° 99/316/CE du 27 avril 1999 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Berlin-Tegel (Berliner Flughafen GmbH) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 121 du 11/05/1999 p. 0021 - 0031
 - Décision de la Commission n° 1999/326/CE du 27 avril 1999 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulles (Le texte en langue française est le seul faisant foi.) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 124 du 18/05/1999 p. 0014 - 0027
 - Décision de la Commission n° 2000/122/CE du 5 janvier 2000 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Düsseldorf (Flughafen Düsseldorf GmbH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 039 du 14/02/2000 p. 0057 - 0066
 - Décision de la Commission n° 2000/123/CE du 10 janvier 2000 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Funchal (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Le texte en langue portugaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 039 du 14/02/2000 p. 0067 - 0073
 - Décision de la Commission n° 2000/124/CE du 10 janvier 2000 relative à l'application de l'article 9 de la directive 96/67/CE du Conseil à l'aéroport de Porto (Aeroporto Francisco Sa Carneiro) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Le texte en langue portugaise est le seul faisant foi.), *Journal officiel* n° L 039 du 14/02/2000 p. 0074 - 0078
- Règlement (CE) n° 785/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs, *Journal officiel* n° L 138 du 30/04/2004 p. 0001 - 0006
 - Décision de la Commission n° 2004/393/CE du 12 février 2004 concernant les avantages consentis par la Région wallonne et Brussels South Charleroi Airport à la compagnie aérienne Ryanair lors de son installation à Charleroi (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 137 du 30/04/2004 p. 0001 - 0062

12.2 Gestion du trafic aérien (y compris le ciel unique)

- Directive n° 93/65/CEE du Conseil du 19 juillet 1993 relative à la définition et à l'utilisation de spécifications techniques compatibles pour l'acquisition d'équipements et de systèmes pour la gestion du trafic aérien, *Journal officiel* n° L 187 du 29/07/1993 p. 0052 - 0056, **adaptée et modifiée par** :

- Directive de la Commission n° 97/15/CE du 25 mars 1997 portant adoption de normes Eurocontrol et modification de la directive n° 93/65/CEE du Conseil relative à la définition et à l'utilisation de spécifications techniques compatibles pour l'acquisition d'équipements et de systèmes pour la gestion du trafic aérien (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 095 du 10/04/1997 p. 0016 - 0018*

- Règlement (CE) n° 2082/2000 de la Commission du 6 septembre 2000 portant adoption de normes Eurocontrol et modification de la directive n° 97/15/CE portant adoption de normes Eurocontrol et modification de la directive 93/65/CEE, *Journal officiel n° L 254 du 09/10/2000 p. 0001 - 0234*, **modifié par :**
 - Règlement (CE) n° 980/2002 de la Commission du 4 juin 2002 modifiant le règlement (CE) n° 2082/2000 portant adoption des normes Eurocontrol (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 150 du 08/06/2002 p. 0038 - 0043*

- Règlement (CE) n° 549/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 10 mars 2004 fixant le cadre pour la réalisation du ciel unique européen ("règlement-cadre") (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0001 - 0008*
 - Déclaration des États membres sur les questions militaires liées au ciel unique européen, *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0009 - 0009*

- Règlement (CE) n° 550/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à la fourniture de services de navigation aérienne dans le ciel unique européen ("règlement sur la fourniture de services") (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0010 - 0019*

- Règlement (CE) n° 551/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien dans le ciel unique européen ("règlement sur l'espace aérien") (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0020 - 0024*
 - Déclaration de la Commission, *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0025 - 0025*

- Règlement (CE) n° 552/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 10 mars 2004 concernant l'interopérabilité du réseau européen de gestion du trafic aérien ("règlement sur l'interopérabilité"), *Journal officiel n° L 096 du 31/03/2004 p. 0026 - 0042*

12.3 Sécurité aérienne

- Directive n° 91/670/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 sur l'acceptation mutuelle des licences du personnel pour exercer des fonctions dans l'aviation civile, *Journal officiel n° L 373 du 31/12/1991 p. 0021 – 0025*

- Règlement (CEE) n° 3922/91 du Conseil du 16 décembre 1991 relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile, *Journal officiel n° L 373 du 31/12/1991 p. 0004 – 0008*, **adapté au progrès technique par⁷⁵** :
 - Règlement (CE) n° 2176/96 de la Commission du 13 novembre 1996 portant adaptation au progrès scientifique et technique du règlement (CEE) n° 3922/91 du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 291 du 14/11/1996 p. 0015 - 0016*⁷⁶

 - Règlement (CE) n° 1069/1999 de la Commission du 25 mai 1999 portant adaptation au progrès scientifique et technique du règlement (CEE) n° 3922/91 du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 130 du 26/05/1999 p. 0016 - 0017*⁷⁷

 - Règlement (CE) n° 2871/2000 de la Commission du 28 décembre 2000 portant adaptation au progrès scientifique et technique du règlement (CEE) n° 3922/91 du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 333 du 29/12/2000 p. 0047 - 0048*⁷⁸

modifié par :

- Règlement (CE) n° 1592/2002 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2002 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 240 du 07/09/2002 p. 0001 – 0021*, **modifié par :**
 - Règlement (CE) n° 1701/2003 de la Commission du 24 septembre 2003 adaptant l'article 6 du règlement (CE) n° 1592/2002 du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 243 du 27/09/2003 p. 0005 - 0005*

⁷⁵ A partir du 28 septembre 2003, l'Annexe II du Règlement 3922/91 est abrogé par l'Article 57 du Règlement 1592/2002. - Inclus dans le programme de codification du SJ

⁷⁶ Se rapporte à l'Annexe II du Règlement 3922/91, rendu obsolète par l'Article 57 du Règlement 1592/2002

⁷⁷ Se rapporte à l'Annexe II du Règlement 3922/91, rendu obsolète par l'Article 57 du Règlement 1592/2002

⁷⁸ Se rapporte à l'Annexe II du Règlement 3922/91, rendu obsolète par l'Article 57 du Règlement 1592/2002

- Règlement (CE) n° 1643/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2003 modifiant le règlement (CE) n° 1592/2002 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne, *Journal officiel* n° L 245 du 29/09/2003 p. 0007 - 0009

mis en oeuvre par :

- Règlement (CE) n° 1702/2003 de la Commission du 24 septembre 2003 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production, *Journal officiel* n° L 243 du 27/9/2003 p. 0006 - 0079

- Règlement (CE) n° 2042/2003 de la Commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches, *Journal officiel* du 28/11/2003 n° L 315 p. 0001 - 0165

- Règlement (CE) n° 104/2004 de la Commission du 22 janvier 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et à la composition de la chambre de recours de l'Agence européenne de la sécurité aérienne, *Journal officiel* n° L 016 du 23/01/2004 p. 0020 - 0022

➤ Directive n° 94/56/CE du Conseil du 21 novembre 1994 établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile, *Journal officiel* n° L 319 du 12/12/1994 p. 0014 - 0019

➤ Règlement (CE) n° 2027/97 du Conseil du 9 octobre 1997 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en cas d'accident, *Journal officiel* n° L 285 du 17/10/1997 p. 0001 - 0003, **modifié par :**

- Règlement (CE) n° 889/2002 du Parlement européen et du Conseil du 13 mai 2002 modifiant le règlement (CE) n° 2027/97 du Conseil relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en cas d'accident (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 140 du 30/05/2002 p. 0002 - 0005

➤ Directive n° 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2003 concernant les comptes rendus d'événements dans l'aviation civile, *Journal officiel* n° L 167 du 04/07/2003 p. 0023 - 0036

➤ Directive n° 2004/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant la sécurité des aéronefs des pays tiers empruntant les aéroports communautaires, *Journal officiel* n° L 143 du 30/04/2004 p. 0076 - 0086

12.4 Sûreté aérienne

- Règlement (CE) n° 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Déclaration interinstitutionnelle, *Journal officiel* n° L 355 du 30/12/2002 p. 0001 – 0021, **mis en oeuvre par** :

- Règlement (CE) n° 622/2003 de la Commission du 4 avril 2003 fixant des mesures pour la mise en oeuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 089 du 05/04/2003 p. 0009 – 0010, **modifié par** :

- Règlement (CE) n° 68/2004 de la Commission du 15 janvier 2004 modifiant le règlement (CE) n° 622/2003 fixant des mesures pour la mise en oeuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 010 du 16/01/2004 p. 0014 – 0015

modifié par :

- Règlement (CE) n° 849/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2320/2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 158 du 30/04/2004 p. 0001 – 0006, **rectifié par** :

- Rectificatif au règlement (CE) n° 849/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant le règlement (CE) n° 2320/2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, *Journal officiel* n° L 229 du 29/06/2004 p. 0003 – 0004

mis en oeuvre par :

- Règlement (CE) n° 1138/2004 de la Commission du 21 juin 2004 établissant une définition commune des parties critiques des zones de sûreté à accès réglementé dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 221 du 22/06/2004 p. 0006 - 0007

- Règlement (CE) n° 1217/2003 de la Commission du 4 juillet 2003 arrêtant les spécifications communes des programmes nationaux de contrôle de la qualité en matière de sûreté de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 169 du 08/07/2003 p. 0044 – 0048

- Règlement (CE) n° 1486/2003 de la Commission du 22 août 2003 définissant les modalités des inspections effectuées par la Commission dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 213 du 23/08/2003 p. 0003 - 0006

12.5 Conditions environnementales

- Directive n° 80/51/CEE du Conseil du 20 décembre 1979 relative à la limitation des émissions sonores des aéronefs subsoniques, *Journal officiel* n° L 018 du 24/01/1980 p. 0026 – 0028⁷⁹, **modifiée par** :
 - Directive n° 83/206/CEE du Conseil du 21 avril 1983 modifiant la directive n° 80/51/CEE relative à la limitation des émissions sonores des aéronefs subsoniques, *Journal officiel* n° L 117 du 04/05/1983 p. 0015 – 0017

- Directive n° 89/629/CEE du Conseil du 4 décembre 1989 relative à la limitation des émissions sonores des avions à réaction subsoniques civils, *Journal officiel* n° L 363 du 13/12/1989 p. 0027 – 0029

- Directive n° 92/14/CEE du Conseil du 2 mars 1992 relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, volume 1 deuxième partie chapitre 2, deuxième édition (1988), *Journal officiel* n° L 076 du 23/03/1992 p. 0021 – 0027⁸⁰, **modifiée par** :
 - Directive du Conseil n° 98/20/CE du 30 mars 1998 modifiant la directive n° 92/14/CEE relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant du volume 1, deuxième partie, chapitre 2 de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, deuxième édition (1988), *Journal officiel* n° L 107 du 07/04/1998 p. 0004 – 0009

 - Directive de la Commission n° 1999/28/CE du 21 avril 1999 portant modification de l'annexe de la directive 92/14/CEE du Conseil relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, volume 1, deuxième partie, chapitre 2, deuxième édition (1988) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 118 du 06/05/1999 p. 0053 – 0054

 - Règlement de la Commission (CE) n° 991/2001 du 21 mai 2001 modifiant l'annexe de la directive 92/14/CEE du Conseil relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, volume 1, deuxième partie, chapitre 2, deuxième édition (1988) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 138 du 22/05/2001 p. 0012 – 0014

- Directive n° 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 085 du 28/03/2002 p. 0040 – 0046

⁷⁹ A partir du 28 septembre 2003, l'Article 57 du Règlement 1592/2002 abrogera/rendra obsolète la Directive 80/51/CEE.

⁸⁰ Inclus dans le programme de codification du SJ – proposition codifiée COM(2003) 524 final - approuvée par les groupes de travail du Conseil et du PE

- Directive n° 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement - Déclaration de la Commission au sein du comité de conciliation concernant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant, *Journal officiel n° L 189 du 18/07/2002 p. 0012 - 0026*

12.6 Protection des passagers

- Règlement (CE) n° 261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) n° 295/91 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 046 du 17/02/2004 p. 0001 - 0007*
- Décision du Conseil n° 2004/496/CE du 17 mai 2004 concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données PNR par des transporteurs aériens au bureau des douanes et de la protection des frontières du ministère américain de la sécurité intérieure, *Journal officiel L 183 du 20/05/2004 p. 0084 - 0085*
- Décision de la Commission n° 2004/535/CE du 14 mai 2004 relative au niveau de protection adéquat des données à caractère personnel contenues dans les dossiers des passagers aériens transférés au Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, *Journal officiel n° L 235 du 06/07/2004 p. 0011 - 0022*

12.7 Interventions étatiques

- Décision de la Commission n° 2003/637/CE du 30 avril 2003 concernant le régime d'aide d'État C 65/02 (ex N 262/02) que l'Autriche envisage de mettre à exécution en faveur des compagnies aériennes autrichiennes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 222 du 05/09/2003 p. 0033 - 0038*

13. Galileo

- Règlement (CE) n° 876/2002 du Conseil du 21 mai 2002 créant l'entreprise commune Galileo, *Journal officiel* n° L 138 du 28/05/2002 p. 0001 - 0008
- Règlement (CE) n° 1321/2004 du Conseil du 12 juillet 2004 sur les structures de gestion des programmes européens de radionavigation par satellite, *Journal officiel* n° L 246 du 20/07/2004 p. 0001 - 0009

14. Divers tous modes dans le domaine du transport

- Décision n° 62/403 du Conseil du 21 mars 1962 instituant une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports, *Journal officiel* n° P 023 du 03/04/1962 p. 0720 - 0721⁸¹, **modifiée par** :
 - Décision du Conseil n° 73/402/CEE du 22 novembre 1973 modifiant la décision du 21 mars 1962 instituant une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports, *Journal officiel* n° L 347 du 17/12/1973 p. 0048 - 0049
- Décision du Conseil des Communautés européennes du 1er janvier 1973 portant adaptation des actes relatifs à l'adhésion de nouveaux États membres aux Communautés européennes), *Journal officiel* n° L 002 du 01/01/1973 p. 0001 - 0027
- Règlement (CEE) n° 3572/90 du Conseil du 4 décembre 1990 modifiant, en raison de l'unification allemande, certaines directives, décisions et règlements relatifs aux transports par route, par chemin de fer et par voie navigable, *Journal officiel* n° L 353 du 17/12/1990 p. 0012 - 0015
- Directive n° 92/106/CEE du Conseil du 7 décembre 1992 relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés de marchandises entre États membres, *Journal officiel* n° L 368 du 17/12/1992 p. 0038 - 0042⁸²
- Règlement (CE) n° 2411/98 du Conseil du 3 novembre 1998 relatif à la reconnaissance en circulation intracommunautaire du signe distinctif de l'État membre d'immatriculation des véhicules à moteur et de leurs remorques, *Journal officiel* n° L 299 du 10/11/1998 p. 0001 - 0003

⁸¹ Inclus dans le programme de codification du SJ – transmission à l'autorité législative prévue pour mars 2005

⁸² Candidat à l'abrogation

- Directive n° 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 concernant les dispositions relatives à l'heure d'été, *Journal officiel n° L 031 du 02/02/2001 p. 0021 - 0022*
- Décision de la Commission n° 2001/546/CE du 11 juillet 2001 portant création d'un comité consultatif intitulé "Forum européen de l'énergie et des transports", *Journal officiel n° L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060*

15. Règles de concurrence et dispositions horizontales affectant le transport et ne relevant pas de la DG Energie et Transports⁸³

- Règlement n° 141/62/CEE du Conseil portant non-application du règlement n° 17 du Conseil au secteur des transports, *Journal officiel n° B 124 du 28/11/1962 p. 2751 - 2751*, **modifié par** :
 - Règlement n° 165/65/CEE du Conseil du 9 décembre 1965 portant prorogation du délai de non-application aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable du règlement n° 17 du Conseil *Journal officiel n° P 210 du 11/12/1965 p. 3141 - 3141*
 - Règlement n° 1002/67/CEE du Conseil du 14 décembre 1967 portant prorogation du délai de non-application aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable du règlement n° 17 du Conseil *Journal officiel n° B 306 du 16/12/1967 p. 0001 - 0001*
- Règlement (CEE) n° 1017/68 du Conseil du 19 juillet 1968 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, *Journal officiel n° L 175 du 23/07/1968 p. 0001 - 0012* et **mis en oeuvre par** :
 - Règlement (CEE) n° 1629/69 de la Commission du 8 août 1969 relatif à la forme, à la teneur et aux autres modalités des plaintes visées à l'article 10, des demandes visées à l'article 12 et des notifications visées à l'article 14 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 1017/68 du Conseil du 19 juillet 1968, *Journal officiel n° L 209 du 21/08/1969 p. 0001 - 0010*
 - Règlement (CEE) n° 1630/69 de la Commission du 8 août 1969 relatif aux auditions prévues à l'article 26 paragraphes 1 et 2 du règlement (CEE) n° 1017/68 du Conseil du 19 juillet 1968, *Journal officiel n° L 209 du 21/08/1969 p. 0011 - 0013*
- Règlement (CEE) n° 2988/74 du Conseil du 26 novembre 1974 relatif à la prescription en matière de poursuites et d'exécution dans les domaines du droit des transports et de la concurrence de la Communauté économique européenne, *Journal officiel n° L 319 du 29/11/1974 p. 0001 - 0003*

⁸³ Un certain nombre de dispositions en matière de concurrence sont abrogées ou modifiées par le Règlement n° 1/2003 du 16 décembre 2002.

- Directive n° 80/723/CE de la Commission du 25 juin 1980 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques, *Journal officiel* n° L 195 du 29/07/1980 p. 0035 - 0037, **modifiée par :**

- Directive n° 85/413/CEE de la Commission du 24 juillet 1985 modifiant la directive n° 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques, *Journal officiel* n° L 229 du 28/08/1985 p. 0020 - 0021

- Directive n° 93/84/CEE de la Commission du 30 septembre 1993 modifiant la directive n° 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques, *Journal officiel* n° L 254 du 12/10/1993 p. 0016 - 0018

- Directive n° 2000/52/CE de la Commission du 26 juillet 2000 modifiant la directive n° 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques, *Journal officiel* n° L 193 du 29/07/2000 p. 0075 - 0078

- Règlement (CEE) n° 4056/86 du Conseil du 22 décembre 1986 déterminant les modalités d'application des articles 85 et 86 du traité aux transports maritimes, *Journal officiel* n° L 378 du 31/12/1986 p. 0004 - 0013

- Règlement (CEE) n° 3975/87 du Conseil du 14 décembre 1987 déterminant les modalités d'application des règles de concurrence applicables aux entreprises de transports aériens, *Journal officiel* n° L 374 du 31/12/1987 p. 0001 - 0008, **modifié par :**

- Règlement (CEE) n° 1284/91 du Conseil du 14 mai 1991 modifiant le règlement (CEE) n° 3975/87 déterminant les modalités d'application des règles de concurrence applicables aux entreprises de transports aériens, *Journal officiel* n° L 122 du 17/05/1991 p. 0002 - 0003

- Règlement (CEE) n° 2410/92 du Conseil du 23 juillet 1992 modifiant le règlement (CEE) n° 3975/87 déterminant les modalités d'application des règles de concurrence aux entreprises de transport aérien, *Journal officiel* n° L 240 du 24/08/1992 p. 0018 - 0018

mis en oeuvre par :

- Règlement (CEE) n° 4261/88 de la Commission du 16 décembre 1988 relatif aux plaintes, aux demandes et aux auditions visées au règlement (CEE) n° 3975/87 du Conseil, fixant la procédure d'application des règles de concurrence aux entreprises dans le secteur des transports aériens, *Journal officiel* n° L 376 du 31/12/1988 p. 0010 - 0028

abrogé par :

- Règlement (CE) n° 411/2004 du Conseil du 26 février 2004 abrogeant le règlement (CEE) n° 3975/87 et modifiant le règlement (CEE) n° 3976/87 ainsi que le règlement (CE) n° 1/2003, en ce qui concerne les transports aériens entre la Communauté et les pays tiers (Texte présentant de

l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002

- Règlement (CEE) n° 3976/87 du Conseil du 14 décembre 1987 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées dans le domaine des transports aériens, *Journal officiel* n° L 374 du 31/12/1987 p. 0009 - 0011, **modifié par** :
 - Règlement (CEE) n° 2344/90 du Conseil du 24 juillet 1990 modifiant le règlement (CEE) n° 3976/87 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du Traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées dans le domaine des transports aériens, *Journal officiel* n° L 217 du 11/08/1990 p. 0015 - 0015
 - Règlement (CEE) n° 2411/92 du Conseil du 23 juillet 1992 modifiant le règlement (CEE) n° 3976/87 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées dans le domaine des transports aériens, *Journal officiel* n° L 240 du 24/08/1992 p. 0019 - 0020
 - Règlement (CE) n° 411/2004 du Conseil du 26 février 2004 abrogeant le règlement (CEE) n° 3975/87 et modifiant le règlement (CEE) n° 3976/87 ainsi que le règlement (CE) n° 1/2003, en ce qui concerne les transports aériens entre la Communauté et les pays tiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002
- Règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil du 21 décembre 1989 relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises, *Journal officiel* n° L 395 du 30/12/1989 p. 0001 - 0012 et n° L 257/90 p. 0013 - 0013
- Règlement (CEE) n° 2367/90 de la Commission du 25 juillet 1990 relatif aux notifications, aux délais et aux auditions conformément au règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises, *Journal officiel* n° L 219 du 14/08/1990 p. 0005 - 0025
- Règlement (CEE) n° 479/92 du Conseil du 25 février 1992 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à certaines catégories d'accords, de décisions et de pratiques concertées entre compagnies maritimes de ligne («consortia»), *Journal officiel* n° L 055 du 29/02/1992 p. 0003 - 0005
- Règlement (CEE) n° 1617/93 de la Commission du 25 juin 1993 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à certaines catégories d'accords, de décisions ou de pratiques concertées ayant pour objet la planification conjointe et la coordination des horaires, l'exploitation de services en commun, les consultations tarifaires pour le transport de passagers et de fret sur les services aériens réguliers et la répartition des créneaux horaires dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 155 du 26/06/1993 p. 0018 - 0022, **modifié par** :

- Règlement (CE) n° 1523/96 de la Commission du 24 juillet 1996 modifiant le règlement (CEE) n° 1617/93 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à certaines catégories d'accords, de décisions ou de pratiques concertées ayant pour objet la planification conjointe et la coordination des horaires, l'exploitation de services en commun, les consultations tarifaires pour le transport de passagers et de fret sur les services aériens réguliers et la répartition des créneaux horaires dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 190 du 31/07/1996 p. 0011 - 0012
- Règlement (CE) n° 1083/1999 de la Commission du 26 mai 1999 modifiant le règlement (CEE) n° 1617/93 concernant l'application de l'article 85, paragraphe 3, du traité à certaines catégories d'accords, de décisions ou de pratiques concertées ayant pour objet la planification conjointe et la coordination des horaires, l'exploitation de services en commun, les consultations tarifaires pour le transport de passagers et de fret sur les services aériens réguliers et la répartition des créneaux horaires dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 131 du 27/05/1999 p. 0027 - 0028
- Règlement (CE) n° 1324/2001 de la Commission du 29 juin 2001 modifiant le règlement (CEE) n° 1617/93 en ce qui concerne les consultations tarifaires pour le transport de passagers et la répartition des créneaux horaires dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 177 du 30/06/2001 p. 0056 - 0056
- Règlement (CE) n° 1105/2002 de la Commission du 25 juin 2002 portant modification du règlement (CEE) n° 1617/93 en ce qui concerne les consultations tarifaires pour le transport de passagers et la répartition des créneaux horaires dans les aéroports, *Journal officiel* n° L 167 du 26/06/2002 p. 0006 - 0007
- Règlement (CE) n° 3652/93 de la Commission du 22 décembre 1993 concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à des catégories d'accords entre entreprises portant sur des systèmes informatisés de réservation pour les services de transport aérien, *Journal officiel* n° L 333 du 31/12/1993 p. 0037 - 0044
- Règlement (CE) n° 2842/98 de la Commission du 22 décembre 1998 relatif à l'audition dans certaines procédures fondées sur les articles 85 et 86 du traité CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 354 du 30/12/1998 p. 0018 - 0021
- Règlement (CE) n° 2843/98 de la Commission du 22 décembre 1998 concernant la forme, la teneur et les autres modalités des demandes et notifications prévues par les règlements (CEE) n° 1017/68, (CEE) n° 4056/86 et (CEE) n° 3975/87 du Conseil portant application des règles de concurrence au secteur des transports (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel* n° L 354 du 30/12/1998 p. 0022 - 0052
- Règlement (CE) n° 659/1999 du Conseil du 22 mars 1999 portant modalités d'application de l'article 93 du traité CE, *Journal officiel* n° L 083 du 27/03/1999 p. 0001 - 0009

mis en œuvre par :

- Règlement (CE) n° 794/2004 de la Commission du 21 avril 2004 concernant la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 659/1999 du Conseil portant modalités d'application de l'article 93 du traité CE, *Journal officiel n° L 140 du 30/04/2004 p. 0001-0134*

- Règlement (CE) n° 823/2000 de la Commission du 19 avril 2000 concernant l'application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à certaines catégories d'accords, de décisions et de pratiques concertées entre compagnies maritimes de ligne (consortiums) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 100 du 20/04/2000 p. 0024 - 0030*

- Règlement (CE) n° 1/2003 du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à la mise en oeuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 et 82 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 001 du 04/01/2003 p. 0001 - 0025, **modifié par :***
 - Règlement (CE) n° 411/2004 du Conseil du 26 février 2004 abrogeant le règlement (CEE) n° 3975/87 et modifiant le règlement (CEE) n° 3976/87 ainsi que le règlement (CE) n° 1/2003, en ce qui concerne les transports aériens entre la Communauté et les pays tiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), *Journal officiel n° L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002*

- Règlement (CE) n° 802/2004 de la Commission du 7 avril 2004 concernant la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises, *Journal officiel n° L 133 du 30/04/2004 p. 0001 - 0059*

*

*

*

Index thématique

**REPertoire
DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE
ENERGIE ET TRANSPORTS**

(31 DECEMBRE 2004)

INDEX THEMATIQUE

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

**REPERTOIRE DE L'ACQUIS ENERGIE ET DES TRANSPORTS
(31 décembre 2004)**

Index thématique

					Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)			
<u>1. Généralités/Stratégie et Programmes</u>										
1.01	L 073 du 19/03/1983 p. 0008 - 0010	3	31983	R	0062	
1.02	L 177 du 04/07/1984 p. 0007 - 0009	3	31984	R	1980	
1.03	L 283 du 27/10/1984 p. 0048 - 0049	2	31984	D	0510	
1.04	L 333 du 11/12/1985 p. 0029 - 0030	2	31985	D	0534	
1.05	L 283 du 27/10/1984 p. 0050 - 0051	2	31984	D	0511	
1.06	L 333 du 11/12/1985 p. 0031 - 0032	2	31985	D	0535	
1.07	L 007 du 13/01/1999 p. 0016 - 0019	4	31999	D	0021	
1.08	L 007 du 13/01/1999 p. 0020 - 0022	3	31999	D	0022	
1.09	L 007 du 13/01/1999 p. 0023 - 0027	5	31999	D	0023	
1.10	L 125 du 05/05/2001 p. 0024 - 0026	3	32001	D	0353	
1.11	L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060	3	32001	D	0546	
1.12	L 209 du 02/08/2001 p. 0032 - 0032	1	32001	D	0595	
<u>2. Infrastructures</u>										
2.1 Réseaux transeuropéens d'énergie										
	2.1.1	L 228 du 23/09/1995 p. 0001 - 0007	7	31995	R	2236	
	2.1.2	L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007	7	31999	R	1655	
	2.1.3	L 138 du 30/04/2004 p. 0017 - 0018	2	32004	R	0788	

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
2.1.4	L 143 du 30/04/2004 p. 0046 - 0048	3	32004 R 0807
2.1.5	L 161 du 29/06/1996 p. 0154 - 0155	2	31996 D 0391
2.1.6	L 176 du 15/07/2003 p. 0011 - 0028	18	32003 D 1229
2.1.7	L 305 du 06/12/2000 p. 0022 - 0031	10	32000 D 0761
2.2 Coordination des investissements dans le domaine de l'énergie					
2.2.1	L 102 du 25/04/1996 p. 0001 - 0004	4	31996 R 0736
2.2.2	L 326 du 17/12/1996 p. 0013 - 0020	8	31996 R 2386
2.3 Réseaux transeuropéens de transport					
2.3.1	L 228 du 23/09/1995 p. 0001 - 0007	7	31995 R 2236
2.3.2	L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007	7	31999 R 1655
2.3.3	L 138 du 30/04/2004 p. 0017 - 0018	2	32004 R 0788
2.3.4	L 143 du 30/04/2004 p. 0046 - 0048	3	32004 R 0807
2.3.5	L 228 du 09/09/1996 p. 0001 - 0104	104	31996 D 1692
2.3.6	L 015 du 17/01/1997 p. 0001 - 0004	4	31997 D 1692
2.3.7	L 185 du 06/07/2001 p. 0001 - 0036	36	32001 D 1346
2.3.8.1	L 167 du 30/04/2004 p. 0001 - 0038	38	32004 D 0884
2.3.8.2*	<i>L 201 du 07/06/2004 p. 0001 - 0055</i>	55	32004 D 0884R(01)
2.3.9.1	L 167 du 30/04/2004 p. 0039 - 0091	53	32004 L 0054
2.3.9.2*	<i>L 201 du 07/06/2004 p. 0056 - 0076</i>	21	32004 L 0054R(01)
2.4 Coordination des investissements dans le domaine du transport					
2.4.1	L 376 du 31/12/1982 p. 0010 - 0010	1	31982 R 3600
2.4.2	L 177 du 04/07/1984 p. 0004 - 0006	3	31984 R 1889
2.4.3	L 333 du 21/12/1984 p. 0058 - 0060	3	31984 R 3620
2.4.4	L 378 du 31/12/1986 p. 0024 - 0026	3	31986 R 4059

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

				Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)			
2.4.5		L 380 du 31/12/1987 p. 0033 - 0034	2	31987	R	4070	
2.4.6		L 356 du 24/12/1988 p. 0005 - 0006	2	31988	R	4048	
2.4.7		L 326 du 24/11/1990 p. 0001 - 0005	5	31990	R	3359	
2.4.8		L 161 du 02/07/1993 p. 0004 - 0008	5	31993	R	1738	
2.5 Tarification de l'usage des infrastructures dans le domaine du transport									
2.5.1		L 130 du 15/06/1970 p. 0004 - 0014	11	31970	R	1108	
2.5.2		L 278 du 23/12/1970 p. 0001 - 0005	5	31970	R	2598	
2.5.3		L 246 du 08/09/1978 p. 0007 - 0008	2	31978	R	2116	
2.5.4		L 003 du 07/01/2004 p. 0003 - 0005	3	32004	R	0013	
2.5.5		L 167 du 05/07/1979 p. 0001 - 0006	6	31979	R	1384	
2.5.6		L 302 du 23/10/1981 p. 0008 - 0008	1	31981	R	3021	
2.6 Intermodalité/Transport combiné									
2.6.1		L 277 du 14/10/1998 p. 0001 - 0006	6	31998	R	2196	
2.6.2		L 196 du 02/08/2003 p. 0001 - 0006	6	32003	R	1382	
 <u>3. Accords internationaux</u>									
3.1 Accords internationaux généraux dans le domaine de l'énergie									
3.1.1		L 380 du 31/12/1994 p. 0003 - 0023	21	21994	A	1231(51)	
3.1.2		L 380 du 31/12/1994 p. 0024 - 0090	67	21994	A	1231(52)	
3.1.3		L 380 du 31/12/1994 p. 0091 - 0112	22	21994	A	1231(53)	
3.1.4		L 252 du 12/09/1998 p. 0023 - 0046	24	21998	A	0912(01)	
3.1.5		L 011 du 16/01/1999 p. 0037 - 0044	8	21999	A	0116(01)	
3.1.6		L 236 du 23/09/2003 p. 0586 - 0657	72	12003	TN	0002	
3.2 Accords internationaux : Nucléaire									
3.2.1		017 du 19/03/1959 p. 0309 - 0311	3	21958	A	0529(01)	

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
3.2.2	B 060 du 24/11/1959 p. 1165 - 1176	12	21959	A	1006(01)
3.2.3	L 065 du 08/03/1978 p. 0016 - 0032	15	21978	A	0116(01)
3.2.4	L 027 du 04/02/1982 p. 0025 - 0030	6	21981	A	1218(05)
3.2.5	C 191 du 31/07/1985 p. 0003 - 0006	4	21985	A	0731(06)
3.2.6	C 215 du 17/08/1991 p. 0005 - 0008	4			
3.2.7	B 060 du 24/11/1959 p. 1175 - 1176	2	21959	A	1006(02)
3.2.8	L 060 du 24/11/1959 p. 1177	1	21959	A	1006(03)
3.2.9	018 du 09/03/1961 p. 0473 - 0475	3	21961	A	0126(01)
3.2.10	L 329 du 23/12/1975 p. 0028 - 0029	2	21975	A	1201(01)
3.2.11	L 051 du 22/02/1978 p. 0001 - 0026	26	21978	A	0222(01)
3.2.12	L 242 du 04.09.1978 p. 0002 - 0009	8	21978	A	0914(01)
3.2.13	L 116 du 30/04/1982 p. 0021 - 0022	2	21982	A	0430(02)
3.2.14	L 116 du 30/04/1982 p. 0018 - 0018	1	31982	D	0269
3.2.15	AIEA / INFCIRC/274/rev.1 May 1980	17			
3.2.16	L 149 du 17/06/1980 p. 0041 - 0041	1	31980	D	0565
3.2.17	L 281 du 04/10/1982 p. 0008 - 0020	13	21982	A	0921 (01)
3.2.18	L 035 du 11/02/1986 p. 0010 - 0011	2	21986	A	0211(01)
3.2.19	L 035 du 11/02/1986 p. 0009 - 0009	1	31986	D	0028
3.2.20	L 046 du 14/02/1987 p. 0050 - 0054	5	21987	A	0214(01)
3.2.21	L 046 du 14/02/1987 p. 0049 - 0049	1	31987	D	0105
3.2.22	L 057 du 28/02/1989 p. 0063 - 0076	14	21989	A	0228(01)
3.2.23	L 057 du 28/02/1989 p. 0062 - 0062	1	31989	D	0149
3.2.24	L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0017	16	21990	A	0315(01)
3.2.25	L 068 du 15/03/1990 p. 0001 - 0001	1	31990	D	0116
3.2.26	L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0002	1	31990	D	0117
3.2.27	L 244 du 26/08/1992 p. 0014 - 0031	18	21992	A	0826(01)

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
3.2.28	L 244 du 26/08/1992 p. 0024 - 0029	6	21992	A	0826(02)
3.2.29	L 244 du 26/08/1992 p. 0013 - 0031	19	31992	D	0439
3.2.30	L 200 du 03/08/1994 p. 0035 - 0036	2	21994	A	0803(01)
3.2.31	L 200 du 03/08/1994 p. 0033 - 0034	2	31994	D	0479
3.2.32	L 211 du 06/09/1995 p. 0031 - 0038	8	21995	A	0906(01)
3.2.33	L 211 du 06/09/1995 p. 0030 - 0030	1	31995	D	0655
3.2.34	L 211 du 06/09/1995 p. 0040 - 0042	3	21995	A	0906(02)
3.2.35	L 211 du 06/09/1995 p. 0039 - 0039	1	31995	D	0656
3.2.36	L 247 du 13/10/1995 p. 0002 - 0029	28	21995	A	1013(01)
3.2.37	L 247 du 13/10/1995 p. 0001 - 0001	1	31995	D	0414
3.2.38	L 247 du 13/10/1995 p. 0030 - 0031	2	31995	D	0415
3.2.39	L 120 du 20/05/1996 p. 0001 - 0036	36	21996	A	0520(01)
3.2.40	L 306 du 28/11/1996 p; 0049 - 0049	1	31996	D	0665
3.2.41	L 296 du 30/10/1997 p. 0032 - 0040	9	21997	A	1030(01)
3.2.42	L 070 du 10/03/1998 p. 0010 - 0022	13	21998	A	0310(01)
3.2.43	L 335 du 10/12/1998 p. 0062 - 0065	4	21998	A	1210(01)
3.2.44	L 335 du 10/12/1998 p. 0061 - 0061	1	31998	D	0704
3.2.45	L 335 du 10/12/1998 p. 0066 - 0066	1	31998	D	0705
3.2.46	L 346 du 22/12/1998 p. 0065 - 0071	7	21998	A	1222(01)
3.2.47	L 346 du 22/12/1998 p. 0064 - 0064	1	31998	D	0732
3.2.48	L 067 du 13/03/1999 p. 0001 - 0044	44	21999	A	0313(01)
3.2.49	L 196 du 28/07/1999 p. 0003 - 0045	43	21999	A	0728(02)
3.2.50	L 196 du 28/07/1999 p. 0001 - 0002	2	31999	D	0490
3.2.51	L 318 du 11/12/1999 p. 0021 - 0030	10	21999	A	1211(01)
3.2.52	Décision du 07/12/1998	0			(non publié)
3.2.53	Décision du 15/12/2003	0			(non publié)

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
3.2.54	L 318 du 11/12/1999 p. 0020 - 0020	1	31999 D 0819
3.2.55	L 172 du 06/05/2004 p. 0007 - 0008	2	32004 D 0491
3.2.56	C 298 du 19/10/2000 p. 0001 - 0029	29	22000 A 1019(01)
3.2.57	L 148 du 01/06/2001 p. 0080 - 0085	6	22001 A 0601(01)
3.2.58	L 148 du 01/06/2001 p. 0078 - 0078	1	32001 D 0411
3.2.59	L 148 du 01/06/2001 p. 0079 - 0079	1	22001 D 0412
3.2.60	L 287 du 31/10/2001 p. 0024 - 0029	6	22001 A 1031(01)
3.2.61	L 287 du 31/10/2001 p. 0030 - 0035	6	22001 A 1031(02)
3.2.62	L 287 du 31/10/2001 p. 0021 - 0022	2	22001 D 0761
3.2.63	L 287 du 31/10/2001 p. 0023 - 0023	1	22001 D 0762
3.2.64	L 322 du 27/11/2002 p. 0033 - 0039	7	22002 A 1127(01)
3.2.65	L 322 du 27/11/2002 p. 0040 - 0046	7	22002 A 1127(02)
3.2.66	L 322 du 27/11/2002 p. 0032 - 0032	1	32002 D 0924
3.2.67	C 102 du 29.04.2003 p. 0002 - 0005	4	22003 A 0429(01)
3.2.68	L 155 du 24/06/2003 p. 0037 - 0042	6	22003 A 0624(01)
3.2.69	L 155 du 24/06/2003 p. 0043 - 0046	4	22003 A 0624(02)
3.2.70	L 155 du 24/06/2003 p. 0035 - 0046	12	32003 D 0462
3.2.71	L 269 du 21/10/2003 p. 0009 - 0017	9	22003 A 1021(01)
3.2.72	L 269 du 21/10/2003 p. 0008 - 0008	1	32003 D 0744
3.2.73	L 338 du 23/12/2003 p. 0030 - 0031	2	32003 D 0882
3.2.74	L 338 du 23/12/2003 p. 0032 - 0040	9	22003 A 1223(02)
3.2.75	L 097 du 01/04/2004 p. 0053 - 0054	2	32004 D 0294
3.2.76	L 097 du 01/04/2004 p. 0055 - 0062	8	22004 A 0401(01)
3.2.77	L 032 du 05/02/2004 p. 0023 - 0033	11	22004 A 0205(02)
3.2.78	L 032 du 05/02/2004 p. 0022 - 0022	1	32004 D 0112
3.2.79	L 089 du 26/03/2004 p. 0037 - 0043	7	22004 A 0326(01)

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
3.2.80	L 089 du 26/03/2004 p. 0036 - 0036	1	32004	D	282
3.3 Accords internationaux : Efficacité énergétique							
3.3.1	L 172 du 26/06/2001 p. 0003 - 0030	28	22001	A	0626(01)
3.3.2	L 099 du 17/04/2003 p. 0047 - 0048	2	32003	D	0269
3.4 Accords internationaux généraux dans le domaine du transport							
3.4.1	L 194 du 10/07/1998 p. 0016 - 0024	9	21998	A	0710(01)
3.4.2	L 114 du 30/04/2002 p. 0073 - 0086	14	22002	A	0430(02)
3.4.3	L 114 du 30/04/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	D	0309
3.4.4	L 001 du 03/01/1994 p. 0422 - 0445	24	21994	A	0103(63)
3.5 Accords internationaux : Transports terrestres							
3.5.1	L 230 du 05/08/1982 p. 0038 - 0056	19	31982	D	0505
3.5.2	L 143 du 03/06/1987 p. 0032 - 0032	1	31987	D	0286
3.5.3	L 373 du 21/12/1992 p. 0026 - 0027	2	31992	D	0578
3.5.4	L 047 du 25/02/1993 p. 0042 - 0053	12	21993	A	0225(02)
3.5.5	L 357 du 31/12/1994 p. 0183 - 0183	1	21994	A	1231(21)
3.5.6	L 357 du 31/12/1994 p. 0184 - 0185	2	21994	A	1231(22)
3.5.7	L 358 du 31/12/1994 p. 0214 - 0214	1	21994	A	1231(25)
3.5.8	L 358 du 31/12/1994 p. 0215 - 0216	2	21994	A	1231(26)
3.5.9.1	L 348 du 18/12/1997 p. 0169 - 0169	1	31997	D	0832
3.5.9.2*	<i>L 348 du 18/12/1997 p. 0168 - 0177</i>	<i>10</i>	21997	A	1218(03)
3.5.10	L 159 du 25/06/1999 p. 0052 - 0052	1	31999	D	0415
3.5.11	L 108 du 18/04/2001 p. 0006 - 0025	20	22001	A	0418
3.5.12	L 108 du 18/04/2001 p. 0004 - 0005	2	32001	D	0265
3.5.13	L 114 du 30/04/2002 p. 0091 - 0127	37	22002	A	0430(03)

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
3.5.14	L 142 du 31/05/2002 p. 0074 - 0074	1	32002 D 0409
3.5.15	L 096 du 13/04/2002 p. 0027 - 0027	1	32002 D 0275
3.5.16	L 142 du 31/05/2002 p. 0075 - 0091	17	22002 A 0531(02)
3.5.17	L 321 du 26/11/2002 p. 0013 - 0043	31	22002 A 1126(01)
3.5.18	L 321 du 26/11/2002 p. 0011 - 0012	2	32002 D 0917
3.5.19	L 075 du 21/03/2003 p. 0033 - 0053	21	32003 D 0197
3.5.20	L 268 du 18/10/2003 p. 0067 - 0067	1	32003 D 0740
3.5.21	L 057 du 25/02/2004 p. 0016 - 0016	1	32004 D 0182
3.5.22	L 057 du 25/02/2004 p. 0019 - 0019	1	32004 D 0183
3.5.23	L 057 du 25/02/2004 p. 0022 - 0022	1	32004 D 0184
3.6 Accords internationaux : Transports maritimes					
3.6.1	L 001 du 03/01/1994 p. 0180 - 0180	1	21994 A 0103(19)
3.6.2	L 337 du 13/12/2002 p. 0055 - 0081	27	32002 D 0971
3.6.3	L 256 du 25/09/2002 p. 0007 - 0016	10	22002 D 0762
3.6.4			52002 PC 0097
3.7 Accords internationaux : Transports aériens					
3.7.1	L 018 du 24/01/1980 p. 0024 - 0025	2	31980 D 0050
3.7.2	L 200 du 18/07/1992 p. 0020 - 0031	12	31992 D 0384
3.7.3	L 212 du 23/08/1993 p. 0017 - 0018	2	31993 D 0453
3.7.4	L 194 du 18/07/2001 p. 0039 - 0049	11	22001 A 0718(01)
3.7.5	L 194 du 18/07/2001 p. 0038 - 0038	1	32001 D 0539
3.7.6	L 162 du 30/04/2004 p. 0001 - 0007	7	32004 R 0868
3.7.7.1	L 157 du 30/04/2004 p. 0007 - 0017	11	32004 R 0847
3.7.7.2*	<i>L 195 du 02/06/2004 p. 0003 - 0006</i>	4	32004 R 0847R(01)

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
3.7.8	L 078 du 16/03/2004 p. 0022 - 0024	3	32004 D 0246
3.7.9	L 078 du 16/03/2004 p. 0025 - 0031	7	22004 A 0316(01)
3.7.10	L 078 du 16/03/2004 p. 0032 - 0039	8	22004 A 0316(02)
3.7.11	L 078 du 16/03/2004 p. 0040 - 0049	10	22004 A 0316(03)
3.8 Galileo					
3.8.1			52003 PC 0578
3.8.2			52004 PC 0286
3.8.3			52004 SC 0640
<u>4. Energies conventionnelles</u>					
4.1 Hydrocarbures					
4.1.1	L 308 du 23/12/1968 p. 0014 - 0016	3	31968 L 0414
4.1.2	L 358 du 31/12/1998 p. 0100 - 0104	5	31998 L 0093
4.1.3	L 308 du 23/12/1968 p. 0019 - 0019	1	31968 D 0416
4.1.4	L 228 du 16/08/1973 p. 0001 - 0002	2	31973 L 0238
4.1.5	L 292 du 16/11/1977 p. 0009 - 0010	2	31977 D 0706
4.1.6	L 183 du 19/07/1979 p. 0001 - 0010	10	31979 D 0639
4.1.7	L 164 du 30/06/1994 p. 0003 - 0008	6	31994 L 0022
4.1.8	L 310 du 22/12/1995 p. 0005 - 0006	2	31995 R 2964
4.1.9	L 110 du 28/04/1999 p. 0008 - 0011	4	31999 D 0280
4.1.10	L 216 du 14/08/1999 p. 0008 - 0012	5	31999 D 0566
4.2 Charbon					
4.2.1	L 007 du 13/01/1999 p. 0028 - 0030	3	31999 D 0024

		Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)
4.2.2	L 205 du 02/08/2002 p. 0001 - 0008	8	32002 R 1407
4.2.3	L 062 du 06/03/2003 p. 0001 - 0003	3	32003 R 0405
4.3 Gaz et électricité (y compris le paquet marché intérieur de l'électricité)				
4.3.1	L 185 du 17/07/1990 p. 0016 - 0024	9	31990 L 0377
4.3.2	L 277 du 10/11/1993 p. 0032 - 0032	1	31993 L 0087
4.3.3	L 074 du 20/03/1992 p. 0043 - 0045	3	31992 D 0167
4.3.4	L 304 du 16/12/1995 p. 0057 - 0059	3	31995 D 0539
4.3.5	L 128 du 30/04/1998 p. 0070 - 0070	1	31998 D 0285
4.3.6	L 027 du 30/01/1997 p. 0020 - 0029	10	31997 L 0092
4.3.7	L 319 du 11/12/1999 p. 0001 - 0005	5	31999 D 0791
4.3.8	L 319 du 11/12/1999 p. 0006 - 0011	6	31999 D 0792
4.3.9	L 319 du 11/12/1999 p. 0012 - 0017	6	31999 D 0793
4.3.10	L 319 du 11/12/1999 p. 0018 - 0029	12	31999 D 0794
4.3.11	L 319 du 11/12/1999 p. 0030 - 0033	4	31999 D 0795
4.3.12	L 319 du 11/12/1999 p. 0034 - 0040	7	31999 D 0796
4.3.13	L 319 du 11/12/1999 p. 0041 - 0046	6	31999 D 0797
4.3.14	L 319 du 11/12/1999 p. 0047 - 0052	6	31999 D 0798
4.3.15	L 176 du 15/07/2003 p. 0037 - 0056	20	32003 L 0054
4.3.16	L 016 du 23/01/2004 p. 0074 - 0075	2	32003 L 0054(01)
4.3.17	L 176 du 15/07/2003 p. 0057 - 0078	22	32003 L 0055
4.3.18	L 016 du 23/01/2004 p. 0075 - 0075	1	32003 L 0055(03)
4.3.19	L 176 du 15/07/2003 p. 0001 - 0010	10	32003 R 1228
4.3.20	L 233 du 02/07/2004 p. 0003 - 0004	2	32004 R 1223
4.3.21	L 296 du 14/11/2003 p. 0034 - 0035	2	32003 D 0796
4.3.22	L 127 du 29/04/2004 p. 0092 - 0096	5	32004 L 0067

					Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)		
5. Energies renouvelables et maîtrise de la demande									
5.0.1	L 176 du 15/07/2003 p. 0029 - 0036	8	32003	D	1230
5.0.2	L 005 du 09/01/2004 p. 0085 - 0086	2	32004	D	0020(01)
5.1 Energies renouvelables									
	5.1.1	L 079 du 30/03/2000 p. 0001 - 0005	5	32000	D	0646
	5.1.2	L 283 du 27/10/2001 p. 0033 - 0040	8	32001	L	0077
	5.1.3	L 123 du 17/05/2003 p. 0042 - 0046	5	32003	L	0030
5.2 maîtrise de la demande									
	5.2.1.1	L 052 du 23/02/1978 p. 0032 - 0033	2	31978	L	0170
	5.2.1.2*	<i>L 030 du 06/02/1979 p. 0020 - 0020</i>	<i>1</i>	31978	L	0170R(01)
	5.2.2	L 378 du 31/12/1982 p. 0019 - 0023	5	31982	L	0885
	5.2.3	L 167 du 22/06/1992 p. 0017 - 0028	12	31992	L	0042
	5.2.4	L 052 du 21/02/2004 p. 0050 - 0060	11	32004	L	0170
	5.2.5	L 297 du 13/10/1992 p. 0016 - 0019	4	31992	L	0075
	5.2.6	L 045 du 17/02/1994 p. 0001 - 0022	22	31994	L	0002
	5.2.7	L 170 du 09/07/2003 p. 0010 - 0014	5	32003	L	0066
	5.2.8	L 136 du 21/06/1995 p. 0001 - 0027	27	31995	L	0012
	5.2.9	L 136 du 21/06/1995 p. 0028 - 0051	24	31995	L	0013
	5.2.10	L 266 du 18/10/1996 p. 0001 - 0026	26	31996	L	0060
	5.2.11	L 118 du 07/05/1997 p. 0001 - 0025	25	31997	L	0017
	5.2.12	L 071 du 10/03/1998 p. 0001 - 0008	8	31998	L	0011

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
5.2.13.1	L 086 du 03/04/2002 p. 0026 - 0041	16	32002	L	0031
5.2.13.2*	<i>L 034 du 11/02/2003 p. 0030 - 0030</i>	1	32003	L	0031R (01)
5.2.14.1	L 128 du 15/05/2002 p. 0045 - 0056	12	32002	L	0040
5.2.14.2*	<i>L 033 du 08/02/2003 p. 0043 - 0043</i>	1	32003	L	0040R (01)
5.2.15	L 237 du 22/09/1993 p. 0028 - 0030	3	31993	L	0076
5.2.16	L 236 du 18/09/1996 p. 0036 - 0043	8	31996	L	0057
5.2.17	L 079 du 30/03/2000 p. 0006 - 0009	4	32000	D	0647
5.2.18	L 279 du 01/11/2000 p. 0033 - 0038	6	32000	L	0055
5.2.19	L 332 du 15/12/2001 p. 0001 - 0006	6	32001	R	2422
5.2.20	L 001 du 04/01/2003 p. 0065 - 0071	7	32003	L	0091

6. Energie nucléaire

6.1 Approvisionnement en combustibles

6.1.1	B 027 du 06/12/1958 p. 0534 - 0540	7	31958	Q	1101
6.1.2	L 083 du 30/03/1973 p. 0020 - 0020	1	31973	H	0045
6.1.3	L 291 du 19/11/1979 p. 0017 - 0017	1	11979	I	0004
6.1.4	L 302 du 15/11/1985 p. 0023 - 0023	1	11985	D	0004
6.1.5.1	L 001 du 01/01/1995 p. 0001 - 0014	14	31995	D	0001
6.1.5.2*	<i>L 001 du 01/01/1995 p. 0176 - 0181</i>	6	31995	D	0001
6.1.6	L 236 du 23/09/2003 p. 0586 - 0589	4	12003	TN	02/12/A
6.1.7	P 032 du 11/05/1960 p. 0776 - 0776	1	31960	D	0511
6.1.8	P 032 du 11/05/1960 p. 0777 - 0779	3	31960	R	0511
6.1.9	L 193 du 25/07/1975 p. 0037 - 0038	2	31975	R	0701

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
6.1.10	241 du 28/12/1966 p. 4057 - 4058	2	31966 R 5017
6.1.11	L 333 du 13/12/1974 p. 0027 - 0027	1	31974 R 3137
6.1.12	L 197 du 06/08/1993 p. 0054 - 0056	3	31993 D 0428
6.1.13	L 122 du 17/05/1994 p. 0030 - 0036	7	31994 D 0285
6.2 Centrales et entreprises communes					
6.2.1	065 du 09/10/1961 p. 1173 - 1189	17	31961 D 1009
6.2.2	L 148 du 09/06/1987 p. 0001 - 0016	16	31987 D 0297
6.2.3	L 165 du 20/06/1974 p. 0014 - 0015	2	31974 D 0296
6.2.4	L 311 du 01/12/1975 p. 0038 - 0039	2	31975 D 0725
6.2.5	L 308 du 04/12/1979 p. 0021 - 0022	2	31979 D 1002
6.2.6	L 152 du 12/06/1975 p. 0008 - 0010	3	31975 D 0329
6.2.7	L 307 du 18/11/1980 p. 0025 - 0025	1	31980 D 1044
6.2.8	L 152 du 12/06/1975 p. 0011 - 0012	2	31975 D 0329
6.2.9	L 307 du 18/11/1980 p. 0026 - 0026	1	31980 D 1043
6.2.10	L 088 du 06/04/1977 p. 0009 - 0010	2	31977 D 0270
6.2.11	L 088 du 06/04/1977 p. 0011 - 0011	1	31977 D 0271
6.2.12	L 112 du 03/05/1990 p. 0026 - 0026	1	31990 D 0212
6.2.13	L 084 du 29/03/1994 p. 0041 - 0043	3	31994 D 0179
6.2.14	L 123 du 09/05/2002 p. 0053 - 0053	1	32002 D 0355
6.2.15	L 123 du 09/05/2002 p. 0054 - 0055	2	32002 D 0356
6.3 Contrôle de sécurité					
6.3.1	L 363 du 31/12/1976 p. 0001 - 0057	57	31976 R 3227
6.3.2	L 022 du 27/01/1990 p. 0056 - 0056	1	31990 R 0220
6.3.3	L 191 du 31/07/1993 p. 0075 - 0075	1	31993 R 2130
6.3.4	L 209 du 08/08/1990 p. 0027 - 0030	4	31990 D 0413
6.3.5	L 088 du 03/04/1992 p. 0054 - 0058	5	31992 D 0194

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)
6.3.6	L 371 du 31/12/1994 p. 0016 - 0017	2	31994 D 0955
6.3.7	L 313 du 03/12/1996 p. 0020 - 0024	5	31996 D 0671
6.3.8	L 354 du 30/12/1997 p. 0030 - 0033	4	31997 D 0873
6.3.9	L 007 du 13/01/1999 p. 0031 - 0033	3	31999 D 0025
6.4 Recherches nucléaires					
6.4.1	017 du 06/10/1958 p. 0406 - 0416	11	31958 R 0004(01)
6.4.2	L 016 du 20/01/1971 p. 0014 - 0016	3	31971 D 0057
6.4.3	L 316 du 26/11/1974 p. 0012 - 0012	1	31974 D 0578
6.4.4	L 098 du 19/04/1975 p. 0040 - 0040	1	31975 D 0241
6.4.5	L 319 du 16/11/1982 p. 0010 - 0011	2	31982 D 0755
6.4.6	L 177 du 04/07/1984 p. 0029 - 0030	2	31984 D 0339
6.4.7	L 142 du 25/05/1989 p. 0010 - 0010	1	31989 D 0340
6.4.8	L 141 du 23/05/1992 p. 0027 - 0028	2	31992 D 0275
6.4.9	L 107 du 30/04/1996 p. 0012 - 0015	4	31996 D 0282
6.4.10	L 026 du 01/02/1999 p. 0034 - 0045	12	31999 D 0064
6.4.11	L 064 du 12/03/1999 p. 0142 - 0153	12	31999 D 0175
6.4.12	L 064 du 12/03/1999 p. 0154 - 0162	9	31999 D 0176
6.4.13	L 232 du 29/08/2002 p. 0034 - 0042	9	32002 D 0668
6.4.14	L 294 du 29/10/2002 p. 0074 - 0085	12	32002 D 0837
6.4.15	L 294 du 29/10/2002 p. 0086 - 0093	8	32002 D 0838
6.4.16	L 355 du 30/12/2002 p. 0035 - 0044	10	32002 R 2322
6.4.17	L 057 du 25/02/2004 p. 0025 - 0026	2	32004 D 0185
6.5 Autres mesures (énergie nucléaire)					
6.5.1	L 180 du 10/12/1963 p. 2849 - 2853	5	31963 R 5007
6.5.2	L 322 du 23/10/2004 p. 0007 - 0007	1	32004 R 1841
6.5.3	L 171 du 17/06/1998 p. 0031 - 0032	2	31998 D 0381

				Référence de publication	pages	Réf. (CELEX)			
				(Journal officiel de l'Union européenne)					
6.5.4		L 315 du 09/12/1999 p. 0001 - 0003	3	31999	R	2587	
6.5.5		L 138 du 09/06/2000 p. 0012 - 0014	3	32000	R	1209	
6.5.6		L 192 du 31/07/2003 p. 0015 - 0017	3	32003	R	1352	
6.5.7		L 308 du 27/11/2001 p. 0025 - 0027	3	32001	D	0824	
6.6 Radioprotection									
6.6.1		L 371 du 30/12/1987 p. 0076 - 0078	3	31987	D	0600	
6.6.2		L 371 du 30/12/1987 p. 0011 - 0013	3	31987	R	3954	
6.6.3		L 211 du 22/07/1989 p. 0001 - 0003	3	31989	R	2218	
6.6.4		L 101 du 13/04/1989 p. 0017 - 0018	2	31989	R	0944	
6.6.5		L 211 du 22/07/1989 p. 0004 - 0005	2	31989	R	2219	
6.6.6		L 357 du 07/12/1989 p. 0031 - 0034	4	31989	L	0618	
6.6.7		L 083 du 30/03/1990 p. 0078 - 0079	2	31990	R	0770	
6.6.8		L 082 du 29/03/1990 p. 0001 - 0006	6	31990	R	0737	
6.6.9		L 075 du 24/03/2000 p. 0001 - 0002	2	32000	R	0616	
6.6.10		L 349 du 13/12/1990 p. 0021 - 0025	5	31990	L	0641	
6.6.11		L 035 du 12/02/1992 p. 0024 - 0028	5	31992	L	0003	
6.6.12		L 148 du 19/06/1993 p. 0001 - 0007	7	31993	R	1493	
6.6.13		L 268 du 29/10/1993 p. 0083 - 0109	27	31993	D	0522	
6.6.14		L 159 du 29/06/1996 p. 0001 - 0114	114	31996	L	0029	
6.6.15		L 180 du 09/07/1997 p. 0022 - 0027	6	31997	L	0043	
6.6.16		L 197 du 29/07/1999 p. 0017 - 0024	8	31999	R	1661	
6.6.17		L 215 du 09/08/2001 p. 0018 - 0022	5	32001	R	1621	
6.6.18		L 243 du 11/09/2002 p. 0007 - 0010	4	32002	R	1608	
6.6.19		L 185 du 25/07/2000 p. 0027 - 0029	3	32000	R	1609	
6.6.20		L 346 du 31/12/2003 p. 0057 - 0064	8	32003	L	0122	

7. Transports terrestres

7.1 Interventions étatiques

7.1.1	L 156 du 28/06/1969 p. 0001 - 0007	7	31969	R	1191
7.1.2	L 169 du 29/06/1991 p. 0001 - 0003	3	31991	R	1893
7.1.3	L 130 du 15/06/1970 p. 0001 - 0003	3	31970	R	1107
7.1.4	L 184 du 29/06/1982 p. 0001 - 0002	2	31982	R	1658
7.1.5	L 364 du 12/12/1992 p. 0011 - 0012	2	31992	R	3578
7.1.6	L 304 du 27/11/1996 p. 0003 - 0004	2	31996	R	2255
7.1.7	L 084 du 26/03/1997 p. 0006 - 0007	2	31997	R	0543

7.2 Conditions techniques et de sécurité

7.2.1	L 145 du 19/06/1996 p. 0010 - 0015	6	31996	L	0035
7.2.2	L 138 du 01/06/1999 p. 0020 - 0056	37	31999	L	0036
7.2.3	L 005 du 10/01/2001 p. 0004 - 0005	2	32001	L	0002
7.2.4	L 149 du 07/06/2002 p. 0028 - 0028	1	32002	L	0050
7.2.5	L 039 du 09/02/2001 p. 0043 - 0043	1	32001	D	0107
7.2.6	L 183 du 22/07/2003 p. 0045 - 0045	1	32003	D	0525
7.2.7	L 118 du 19/05/2000 p. 0041 - 0043	3	32000	L	0018

7.3 Divers

7.3.1	052 du 16/08/1960 p. 1121 - 1126	6	31960	R	0011
7.3.2	L 335 du 22/12/1984 p. 0004 - 0004	1	31984	R	3626
7.3.3	L 395 du 31/12/1992 p. 0006 - 0007	2	31992	R	3912

8. Transports routiers

8.1 Accès au marché

8.1.1 Marchandises

8.1.1.1	P 070 du 23/07/1962 p. 2005 - 2006	2	31962	L	0001
8.1.1.2	L 084 du 28/03/1974 p. 0008 - 0009	2	31974	L	0149
8.1.1.3	L 018 du 24/01/1980 p. 0023 - 0023	1	31980	L	0049
8.1.1.4	L 027 du 04/02/1982 p. 0022 - 0023	2	31982	L	0050
8.1.1.5	L 332 du 28/11/1983 p. 0033 - 0036	4	31983	L	0572
8.1.1.6	L 335 du 22/12/1984 p. 0072 - 0073	2	31984	L	0647
8.1.1.7	L 202 du 31/07/1990 p. 0046 - 0046	1	31990	L	0398
8.1.1.8	L 375 du 31/12/1990 p. 0010 - 0011	2	31990	R	3916
8.1.1.9	L 095 du 09/04/1992 p. 0001 - 0007	7	31992	R	0881
8.1.1.10	L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006	6	32002	R	0484
8.1.1.11	L 279 du 12/11/1993 p. 0001 - 0016	16	31993	R	3118
8.1.1.12	L 092 du 09/04/1994 p. 0013 - 0013	1	31994	R	0792
8.1.1.13	L 350 du 31/12/1994 p. 0009 - 0011	3	31994	R	3315
8.1.1.14	L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006	6	32002	R	0484
8.1.1.15	L 341 du 30/12/1994 p. 0020 - 0036	17	31994	R	3298
8.1.1.16	L 190 du 31/07/1996 p. 0013 - 0019	7	31996	R	1524
8.1.1.17	L 073 du 22/03/2000 p. 0009 - 0012	4	32000	R	0609
8.1.1.18	L 241 du 26/09/2000 p. 0018 - 0020	3	32000	R	2012
8.1.1.19	L 336 du 30/12/2000 p. 0009 - 0013	5	32000	R	2888
8.1.1.20.1	L 161 du 30/04/2004 p. 0035 - 0043	9	32004	R	0862

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
	8.1.1.20.2*	<i>L 206 du 09/06/2004 p. 0014 - 0017</i>	4	32004	R	0862R(01)
	8.1.1.21	L 108 du 18/04/2001 p. 0001 - 0003	3	32001	R	0685
	8.1.1.22	L 142 du 31/05/2002 p. 0001 - 0002	2	32002	R	0893
	8.1.1.23.1	L 161 du 30/04/2004 p. 0029 - 0034	6	32004	R	0861
	8.1.1.23.2*	<i>L 206 du 09/06/2004 p. 0012 - 0013</i>	2	32004	R	0861R(01)
	8.1.1.24	L 345 du 31/12/2003 p. 0030 - 0033	4	32003	R	2327
	8.1.1.25	L 008 du 14/01/2004 p. 0003 - 0003	1	32004	X	0114(01)
	8.1.1.26.1	L 161 du 30/04/2004 p. 0044 - 0047	4	32004	R	0863
	8.1.1.26.2*	<i>L 206 du 09/06/2004 p. 0018 - 0019</i>	2	32004	R	0863R(01)
	8.1.2 Voyageurs						
	8.1.2.1	L 010 du 13/01/1983 p. 0001 - 0003	3	31983	R	0056
	8.1.2.2	L 074 du 20/03/1992 p. 0001 - 0009	9	31992	R	0684
	8.1.2.3	L 004 du 08/01/1998 p. 0001 - 0009	9	31998	R	0011
	8.1.2.4	L 268 du 03/10/1998 p. 0010 - 0026	17	31998	R	2121
	8.1.2.5	L 244 du 19/08/1982 p. 0032 - 0034	3	31982	D	0595
	8.1.2.6	L 023 du 28/01/1988 p. 0023 - 0025	3	31988	D	0040
	8.1.2.7	L 272 du 21/09/1989 p. 0018 - 0019	2	31989	D	0524
	8.1.2.8	L 058 du 03/03/1992 p. 0025 - 0026	2	31992	D	0138
	8.1.2.9	L 033 du 06/02/1999 p. 0021 - 0024	4	31999	D	0102
	8.1.2.10	L 004 du 08/01/1998 p. 0010 - 0014	5	31998	R	0012
	8.2 Prix et conditions des transports						
	8.2.1	L 334 du 24/12/1977 p. 0022 - 0028	7	31977	R	2831
	8.2.2	L 004 du 08/01/1980 p. 0014 - 0016	3	31980	D	0001
	8.2.3	L 390 du 30/12/1989 p. 0001 - 0002	2	31989	R	4058

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
8.2.4.1	L 166 du 30/04/2004 p. 0124 - 0143	20	32004	L	0052
8.2.4.2*	<i>L 200 du 07/06/2004 p. 0050 - 057</i>	8	32004	L	0052R(01)
8.3 Conditions techniques et de sécurité							
8.3.1 Conditions techniques							
8.3.1.1	L 226 du 03/08/1989 p. 0004 - 0004	1	31989	L	0459
8.3.1.2	L 057 du 02/03/1992 p. 0027 - 0028	2	31992	L	0006
8.3.1.3	L 327 du 04/12/2002 p. 0008 - 0009	2	32002	L	0085
8.3.1.4	L 235 du 17/09/1996 p. 0059 - 0075	17	31996	L	0053
8.3.1.5	L 067 du 09/03/2002 p. 0047 - 0049	3	32002	L	0007
8.3.1.6	L 046 du 17/02/1997 p. 0001 - 0019	19	31997	L	0096
8.3.1.7	L 142 du 05/06/1999 p. 0026 - 0028	3	31999	L	0052
8.3.1.8	L 048 du 17/02/2001 p. 0018 - 0019	2	32001	L	0009
8.3.1.9	L 048 du 17/02/2001 p. 0020 - 0021	2	32001	L	0011
8.3.1.10	L 090 du 08/04/2003 p. 0041 - 0044	4	32003	L	0027
8.3.1.11	L 138 du 01/06/1999 p. 0057 - 0065	9	31999	L	0037
8.3.1.12	L 010 du 16/01/2004 p. 0029 - 0053	25	32204	L	0127
8.3.1.13	L 203 du 10/08/2000 p. 0001 - 0008	8	32000	L	0030
8.3.1.14	L 090 du 08/04/2003 p. 0037 - 0040	4	32003	L	0026
8.3.2 Conditions de sécurité							
8.3.2.1	L 237 du 24/08/1991 p. 0001 - 0024	24	31991	L	0439
8.3.2.2	L 337 du 24/12/1994 p. 0086 - 0086	1	31994	L	0072
8.3.2.3	L 235 du 17/09/1996 p. 0001 - 0005	5	31996	L	0047
8.3.2.4	L 150 du 07/06/1997 p. 0041 - 0043	3	31997	L	0026
8.3.2.5	L 237 du 21/09/2000 p. 0045 - 0057	13	32000	L	0056

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

		Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
8.3.2.6	L 175 du 13/07/1996 p. 0034 - 0034	1	31996	D	0427
8.3.2.7	L 091 du 12/04/2000 p. 0001 - 0050	50	32000	D	0275
8.3.2.8	L 087 du 04/04/2002 p. 0057 - 0060	4	32002	D	0256
8.3.2.9	L 373 du 31/12/1991 p. 0026 - 0028	3	31991	L	0671
8.3.2.10	L 115 du 09/05/2003 p. 0063 - 0067	5	32003	L	0020
8.3.2.11	L 329 du 30/12/1993 p. 0063 - 0065	3	31993	D	0704
8.3.2.12	L 319 du 12/12/1994 p. 0007 - 0013	6	31994	L	0055
8.3.2.13	L 275 du 28/10/1996 p. 0001 - 0711	711	31996	L	0055
8.3.2.14	L 335 du 24/12/1996 p. 0043 - 0044	2	31996	L	0086
8.3.2.15	L 251 du 15/09/1997 p. 0001 - 0234	234	31997	L	0086(01)
8.3.2.16	L 169 du 05/07/1999 p. 0001 - 0057	57	31999	L	0047
8.3.2.17	L 030 du 01/02/2001 p. 0043 - 0043	1	32001	L	0007
8.3.2.18	L 018 du 26/01/2004 p. 0001 - 0929	929	31994	L	0055(02)
8.3.2.19	L 090 du 08/04/2003 p. 0045 - 0046	2	32003	L	0028
8.3.2.20	L 365 du 10/12/2004 p. 0025 - 0026	2	32004	L	0111
8.3.2.21	L 279 du 01/11/2000 p. 0040 - 0043	4	32000	L	0061
8.3.2.22	L 308 du 09/11/2002 p. 0045 - 0045	1	32002	D	0886
8.3.2.23	L 221 du 04/09/2003 p. 0017 - 0041	25	32003	D	0635
8.3.2.24	L 249 du 17/10/1995 p. 0035 - 0040	6	31995	L	0050
8.3.2.25	L 168 du 23/06/2001 p. 0023 - 0024	2	32001	L	0026
8.3.2.26	L 367 du 14/12/2004 p. 0023 - 0028	6	32004	L	0112
8.3.2.27	L 011 du 16/01/1999 p. 0025 - 0036	12	31999	L	0091
8.4 Conditions sociales						
8.4.1	L 357 du 29/12/1976 p. 0036 - 0039	4	31976	L 0914
8.4.2	L 370 du 31/12/1985 p. 0001 - 0007	7	31985	R 3820
8.4.3	L 291 du 18/10/1973 p. 0035 - 0035	1	31973	D 0318

				Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)		
8.4.4		L 072 du 25/03/1993 p. 0033 - 0035	3	31993	D	0173
8.4.5		L 370 du 31/12/1985 p. 0008 - 0021	14	31985	R	3821
8.4.6		L 318 du 17/11/1990 p. 0020 - 0021	2	31990	R	3314
8.4.7		L 374 du 22/12/1992 p. 0012 - 0013	2	31992	R	3688
8.4.8		L 256 du 26/10/1995 p. 0008 - 0008	1	31995	R	2479
8.4.9		L 154 du 12/06/1997 p. 0021 - 0021	1	31997	R	1056
8.4.10		L 207 du 05/08/2002 p. 0001 - 0252	252	32002	R	1360
8.4.11		L 077 du 13/03/2004 p. 0071 - 0083	13	32002	R	1360(01)
8.4.12		L 071 du 10/03/2004 p. 0003 - 0004	2	32004	R	0432
8.4.13		L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021	21	31998	R	2135
8.4.14		L 290 du 10/10/1981 p. 0023 - 0023	1	31981	D	0790
8.4.15		L 187 du 22/07/1994 p. 0009 - 0009	1	31994	D	0451
8.4.16		L 325 du 29/11/1988 p. 0055 - 0057	3	31988	L	0599
8.4.17		L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021	21	31998	R	2135
8.4.18		L 072 du 25/03/1993 p. 0030 - 0032	3	31993	D	0172
8.4.19		L 124 du 23/05/1996 p. 0001 - 0010	10	31996	L	0026
8.4.20		L 277 du 14/10/1998 p. 0017 - 0025	9	31998	L	0076
8.4.21		L 080 du 23/03/2002 p. 0035 - 0039	5	32002	L	0015
8.4.22		L 226 du 10/09/2003 p. 0004 - 0017	14	32003	L	0059
8.5 Conditions fiscales								
8.5.1		L 187 du 20/07/1999 p. 0042 - 0050	9	31999	L	0062

9. Navigation intérieure

9.1 Accès au marché et à la profession

9.1.1		L 280 du 22/10/1985 p. 0004 - 0007	4	31985	R	2919
--------------	-------	-------	--	------------------------------------	---	--------------	----------	-------------

				Référence de publication	pages	Réf. (CELEX)			
				(Journal officiel de l'Union européenne)					
9.1.2		L 322 du 12/11/1987 p. 0020 - 0024	5	31987	L	0540	
9.1.3		L 373 du 31/12/1991 p. 0001 - 0003	3	31991	R	3921	
9.1.4		L 175 du 13/07/1996 p. 0007 - 0008	2	31996	R	1356	
9.2 Certificats de conduite des bateaux de navigation intérieure									
9.2.1		L 373 du 31/12/1991 p. 0029 - 0032	4	31991	L	0672	
9.2.2		L 235 du 17/09/1996 p. 0031 - 0038	8	31996	L	0050	
9.3 Conditions techniques et de sécurité									
9.3.1		L 021 du 29/01/1976 p. 0010 - 0012	3	31976	L	0135	
9.3.2		L 209 du 17/08/1977 p. 0029 - 0031	3	31977	D	0527	
9.3.3		L 349 du 13/12/1978 p. 0031 - 0031	1	31978	L	1016	
9.3.4		L 301 du 28/10/1982 p. 0001 - 0066	66	31982	L	0714	
9.4 Divers									
9.4.1		L 116 du 28/04/1989 p. 0025 - 0029	5	31989	R	1101	
9.4.2		L 098 du 16/04/1994 p. 0001 - 0001	1	31994	R	0844	
9.4.3		L 298 du 19/11/1994 p. 0022 - 0023	2	31994	R	2812	
9.4.4		L 350 du 31/12/1994 p. 0008 - 0008	1	31994	R	3314	
9.4.5		L 292 du 07/12/1995 p. 0007 - 0008	2	31995	R	2819	
9.4.6		L 304 du 27/11/1996 p. 0001 - 0002	2	31996	R	2254	
9.4.7		L 313 du 03/12/1996 p. 0008 - 0008	1	31996	R	2310	
9.4.8		L 103 du 03/04/1998 p. 0003 - 0003	1	31998	R	0742	
9.4.9		L 116 du 28/04/1989 p. 0030 - 0033	4	31989	R	1102	
9.4.10		L 360 du 09/12/1989 p. 0020 - 0020	1	31989	R	3685	
9.4.11		L 037 du 09/02/1991 p. 0027 - 0028	2	31991	R	0317	
9.4.12		L 374 du 22/12/1992 p. 0022 - 0024	3	31992	R	3690	
9.4.13		L 314 du 16/12/1993 p. 0010 - 0010	1	31993	R	3433	
9.4.14		L 322 du 15/12/1994 p. 0011 - 0012	2	31994	R	3039	

				Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)			
9.4.15	L 304 du 27/11/1996 p. 0012 - 0014	3	31996	L	0075	
9.4.16	L 090 du 02/04/1999 p. 0001 - 0005	5	31999	R	0718	
9.4.17	L 102 du 17/04/1999 p. 0064 - 0066	3	31999	R	0805	
9.4.18	L 175 du 14/07/2000 p. 0074 - 0074	1	32000	R	1532	
9.4.19	L 139 du 23/05/2001 p. 0011 - 0011	1	32001	R	0997	
9.4.20	L 053 du 23/02/2002 p. 0011 - 0012	2	32002	R	0336	
9.4.21	L 062 du 06/03/2003 p. 0018 - 0018	1	32003	R	0411	
<u>10. Transport ferroviaire (y compris le paquet ferroviaire)</u>									
10.0.1.1	L 164 du 30/04/2004 p. 0001 - 0043	43	32004	R	0881	
10.0.1.2*	<i>L 220 du 21/06/2004 p. 0003 - 0015</i>	<i>13</i>	32004	R	0881R(01)	
10.1 Accès au marché et infrastructure									
10.1.1	L 237 du 24/08/1991 p. 0025 - 0028	4	31991	L	0440	
10.1.2	L 075 du 15/03/2001 p. 0001 - 0025	25	32001	L	0012	
10.1.3.1	L 164 du 30/04/2004 p. 0164 - 0172	9	32004	L	0051	
10.1.3.2*	<i>L 220 du 21/06/2004 p. 0058 - 0060</i>	<i>3</i>	32004	L	0051R(01)	
10.1.4	L 143 du 27/06/1995 p. 0070 - 0074	5	31995	L	0018	
10.1.5	L 075 du 15/03/2001 p. 0026 - 0028	3	32001	L	0013	
10.1.6.1	L 164 du 30/04/2004 p. 0044 - 0113	70	32004	L	0049	
10.1.6.2*	<i>L 220 du 21/06/2004 p. 0016 - 0039</i>	<i>24</i>	32004	L	0049R(01)	
10.1.7	L 075 du 15/03/2001 p. 0029 - 0046	18	32001	L	0014	
10.1.8	L 289 du 26/10/2002 p. 0030 - 0030	1	32002	D	0844	

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

				Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)			
10.2 Interopérabilité									
10.2.1		L 235 du 17/09/1996 p. 0006 - 0024	19	31996	L	0048	
10.2.2		L 216 du 14/08/1999 p. 0023 - 0023	1	31999	D	0569	
10.2.3		L 093 du 03/04/2001 p. 0053 - 0056	4	32001	D	0260	
10.2.4		L 245 du 12/09/2002 p. 0001 - 0036	36	32002	D	0730	
10.2.5		L 245 du 12/09/2002 p. 0037 - 0142	106	32002	D	0731	
10.2.6.1		L 155 du 30/04/2004 p. 0069 - 0083	15	32004	D	0447	
10.2.6.2*		<i>L 193 du 01/06/2004 p. 0053 - 0063</i>	11	32004	D	0447R(01)	
10.2.7		L 245 du 12/09/2002 p. 0143 - 0279	137	32002	D	0732	
10.2.8		L 245 du 12/09/2002 p. 0280 - 0369	90	32002	D	0733	
10.2.9		L 245 du 12/09/2002 p. 0370 - 0401	32	32002	D	0734	
10.2.10		L 245 du 12/09/2002 p. 0402 - 0506	105	32002	D	0735	
10.2.11.1		L 164 du 30/04/2004 p. 0114 - 0163	50	32004	L	0050	
10.2.11.2*		<i>L 220 du 21/06/2004 p. 0040 - 0057</i>	18	32004	L	0050R(01)	
10.2.12		L 110 du 20/04/2001 p. 0001 - 0027	27	32001	L	0016	
10.2.13.1		L 155 du 30/04/2004 p. 0001 - 0068	68	32004	D	0446	
10.2.13.2*		<i>L 193 du 01/06/2004 p. 0001 - 0052</i>	52	32004	D	0446R(01)	
10.3 Normalisation des comptes et statistiques									
10.3.1		L 156 du 28/06/1969 p. 0008 - 0020	13	31969	R	1192	
10.4 Conditions techniques et de sécurité									
10.4.1		L 235 du 17/09/1996 p. 0025 - 0030	6	31996	L	0049	
10.4.2		L 335 du 24/12/1996 p. 0045 - 0045	1	31996	L	0087	
10.4.3		L 169 du 05/07/1999 p. 0058 - 0088	31	31999	L	0048	
10.4.4		L 030 du 01/02/2001 p. 0042 - 0042	1	32001	L	0006	

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
10.4.5	L 090 du 08/04/2003 p. 0047 - 0047	1	32003	L	0029
10.4.6	L 121 du 26/04/2004 p. 0001 - 0864	864	31996	L	0049(02)
10.4.7	L 293 du 16/09/2004 p. 0014 - 0014	1	32004	L	0089
10.4.8	L 365 du 10/12/2004 p. 0024 - 0024	1	32004	L	0110
10.4.9	L 279 du 01/11/2000 p. 0044 - 0045	2	32000	L	0062
10.4.10	L 308 du 09/11/2002 p. 0044 - 0044	1	32002	D	0885
10.4.11	L 217 du 29/08/2003 p. 0067 - 0072	6	32003	D	0627

11. Transport maritime

11.1 Accès au marché

11.1.1	L 121 du 17/05/1979 p. 0001 - 0004	4	31979	R	0954
11.1.2	L 378 du 31/12/1986 p. 0001 - 0003	3	31986	R	4055
11.1.3	L 272 du 25/09/1987 p. 0037 - 0038	2	31987	D	0475
11.1.4	L 138 du 30/04/2004 p. 0019 - 0023	5	32004	R	0789
11.1.5	L 364 du 12/12/1992 p. 0007 - 0010	4	31992	R	3577
11.1.6	L 049 du 27/02/1993 p. 0088 - 0089	2	31993	D	0125
11.1.7	L 173 du 16/07/1993 p. 0033 - 0035	3	31993	D	0396

11.2 Sécurité maritime

11.2.1 Contrôle

11.2.1.1 Etat du pavillon/ sociétés de classifications

11.2.1.1.1			L 319 du 12/12/1994 p. 0020 - 0027	8	31994	L	0057
11.2.1.1.2			L 274 du 07/10/1997 p. 0008 - 0008	1	31997	L	0058
11.2.1.1.3			L 019 du 22/01/2002 p. 0009 - 0016	8	32002	L	0105
11.2.1.1.4			L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.1.1.5			L 193 du 29/07/2000 p. 0091 - 0091	1	32000	D	0481

	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
11.2.1.1.6	L 329 du 14/12/2001 p. 0072 - 0072	1	32001	D	0890
11.2.1.1.7	L 257 du 10/10/1996 p. 0043 - 0043	1	31996	D	0587
11.2.1.1.8	L 178 du 23/06/1998 p. 0039 - 0040	2	31998	D	0403
11.2.1.1.9	L 073 du 15/03/2002 p. 0030 - 0031	2	32002	D	0221
11.2.1.2 Etat du port					
11.2.1.2.1	L 157 du 07/07/1995 p. 0001 - 0019	19	31995	L	0021
11.2.1.2.2	L 133 du 07/05/1998 p. 0019 - 0020	2	31998	L	0025
11.2.1.2.3	L 184 du 27/06/1998 p. 0040 - 0046	7	31998	L	0042
11.2.1.2.4	L 331 du 23/12/1999 p. 0067 - 0070	4	31999	L	0097
11.2.1.2.5	L 019 du 22/01/2002 p. 0017 - 0031	15	32002	L	0106
11.2.1.2.6	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.1.2.7	L 196 du 07/08/1996 p. 0008 - 0009	2	31996	L	0040
11.2.1.3 Suivi du trafic					
11.2.1.3.1	L 059 du 04/03/1992 p. 0017 - 0018	2	31992	D	0143
11.2.1.3.2	L 175 du 04/07/2002 p. 0022 - 0024	3	32002	L	0059
11.2.2 Règles techniques et opérationnelles					
11.2.2.1 Général/équipement					
11.2.2.1.1	L 033 du 08/02/1979 p. 0032 - 0032	1	31979	L	0115
11.2.2.1.2	L 046 du 17/02/1997 p. 0025 - 0056	32	31997	L	0098
11.2.2.1.3	L 315 du 25/11/1998 p. 0014 - 0034	21	31998	L	0085
11.2.2.1.4	L 254 du 23/09/2002 p. 0001 - 0046	46	32002	L	0075
11.2.2.1.5	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.2 Navires à passagers					
11.2.2.2.1	L 320 du 30/12/1995 p. 0014 - 0024	11	31995	R	3051
11.2.2.2.2	L 019 du 24/01/1998 p. 0035 - 0046	12	31998	R	0179

	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
11.2.2.2.3	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	R	2099
11.2.2.2.4	L 068 du 06/03/2004 p. 0010 - 0011	2	32004	R	0415
11.2.2.2.5	L 144 du 15/05/1998 p. 0001 - 0115	115	31998	L	0018
11.2.2.2.6	L 098 du 15/04/2002 p. 0001 - 0126	126	32002	L	0025
11.2.2.2.7	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.2.8	L 123 du 17/05/2003 p. 0018 - 0021	4	32003	L	0024
11.2.2.2.9	L 190 du 30/07/2003 p. 0006 - 0009	4	32003	L	0075
11.2.2.2.10	L 180 du 15/07/1999 p. 0047 - 0048	2	31999	D	0461
11.2.2.2.11	L 188 du 02/07/1998 p. 0035 - 0039	5	31998	L	0041
11.2.2.2.12	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.2.13	L 138 du 01/06/1999 p. 0001 - 0019	19	31999	L	0035
11.2.2.2.14	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.2.15	L 123 du 17/05/2003 p. 0022 - 0041	20	32003	L	0025
11.2.2.2.16	L 198 du 06/08/2003 p. 0017 - 0018	2	32003	D	0587
11.2.2.3 Navires de pêche					
11.2.2.3.1	L 034 du 09/02/1998 p. 0001 - 0029	29	31998	L	0070
11.2.2.3.2	L 083 du 27/03/1999 p. 0048 - 0049	2	31999	L	0019
11.2.2.3.3	L 112 du 27/04/2002 p. 0021 - 0033	13	32002	L	0035
11.2.2.3.4	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.4 Pétroliers					
11.2.2.4.1	L 319 du 12/12/1994 p. 0001 - 0006	6	31994	R	2978
11.2.2.4.2	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	R	2099
11.2.2.4.3	L 064 du 07/03/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	R	0417
11.2.2.4.4	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	R	2099
11.2.2.4.5	L 249 du 01/10/2003 p. 0001 - 0004	4	32003	R	1726
11.2.2.4.6	L 371 du 18/12/2004 p. 0026 - 0027	2	32004	R	2172

		Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)		
11.2.2.5 Vraquiers						
	11.2.2.5.1	L 013 du 16/01/2002 p. 0009 - 0020	12	32002	L	0096
	11.2.2.5.2	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.2.2.6 Equipage						
	11.2.2.6.1	L 136 du 18/05/2001 p. 0017 - 0041	25	32001	L	0025
	11.2.2.6.2	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
	11.2.2.6.3	L 326 du 13/12/2003 p. 0028 - 0031	4	32003	L	0103
11.2.3 Environnement						
	11.2.3.1 L 332 du 28/12/2000 p. 0081 - 0090	9	32000	L	0059
	11.2.3.2 L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
	11.2.3.3 L 115 du 09/05/2003 p. 0001 - 0011	11	32003	R	0782
11.2.4 Institutionnel						
	11.2.4.1 L 208 du 05/08/2002 p. 0001 - 0009	9	32002	R	1406
	11.2.4.2 L 245 du 29/09/2003 p. 0010 - 0012	3	32003	R	1644
	11.2.4.3 L 129 du 29/04/2004 p. 0001 - 0005	5	32004	R	0724
	11.2.4.4 L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	32002	R	2099
	11.2.4.5 L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	32002	L	0084
11.3 Conditions techniques						
	11.3.1 L 067 du 09/03/2002 p. 0031 - 0045	16	32002	L	0006
11.4 Conditions sociales						
	11.4.1 L 167 du 02/07/1999 p. 0033 - 0037	5	31999	L	0063
	11.4.2 L 014 du 20/01/2000 p. 0029 - 0035	7	32000	L	0095
11.5 Relations internationales						
	11.5.1 L 239 du 17/09/1977 p. 0023 - 0024	2	31977	D	0587
	11.5.2 L 258 du 21/09/1978 p. 0035 - 0036	2	31978	D	0774

		Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)
11.5.3	L 097 du 11/04/1989 p. 0047 - 0047	1	31989 D 0242
11.5.4	L 332 du 28/11/1983 p. 0037 - 0037	1	31983 D 0573
11.5.5	L 378 du 31/12/1986 p. 0014 - 0020	7	31986 R 4057
11.5.6	L 378 du 31/12/1986 p. 0021 - 0023	3	31986 R 4058
11.6 Sûreté maritime				
11.6.1	L 129 du 29/04/2004 p. 0006 - 0091	86	32004 R 0725
 <u>12. Transport aérien</u>				
12.1 Accès au marché				
12.1.1	L 220 du 29/07/1989 p. 0001 - 0007	7	31989 R 2299
12.1.2	L 278 du 11/11/1993 p. 0001 - 0009	9	31993 R 3089
12.1.3	L 040 du 13/02/1999 p. 0001 - 0008	8	31999 R 0323
12.1.4	L 244 du 16/09/1999 p. 0056 - 0063	8	31999 D 0618
12.1.5	L 217 du 11/08/1990 p. 0008 - 0014	7	31990 R 2343
12.1.6	L 353 du 03/12/1992 p. 0032 - 0038	7	31992 D 0552
12.1.7	L 036 du 08/02/1991 p. 0001 - 0004	4	31991 R 0294
12.1.8	L 240 du 24/08/1992 p. 0001 - 0007	7	31992 R 2407
12.1.9	L 239 du 07/10/1995 p. 0019 - 0028	10	31995 D 0404
12.1.10	L 240 du 24/08/1992 p. 0008 - 0014	7	31992 R 2408
12.1.11	L 140 du 11/06/1993 p. 0051 - 0057	7	31993 D 0347
12.1.12	L 127 du 19/05/1994 p. 0022 - 0031	10	31994 D 0290
12.1.13	L 127 du 19/05/1994 p. 0032 - 0037	6	31994 D 0291
12.1.14	L 162 du 13/07/1995 p. 0025 - 0036	12	31995 D 0259
12.1.15	L 233 du 20/08/1998 p. 0025 - 0031	7	31998 D 0523
12.1.16	L 337 du 12/12/1998 p. 0042 - 0057	16	31998 D 0710

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
12.1.17	L 058 du 28/02/2001 p. 0029 - 0039	11	32001	D	0163
12.1.18	L 240 du 24/08/1992 p. 0015 - 0017	3	31992	R	2409
12.1.19	L 005 du 10/01/1992 p. 0026 - 0030	5	31992	D	0008
12.1.20	L 220 du 05/08/1992 p. 0035 - 0043	9	31992	D	0398
12.1.21	L 004 du 08/01/2004 p. 0013 - 0024	12	32004	D	0012
12.1.22	L 014 du 22/01/1993 p. 0001 - 0006	6	31993	R	0095
12.1.23	L 142 du 31/05/2002 p. 0003 - 0003	1	32002	R	0894
12.1.24	L 221 du 04/09/2003 p. 0001 - 0001	1	32003	R	1554
12.1.25	L 138 du 30/04/2004 p. 0050 - 0060	11	32004	R	0793
12.1.26	L 272 du 25/10/1996 p. 0036 - 0045	10	31996	L	0067
12.1.27	L 173 du 18/06/1998 p. 0032 - 0044	13	31998	D	0387
12.1.28	L 173 du 18/06/1998 p. 0045 - 0053	9	31998	D	0388
12.1.29	L 300 du 11/11/1998 p. 0025 - 0032	8	31998	D	0630
12.1.30	L 300 du 11/11/1998 p. 0041 - 0048	8	31998	D	0632
12.1.31	L 121 du 11/05/1999 p. 0021 - 0031	11	31999	D	0316
12.1.32	L 124 du 18/05/1999 p. 0014 - 0027	14	31999	D	0326
12.1.33	L 039 du 14/02/2000 p. 0057 - 0066	10	32000	D	0122
12.1.34	L 039 du 14/02/2000 p. 0067 - 0073	7	32000	D	0123
12.1.35	L 039 du 14/02/2000 p. 0074 - 0078	5	32000	D	0124
12.1.36	L 138 du 30/04/2004 p. 0001 - 0006	6	32004	R	0785
12.1.37	L 137 du 30/04/2004 p. 0001 - 0062	62	32004	D	0393
12.2 Gestion du trafic aérien (y compris le ciel unique)							
12.2.1	L 187 du 29/07/1993 p. 0052 - 0056	5	31993	L	0065
12.2.2	L 095 du 10/04/1997 p. 0016 - 0018	3	31997	L	0015
12.2.3	L 254 du 09/10/2000 p. 0001 - 0234	234	32000	R	2082
12.2.4	L 150 du 08/06/2002 p. 0038 - 0043	6	32002	R	0980

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)		
12.2.5	L 096 du 31/03/2004 p. 0001 - 0008	8	32004	R	0549
12.2.6	L 096 du 31/03/2004 p. 0009 - 0009	1	32004	R	0549
12.2.7	L 096 du 31/03/2004 p. 0010 - 0019	10	32004	R	0550
12.2.8	L 096 du 31/03/2004 p. 0020 - 0024	5	32004	R	0551
12.2.9	L 096 du 31/03/2004 p. 0025 - 0025	1	32004	R	0551
12.2.10	L 096 du 31/03/2004 p. 0026 - 0042	17	32004	R	0552
12.3 Sécurité aérienne							
12.3.1	L 373 du 31/12/1991 p. 0021 - 0025	5	31991	L	0670
12.3.2	L 373 du 31/12/1991 p. 0004 - 0008	5	31991	R	3922
12.3.3	L 291 du 14/11/1996 p. 0015 - 0016	2	31996	R	2176
12.3.4	L 130 du 26/05/1999 p. 0016 - 0017	2	31999	R	1069
12.3.5	L 333 du 29/12/2000 p. 0047 - 0048	2	32000	R	2871
12.3.6	L 240 du 07/09/2002 p. 0001 - 0021	21	32002	R	1592
12.3.7	L 243 du 27/09/2003 p. 0005 - 0005	1	32003	R	1701
12.3.8	L 245 du 29/09/2003 p. 0007 - 0009	3	32003	R	1643
12.3.9	L 243 du 27/09/2003 p. 0006 - 0079	74	32003	R	1702
12.3.10	L 315 du 28/11/2003 p. 0001 - 0165	165	32003	R	2042
12.3.11	L 016 du 23/01/2004 p. 0020 - 0022	3	32004	R	0104
12.3.12	L 319 du 12/12/1994 p. 0014 - 0019	6	31994	L	0094
12.3.13	L 285 du 17/10/1997 p. 0001 - 0003	3	31997	R	2027
12.3.14	L 140 du 30/05/2002 p. 0002 - 0005	4	32002	R	0889
12.3.15	L 167 du 04/07/2003 p. 0023 - 0036	14	32003	L	0042
12.3.16	L 143 du 30/04/2004 p. 0076 - 0086	11	32004	L	0036
12.4 Sûreté aérienne							
12.4.1	L 355 du 30/12/2002 p. 0001 - 0022	22	32002	R	2320
12.4.2	L 089 du 05/04/2003 p. 0009 - 0010	2	32003	R	0622

			Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
12.4.3	L 010 du 16/01/2004 p. 0014 - 0015	24	32004	R	0068
12.4.4.1	L 158 du 30/04/2004 p. 0001 - 0006	6	32004	R	0849
12.4.4.2*	<i>L 229 du 29/06/2004 p. 0003 - 0004</i>	2	32004	R	00849R(01)
12.4.5	L 221 du 22/06/2004 p. 0006 - 0007	2	32004	R	1138
12.4.6	L 169 du 08/07/2003 p. 0044 - 0048	5	32003	R	1217
12.4.7	L 213 du 23/08/2003 p. 0003 - 0006	4	32003	R	1486
12.5 Conditions environnementales							
12.5.1	L 018 du 24/01/1980 p. 0026 - 0028	3	31980	L	0051
12.5.2	L 117 du 04/05/1983 p. 0015 - 0017	3	31983	L	0206
12.5.3	L 363 du 13/12/1989 p. 0027 - 0029	3	31989	L	0629
12.5.4	L 076 du 23/03/1992 p. 0021 - 0027	7	31992	L	0014
12.5.5	L 107 du 07/04/1998 p. 0004 - 0009	6	31998	L	0020
12.5.6	L 118 du 06/05/1999 p. 0053 - 0054	2	31999	L	0028
12.5.7	L 138 du 22/05/2001 p. 0012 - 0014	3	32001	R	0991
12.5.8	L 085 du 28/03/2002 p. 0040 - 0046	7	32002	L	0030
12.5.9	L 189 du 18/07/2002 p. 0012 - 0026	15	32002	L	0049
12.6 Protection des passagers							
12.6.1	L 046 du 17/02/2004 p. 0001 - 0008	8	32004	R	0261
12.6.2	L 183 du 20/05/2004 p. 0084 - 0085	2	32004	D	0496
12.6.3	L 235 du 06/07/2004 p. 0011 - 0012	12	32004	D	0535
12.7 Interventions étatiques							
12.7.1	L 222 du 05/09/2003 p. 0033 - 0038	6	32003	D	0637

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

					Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	pages	Réf. (CELEX)		
<u>13. Galileo</u>									
13.01	L 138 du 28/05/2002 p. 0001 - 0008	8	32002	R	0876
13.02	L 246 du 20/07/2004 p. 0001 - 0009	9	32004	R	1321
<u>14. Divers tous modes dans le domaine du transport</u>									
14.01	P 023 du 03/04/1962 p. 0720 - 0721	2	31962	D	0403(1)
14.02	L 347 du 17/12/1973 p. 0048 - 0049	2	31973	D	0402
14.03	L 002 du 01/01/1973 p. 0001 - 0027	27	31973	D	0101(01)
14.04	L 353 du 17/12/1990 p. 0012 - 0015	4	31990	R	3572
14.05	L 368 du 17/12/1992 p. 0038 - 0042	5	31992	L	0106
14.06	L 299 du 10/11/1998 p. 0001 - 0003	3	31998	R	2411
14.07	L 031 du 02/02/2001 p. 0021 - 0022	2	32001	L	0084
14.08	L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060	3	32001	D	0546
<u>15. Règles de concurrence et dispositions horizontales affectant le transport, ne relevant pas de la DG TREN</u>									
15.01.01	B 124 du 28/11/1962 p. 2751 - 2751	1	31962	R	0141
15.01.02*	<i>P 013 du 21/02/1962 p. 0204 - 0211</i>	8	31962	R	0017
15.01.03*	<i>P 058 du 10/07/1962 p. 1655 - 1656</i>	2	31962	R	0059
15.02	P 210 du 11/12/1965 p. 3141 - 3141	1	31965	R	0165
15.03	B 306 du 16/12/1967 p. 0001 - 0001	1	31967	R	1002
15.04	L 175 du 23/07/1968 p. 0001 - 0012	12	31968	R	1017
15.05	L 209 du 21/08/1969 p. 0001 - 0010	10	31969	R	1629

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

					Référence de publication	pages	Réf. (CELEX)			
					(Journal officiel de l'Union européenne)					
15.06	L 209 du 21/08/1969 p. 0011 - 0013	3	31969	R	1630	
15.07	L 319 du 29/11/1974 p. 0001 - 0003	3	31974	R	2988	
15.08	L 195 du 29/07/1980 p. 0035 - 0037	3	31980	L	0723	
15.09	L 229 du 28/08/1985 p. 0020 - 0021	2	31985	L	0413	
15.10	L 254 du 12/10/1993 p. 0016 - 0018	3	31993	L	0084	
15.11	L 193 du 29/07/2000 p. 0075 - 0078	4	32000	L	0052	
15.12	L 378 du 31/12/1986 p. 0004 - 0013	10	31986	R	4056	
15.13	L 374 du 31/12/1987 p. 0001 - 0008	8	31987	R	3975	
15.14	L 122 du 17/05/1991 p. 0002 - 0003	2	31991	R	1284	
15.15	L 240 du 24/08/1992 p. 0018 - 0018	1	31992	R	2410	
15.16	L 376 du 31/12/1988 p. 0010 - 0028	19	31988	R	4261	
15.17	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	32004	R	0411	
15.18	L 374 du 31/12/1987 p. 0009 - 0011	3	31987	R	3976	
15.19	L 217 du 11/08/1990 p. 0015 - 0015	1	31990	R	2344	
15.20	L 240 du 24/08/1992 p. 0019 - 0020	2	31992	R	2411	
15.21	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	32004	R	0411	
15.22	L 395 du 30/12/1989 p. 0001 - 0012	12	31989	R	4064	
15.23'	<i>L 257 du 21/09/1990 p. 0013 - 0013</i>	<i>1</i>	31990	R	4064R(01)	
15.24	L 219 du 14/08/1990 p. 0005 - 0025	21	31990	R	2367	
15.25	L 055 du 29/02/1992 p. 0003 - 0005	3	31992	R	0479	
15.26	L 155 du 26/06/1993 p. 0018 - 0022	5	31993	R	1617	
15.27	L 190 du 31/07/1996 p. 0011 - 0012	2	31996	R	1523	
15.28	L 131 du 27/05/1999 p. 0027 - 0028	2	31999	R	1083	
15.29	L 177 du 30/06/2001 p. 0056 - 0056	1	32001	R	1324	
15.30	L 167 du 26/06/2002 p. 0006 - 0007	2	32002	R	1105	

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

					Référence de publication	<i>pages</i>	Réf. (CELEX)		
					(Journal officiel de l'Union européenne)				
15.31	L 333 du 31/12/1993 p. 0037 - 0044	8	31993	R	3652
15.32	L 354 du 30/12/1998 p. 0018 - 0021	4	31998	R	2842
15.33	L 354 du 30/12/1998 p. 0022 - 0052	31	31998	R	2843
15.34	L 083 du 27/03/1999 p. 0001 - 0009	9	31999	R	0659
15.35	L 140 du 30/04/2004 p. 0001 - 0134	134	32004	R	0794
15.36	L 100 du 20/04/2000 p. 0024 - 0030	7	32000	R	0823
15.37	L 001 du 04/01/2003 p. 0001 - 0025	25	32003	R	0001
15.38	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	32004	R	0411
15.39	L 133 du 30/04/2004 p. 0001 - 0059	59	32004	R	0802

Index chronologique

**REPertoire
DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE
ENERGIE ET TRANSPORTS**

(31 DECEMBRE 2004)

INDEX CHRONOLOGIQUE

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

REPERTOIRE DE L'ACQUIS ENERGIE ET DES TRANSPORTS (31 décembre 2004)

Index chronologique

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	<i>Index thématique</i>	Réf. (CELEX)		
1958						
	017 du 06/10/1958 p. 0406 - 0416	11	6.4.1	31958	R	0004(01)
	B 027 du 06/12/1958 p. 0534 - 0540	7	6.1.1	31958	Q	1101
1959						
	017 du 19/03/1959 p. 0309 - 0311	3	3.2.1	21959	A	0529(01)
	B 060 du 24/11/1959 p. 1165 - 1176	12	3.2.2	21959	A	1006(01)
	B 060 du 24/11/1959 p. 1175 - 1176	2	3.2.7	21959	A	1006(02)
	B 060 du 24/11/1959 p. 1177 - 1177	1	3.2.8	21959	A	1006(03)
1960						
	P 032 du 11/05/1960 p. 0776 - 0776	1	6.1.7	31960	D	0511
	P 032 du 11/05/1960 p. 0777 - 0779	3	6.1.8	31960	R	0511
	052 du 16/08/1960 p. 1121 - 1126	6	7.3.1	31960	R	0011
1961						
	018 du 09/03/1961 p. 0473 - 0475	3	3.2.9	21961	A	0126(01)
	065 du 09/10/1961 p. 1173 - 1189	17	6.2.1	31961	D	1009
1962						
	<i>P 013 du 21/02/1962 p. 0204 - 0211*</i>	8	15.01.02	31962	R	0017
	P 023 du 03/04/1962 p. 0720 - 0721	2	14.01	31962	D	0403(1)
	<i>P 058 du 10/07/1962 p. 1655 - 1656*</i>	2	15.01.03	31962	R	0059
	P 070 du 23/07/1962 p. 2005 - 2006	2	8.1.1.1	31962	L	0001
	B 124 du 28/11/1962 p. 2751 - 2751	1	15.01.01	31962	R	0141
1963						
	180 du 10/12/1963 p. 2849 - 2853	5	6.5.1	31963	R	5007
1965						
	P 210 du 11/12/1965 p. 3141 - 3141	1	15.02	31965	R	0165
1966						
	241 du 28/12/1966 p. 4057 - 4058	2	6.1.10	31966	R	5017
1967						
	B 306 du 16/12/1967 p. 0001 - 0001	1	15.03	31967	R	1002
1968						
	L 175 du 23/07/1968 p. 0001 - 0012	12	15.04	31968	R	1017
	L 308 du 23/12/1968 p. 0014 - 0016	3	4.1.1	31968	L	0414
	L 308 du 23/12/1968 p. 0019 - 0019	1	4.1.3	31968	D	0416

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
1969						
	L 156 du 28/06/1969 p. 0001 – 0007	7	7.1.1	31969	R	1191
	L 156 du 28/06/1969 p. 0008 – 0020	13	10.3.1	31969	R	1192
	L 209 du 21/08/1969 p. 0001 – 0010	10	15.05	31969	R	1629
	L 209 du 21/08/1969 p. 0011 - 0013	3	15.06	31969	R	1630
1970						
	L 130 du 15/06/1970 p. 0001 – 0003	3	7.1.3	31970	R	1107
	L 130 du 15/06/1970 p. 0004 – 0014	11	2.5.1	31970	R	1108
	L 278 du 23/12/1970 p. 0001 – 0005	5	2.5.2	31970	R	2598
1971						
	L 016 du 20/01/1971 p. 0014 – 0016	3	6.4.2	31971	D	0057
1973						
	L 002 du 01/01/1973 p. 0001 – 0027	27	14.03	31973	D	0101(01)
	L 083 du 30/03/1973 p. 0020 – 0020	1	6.1.2	31973	D	0045
	L 228 du 16/08/1973 p. 0001 - 0002	2	4.1.4	31973	L	0238
	L 291 du 18/10/1973 p. 0035 – 0035	1	8.4.3	31973	D	0318
	L 347 du 17/12/1973 p. 0048 – 0049	2	14.02	31973	D	0402
1974						
	L 084 du 28/03/1974 p. 0008 - 0009	2	8.1.1.2	31974	L	0149
	L 165 du 20/06/1974 p. 0014 – 0015	2	6.2.3	31974	D	0296
	L 316 du 26/11/1974 p. 0012 - 0012	1	6.4.3	31974	D	0578
	L 319 du 29/11/1974 p. 0001 – 0003	3	15.07	31974	R	2988
	L 333 du 13/12/1974 p. 0027 – 0027	1	6.1.11	31974	R	3137
1975						
	L 098 du 19/04/1975 p. 0040 - 0040	1	6.4.4	31975	D	0241
	L 152 du 12/06/1975 p. 0008 – 0010	3	6.2.6	31975	D	0329
	L 152 du 12/06/1975 p. 0011 – 0012	2	6.2.8	31975	D	0329
	L 193 du 25/07/1975 p. 0037 – 0038	2	6.1.9	31975	R	0701
	L 311 du 01/12/1975 p. 0038 - 0039	2	6.2.4	31975	D	0725
	L 329 du 23/12/1975 p. 0028 – 0029	2	3.2.10	21975	A	1201(01)
1976						
	L 021 du 29/01/1976 p. 0010 – 0012	3	9.3.1	31976	L	0135
	L 357 du 29/12/1976 p. 0036 - 0039	4	8.4.1	31976	L	0914
	L 363 du 31/12/1976 p. 0001 – 0057	57	6.3.1	31976	R	3227
1977						
	L 088 du 06/04/1977 p. 0009 – 0010	2	6.2.10	31977	D	0270
	L 088 du 06/04/1977 p. 0011 – 0011	1	6.2.11	31977	D	0271
	L 209 du 17/08/1977 p. 0029 – 0031	3	9.3.2	31977	D	0527
	L 239 du 17/09/1977 p. 0023 – 0024	2	11.5.1	31977	D	0587
	L 292 du 16/11/1977 p. 0009 – 0010	2	4.1.5	31977	D	0706
	L 334 du 24/12/1977 p. 0022 – 0028	7	8.2.1	31977	R	2831

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	<i>Index thématique</i>	Réf. (CELEX)		
1978						
	L 051 du 22/02/1978 p. 0001 – 0026	26	<i>3.2.11</i>	21978	A	0222(01)
	L 052 du 23/02/1978 p. 0032 – 0033	2	<i>5.2.1.1</i>	31978	L	0170
	L 065 du 08/03/1978 p. 0016 – 0032	15	<i>3.2.3</i>	21978	A	0116(01)
	L 242 du 04.09.1978 p. 0002 – 0009	8	<i>3.2.12</i>	21978	A	0914(01)
	L 246 du 08/09/1978 p. 0007 - 0008	2	<i>2.5.3</i>	31978	R	2116
	L 258 du 21/09/1978 p. 0035 – 0036	2	<i>11.5.2</i>	31978	D	0774
	L 349 du 13/12/1978 p. 0031 – 0031	1	<i>9.3.3</i>	31978	L	1016
1979						
	<i>L 030 du 06/02/1979 p. 0020 – 0020*</i>	<i>1</i>	<i>5.2.1.2</i>	<i>31978</i>	<i>L</i>	<i>0170R(01)</i>
	L 033 du 08/02/1979 p. 0032 – 0032	1	<i>11.2.2.1.1</i>	31979	L	0115
	L 121 du 17/05/1979 p. 0001 - 0004	4	<i>11.1.1</i>	31979	R	0954
	L 167 du 05/07/1979 p. 0001 - 0006	6	<i>2.5.5</i>	31979	R	1384
	L 183 du 19/07/1979 p. 0001 - 0010	10	<i>4.1.6</i>	31979	D	0639
	L 291 du 19/11/1979 p. 0017 – 0017	1	<i>6.1.3</i>			
	L 308 du 04/12/1979 p. 0021 - 0022	2	<i>6.2.5</i>	31979	D	1002
1980						
	L 004 du 08/01/1980 p. 0014 - 0016	3	<i>8.2.2</i>	31980	D	0001
	L 018 du 24/01/1980 p. 0023 - 0023	1	<i>8.1.1.3</i>	31980	L	0049
	L 018 du 24/01/1980 p. 0024 - 0025	2	<i>3.7.1</i>	31980	D	0050
	L 018 du 24/01/1980 p. 0026 - 0028	3	<i>12.5.1</i>	31980	L	0051
	AIEA / INFCIRC/274/rev.1 May 1980	17	<i>3.2.15</i>			
	L 149 du 17/06/1980 p. 0041 - 0041	1	<i>3.2.16</i>	31980	D	0565
	L 195 du 29/07/1980 p. 0035 - 0037	3	<i>15.08</i>	31980	L	0723
	L 307 du 18/11/1980 p. 0025 - 0025	1	<i>6.2.7</i>	31980	D	1044
	L 307 du 18/11/1980 p. 0026 - 0026	1	<i>6.2.9</i>	31980	D	1043
1981						
	L 290 du 10/10/1981 p. 0023 - 0023	1	<i>8.4.14</i>	31981	D	0790
	L 302 du 23/10/1981 p. 0008 - 0008	1	<i>2.5.6</i>	31981	R	3021
1982						
	L 027 du 04/02/1982 p. 0022 - 0023	2	<i>8.1.1.4</i>	31982	L	0050
	L 027 du 04/02/1982 p. 0025 - 0030	6	<i>3.2.4</i>	21982	A	1218(05)
	L 116 du 30/04/1982 p. 0018 - 0018	1	<i>3.2.14</i>	31982	D	0269
	L 116 du 30/04/1982 p. 0021 - 0022	2	<i>3.2.13</i>	21982	A	0430(02)
	L 184 du 29/06/1982 p. 0001 - 0002	2	<i>7.1.4</i>	31982	R	1658
	L 230 du 05/08/1982 p. 0038 - 0056	19	<i>3.5.1</i>	31982	D	0505
	L 244 du 19/08/1982 p. 0032 - 0034	3	<i>8.1.2.5</i> <i>3.2.17</i>	31982	D	0595
	L 281 du 04/10/1982 p. 0008 - 0020	13		21982	A	0921 (01)
	L 301 du 28/10/1982 p. 0001 - 0066	66	<i>9.3.4</i>	31982	L	0714

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 319 du 16/11/1982 p. 0010 - 0011	2	6.4.5	31982	D	0755
	L 376 du 31/12/1982 p. 0010 - 0010	1	2.4.1	31982	R	3600
	L 378 du 31/12/1982 p. 0019 - 0023	5	5.2.2	31982	L	0885
1983						
	L 010 du 13/01/1983 p. 0001 - 0003	3	8.1.2.1	31983	R	0056
	L 073 du 19/03/1983 p. 0008 - 0010	3	1.01	31983	R	0062
	L 117 du 04/05/1983 p. 0015 - 0017	3	12.5.2	31983	L	0206
	L 332 du 28/11/1983 p. 0033 - 0036	4	8.1.1.5	31983	L	0572
	L 332 du 28/11/1983 p. 0037 - 0037	1	11.5.4	31983	D	0573
1984						
	L 177 du 04/07/1984 p. 0004 - 0006	3	2.4.2	31984	R	1889
	L 177 du 04/07/1984 p. 0007 - 0009	3	1.02	31984	R	1980
	L 177 du 04/07/1984 p. 0029 - 0030	2	6.4.6	31984	D	0339
	L 283 du 27/10/1984 p. 0048 - 0049	2	1.03	31984	D	0510
	L 283 du 27/10/1984 p. 0050 - 0051	2	1.05	31984	D	0511
	L 333 du 21/12/1984 p. 0058 - 0060	3	2.4.3	31984	R	3620
	L 335 du 22/12/1984 p. 0004 - 0004	1	7.3.2	31984	R	3626
	L 335 du 22/12/1984 p. 0072 - 0073	2	8.1.1.6	31984	L	0647
1985						
	C 191 du 31/07/1985 p. 0003 - 0006	4	3.2.5	21985	A	0731(06)
	L 229 du 28/08/1985 p. 0020 - 0021	2	15.09	31985	L	0413
	L 280 du 22/10/1985 p. 0004 - 0007	4	9.1.1	31985	R	2919
	L 302 du 15/11/1985 p. 0023 - 0023	1	6.1.4	11985	I	0004
	L 333 du 11/12/1985 p. 0029 - 0030	2	1.04	31985	D	0534
	L 333 du 11/12/1985 p. 0031 - 0032	2	1.06	31985	D	0535
	L 370 du 31/12/1985 p. 0001 - 0007	7	8.4.2	31985	R	3820
	L 370 du 31/12/1985 p. 0008 - 0021	14	8.4.5	31985	R	3821
1986						
	L 035 du 11/02/1986 p. 0009 - 0009	1	3.2.19	31986	D	0028
	L 035 du 11/02/1986 p. 0010 - 0011	2	3.2.18	21986	A	0211(01)
	L 378 du 31/12/1986 p. 0001 - 0003	3	11.1.2	31986	R	4055
	L 378 du 31/12/1986 p. 0004 - 0013	10	15.12	31986	R	4056
	L 378 du 31/12/1986 p. 0014 - 0020	7	11.5.5	31986	R	4057
	L 378 du 31/12/1986 p. 0021 - 0023	3	11.5.6	31986	R	4058
	L 378 du 31/12/1986 p. 0024 - 0026	3	2.4.4	31986	R	4059
1987						
	L 046 du 14/02/1987 p. 0049 - 0049	1	3.2.21	31987	D	0105
	L 046 du 14/02/1987 p. 0050 - 0054	5	3.2.20	21987	A	0214(01)
	L 143 du 03/06/1987 p. 0032 - 0032	1	3.5.2	31987	D	0286
	L 148 du 09/06/1987 p. 0001 - 0016	16	6.2.2	31987	D	0297
	L 272 du 25/09/1987 p. 0037 - 0038	2	11.1.3	31987	D	0475
	L 322 du 12/11/1987 p. 0020 - 0024	5	9.1.2	31987	L	0540

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 371 du 30/12/1987 p. 0011 - 0013	3	6.6.2	31987	R	3954
	L 371 du 30/12/1987 p. 0076 - 0078	3	6.6.1	31987	D	0600
	L 374 du 31/12/1987 p. 0001 - 0008	8	15.13	31987	R	3975
	L 374 du 31/12/1987 p. 0009 - 0011	3	15.18	31987	R	3976
	L 380 du 31/12/1987 p. 0033 - 0034	2	2.4.5	31987	R	4070
1988						
	L 023 du 28/01/1988 p. 0023 - 0025	3	8.1.2.6	31988	D	0040
	L 325 du 29/11/1988 p. 0055 - 0057	3	8.4.16	31988	L	0599
	L 356 du 24/12/1988 p. 0005 - 0006	2	2.4.6	31988	R	4048
	L 376 du 31/12/1988 p. 0010 - 0028	19	15.16	31988	R	4261
1989						
	L 057 du 28/02/1989 p. 0062 - 0062	1	3.2.23	31989	D	0149
	L 057 du 28/02/1989 p. 0063 - 0076	14	3.2.22	21989	A	0228(01)
	L 097 du 11/04/1989 p. 0047 - 0047	1	11.5.3	31989	D	0242
	L 101 du 13/04/1989 p. 0017 - 0018	2	6.6.4	31989	R	0944
	L 116 du 28/04/1989 p. 0025 - 0029	5	9.4.1	31989	R	1101
	L 116 du 28/04/1989 p. 0030 - 0033	4	9.4.9	31989	R	1102
	L 142 du 25/05/1989 p. 0010 - 0010	1	6.4.7	31989	D	0340
	L 211 du 22/07/1989 p. 0001 - 0003	3	6.6.3	31989	R	2218
	L 211 du 22/07/1989 p. 0004 - 0005	2	6.6.5	31989	R	2219
	L 220 du 29/07/1989 p. 0001 - 0007	7	12.1.1	31989	R	2299
	L 226 du 03/08/1989 p. 0004 - 0004	1	8.3.1.1	31989	L	0459
	L 272 du 21/09/1989 p. 0018 - 0019	2	8.1.2.7	31989	D	0524
	L 357 du 07/12/1989 p. 0031 - 0034	4	6.6.6	31989	L	0618
	L 360 du 09/12/1989 p. 0020 - 0020	1	9.4.10	31989	R	3685
	L 363 du 13/12/1989 p. 0027 - 0029	3	12.5.3	31989	L	0629
	L 390 du 30/12/1989 p. 0001 - 0002	2	8.2.3	31989	R	4058
	L 395 du 30/12/1989 p. 0001 - 0012	12	15.23	31989	R	4064
1990						
	L 022 du 27/01/1990 p. 0056 - 0056	1	6.3.2	31990	R	0220
	L 068 du 15/03/1990 p. 0001 - 0001	1	3.2.25	31990	D	0116
	L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0002	1	3.2.26	31990	D	0117
	L 068 du 15/03/1990 p. 0002 - 0017	16	3.2.24	21990	A	0315(01)
	L 082 du 29/03/1990 p. 0001 - 0006	6	6.6.8	31990	R	0737
	L 083 du 30/03/1990 p. 0078 - 0079	2	6.6.7	31990	R	0770
	L 112 du 03/05/1990 p. 0026 - 0026	1	6.2.12	31990	D	0212
	L 185 du 17/07/1990 p. 0016 - 0024	9	4.3.1	31990	L	0377
	L 202 du 31/07/1990 p. 0046 - 0046	1	8.1.1.7	31990	L	0398
	L 209 du 08/08/1990 p. 0027 - 0030	4	6.3.4	31990	D	0413
	L 217 du 11/08/1990 p. 0008 - 0014	7	12.1.5	31990	R	2343
	L 217 du 11/08/1990 p. 0015 - 0015	1	15.19	31990	R	2344

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 219 du 14/08/1990 p. 0005 - 0025	21	15.24	31990	R	2367
	<i>L 257 du 21/09/1990 p. 0013 - 0013*</i>	1	15.22	31990	R	4064R(01)
	L 318 du 17/11/1990 p. 0020 - 0021	2	8.4.6	31990	R	3314
	L 326 du 24/11/1990 p. 0001 - 0005	5	2.4.7	31990	R	3359
	L 349 du 13/12/1990 p. 0021 - 0025	5	6.6.10	31990	L	0641
	L 353 du 17/12/1990 p. 0012 - 0015	4	14.04	31990	R	3572
	L 375 du 31/12/1990 p. 0010 - 0011	2	8.1.1.8	31990	R	3916
1991						
	L 036 du 08/02/1991 p. 0001 - 0004	4	12.1.7	31991	R	0294
	L 037 du 09/02/1991 p. 0027 - 0028	2	9.4.11	31991	R	0317
	L 122 du 17/05/1991 p. 0002 - 0003	2	15.14	31991	R	1284
	L 169 du 29/06/1991 p. 0001 - 0003	3	7.1.2	31991	R	1893
	C 215 du 17/08/1991 p. 0005 - 0008	4	3.2.6			
	L 237 du 24/08/1991 p. 0001 - 0024	24	8.3.2.1	31991	L	0439
	L 237 du 24/08/1991 p. 0025 - 0028	4	10.1.1	31991	L	0440
	L 373 du 31/12/1991 p. 0001 - 0003	3	9.1.3	31991	R	3921
	L 373 du 31/12/1991 p. 0004 - 0008	5	12.3.2	31991	R	3922
	L 373 du 31/12/1991 p. 0021 - 0025	5	12.3.1	31991	L	0670
	L 373 du 31/12/1991 p. 0026 - 0028	3	8.3.2.9	31991	L	0671
	L 373 du 31/12/1991 p. 0029 - 0032	4	9.2.1	31991	L	0672
1992						
	L 005 du 10/01/1992 p. 0026 - 0030	5	12.1.19	31992	D	0008
	L 035 du 12/02/1992 p. 0024 - 0028	5	6.6.11	31992	L	0003
	L 055 du 29/02/1992 p. 0003 - 0005	3	15.25	31992	R	0479
	L 057 du 02/03/1992 p. 0027 - 0028	2	8.3.1.2	31992	L	0006
	L 058 du 03/03/1992 p. 0025 - 0026	2	8.1.2.8	31992	D	0138
	L 059 du 04/03/1992 p. 0017 - 0018	2	11.2.1.3.1	31992	D	0143
	L 074 du 20/03/1992 p. 0001 - 0009	9	8.1.2.2	31992	R	0684
	L 074 du 20/03/1992 p. 0043 - 0045	3	4.3.3	31992	D	0167
	L 076 du 23/03/1992 p. 0021 - 0027	7	12.5.4	31992	L	0014
	L 088 du 03/04/1992 p. 0054 - 0058	5	6.3.5	31992	D	0194
	L 095 du 09/04/1992 p. 0001 - 0007	7	8.1.1.9	31992	R	0881
	L 141 du 23/05/1992 p. 0027 - 0028	2	6.4.8	31992	D	0275
	L 167 du 22/06/1992 p. 0017 - 0028	12	5.2.3	31992	L	0042
	L 200 du 18/07/1992 p. 0020 - 0031	12	3.7.2	31992	D	0384
	L 220 du 05/08/1992 p. 0035 - 0043	9	12.1.20	31992	D	0398
	L 240 du 24/08/1992 p. 0001 - 0007	7	12.1.10	31992	R	2407
	L 240 du 24/08/1992 p. 0008 - 0014	7	12.1.12	31992	R	2408
	L 240 du 24/08/1992 p. 0015 - 0017	3	12.1.18	31992	R	2409

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 240 du 24/08/1992 p. 0018 - 0018	1	15.15	31992	R	2410
	L 240 du 24/08/1992 p. 0019 - 0020	2	15.20	31992	R	2411
	L 244 du 26/08/1992 p. 0013 - 0031	19	3.2.29	31992	D	0439
	L 244 du 26/08/1992 p. 0014 - 0031	18	3.2.27	21992	A	0826(01)
	L 244 du 26/08/1992 p. 0024 - 0029	6	3.2.28	21992	A	0826(02)
	L 297 du 13/10/1992 p. 0016 - 0019	4	5.2.5	31992	L	0075
	L 353 du 03/12/1992 p. 0032 - 0038	7	12.1.6	31992	D	0552
	L 364 du 12/12/1992 p. 0007 - 0010	4	11.1.5	31992	R	3577
	L 364 du 12/12/1992 p. 0011 - 0012	2	7.1.5	31992	R	3578
	L 368 du 17/12/1992 p. 0038 - 0042	5	14.05	31992	L	0106
	L 373 du 21/12/1992 p. 0026 - 0027	2	3.5.3	31992	D	0578
	L 374 du 22/12/1992 p. 0012 - 0013	2	8.4.7	31992	R	3688
	L 374 du 22/12/1992 p. 0022 - 0024	3	9.4.12	31992	R	3690
	L 395 du 31/12/1992 p. 0006 - 0007	2	7.3.3	31992	R	3912
1993						
	L 014 du 22/01/1993 p. 0001 - 0006	6	12.1.22	31993	R	0095
	L 047 du 25/02/1993 p. 0042 - 0053	12	3.5.4	21993	A	0225(02)
	L 049 du 27/02/1993 p. 0088 - 0089	2	11.1.6	31993	D	0125
	L 072 du 25/03/1993 p. 0030 - 0032	3	8.4.18	31993	D	0172
	L 072 du 25/03/1993 p. 0033 - 0035	3	8.4.4	31993	D	0173
	L 140 du 11/06/1993 p. 0051 - 0057	7	12.1.11	31993	D	0347
	L 148 du 19/06/1993 p. 0001 - 0007	7	6.6.12	31993	R	1493
	L 155 du 26/06/1993 p. 0018 - 0022	5	15.26	31993	R	1617
	L 161 du 02/07/1993 p. 0004 - 0008	5	2.4.8	31993	R	1738
	L 173 du 16/07/1993 p. 0033 - 0035	3	11.1.7	31993	D	0396
	L 187 du 29/07/1993 p. 0052 - 0056	5	12.2.1	31993	L	0065
	L 191 du 31/07/1993 p. 0075 - 0075	1	6.3.3	31993	R	2130
	L 197 du 06/08/1993 p. 0054 - 0056	3	6.1.12	31993	D	0428
	L 212 du 23/08/1993 p. 0017 - 0018	2	3.7.3	31993	D	0453
	L 237 du 22/09/1993 p. 0028 - 0030	3	5.2.15	31993	L	0076
	L 254 du 12/10/1993 p. 0016 - 0018	3	15.10	31993	L	0084
	L 268 du 29/10/1993 p. 0083 - 0109	27	6.6.13	31993	D	0522
	L 277 du 10/11/1993 p. 0032 - 0032	1	4.3.2	31993	L	0087
	L 278 du 11/11/1993 p. 0001 - 0009	9	12.1.2	31993	R	3089
	L 279 du 12/11/1993 p. 0001 - 0016	16	8.1.1.11	31993	R	3118
	L 314 du 16/12/1993 p. 0010 - 0010	1	9.4.13	31993	R	3433
	L 329 du 30/12/1993 p. 0063 - 0065	3	8.3.2.11	31993	D	0704
	L 333 du 31/12/1993 p. 0037 - 0044	8	15.31	31993	R	3652
1994						
	L 001 du 03/01/1994 p. 0180 - 0180	1	3.6.1	21994	A	0103(19)
	L 001 du 03/01/1994 p. 0422 - 0445	24	3.4.4	21994	A	0103(63)
	L 045 du 17/02/1994 p. 0001 - 0022	22	5.2.6	31994	L	0002

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 084 du 29/03/1994 p. 0041 - 0043	3	6.2.13	31994	D	0179
	L 092 du 09/04/1994 p. 0013 - 0013	1	8.1.1.12	31994	R	0792
	L 098 du 16/04/1994 p. 0001 - 0001	1	9.4.2	31994	R	0844
	L 122 du 17/05/1994 p. 0030 - 0036	7	6.1.13	31994	D	0285
	L 127 du 19/05/1994 p. 0022 - 0031	10	12.1.12	31994	D	0290
	L 127 du 19/05/1994 p. 0032 - 0037	6	12.1.13	31994	D	0291
	L 164 du 30/06/1994 p. 0003 - 0008	6	4.1.7	31994	L	0022
	L 187 du 22/07/1994 p. 0009 - 0009	1	8.4.15	31994	D	0451
	L 200 du 03/08/1994 p. 0033 - 0034	2	3.2.31	31994	D	0479
	L 200 du 03/08/1994 p. 0035 - 0036	2	3.2.30	21994	A	0803(01)
	L 298 du 19/11/1994 p. 0022 - 0023	2	9.4.3	31994	R	2812
	L 319 du 12/12/1994 p. 0001 - 0006	6	11.2.2.4.1	31994	R	2978
	L 319 du 12/12/1994 p. 0007 - 0013	7	8.3.2.12	31994	L	0055
	L 319 du 12/12/1994 p. 0014 - 0019	6	12.3.12	31994	L	0094
	L 319 du 12/12/1994 p. 0020 - 0027	8	11.2.1.1.1	31994	L	0057
	L 322 du 15/12/1994 p. 0011 - 0012	2	9.4.14	31994	R	3039
	L 337 du 24/12/1994 p. 0086 - 0086	1	8.3.2.2	31994	L	0072
	L 341 du 30/12/1994 p. 0020 - 0036	17	8.1.1.15	31994	R	3298
	L 350 du 31/12/1994 p. 0008 - 0008	1	9.4.4	31994	R	3314
	L 350 du 31/12/1994 p. 0009 - 0011	3	8.1.1.13	31994	R	3315
	L 357 du 31/12/1994 p. 0183 - 0183	1	3.5.5	21994	A	1231(21)
	L 357 du 31/12/1994 p. 0184 - 0185	2	3.5.6	21994	A	1231(22)
	L 358 du 31/12/1994 p. 0214 - 0214	1	3.5.7	21994	A	1231(25)
	L 358 du 31/12/1994 p. 0215 - 0216	2	3.5.8	21994	A	1231(26)
	L 371 du 31/12/1994 p. 0016 - 0017	2	6.3.6	31994	D	0955
	L 380 du 31/12/1994 p. 0003 - 0023	21	3.1.1	21994	A	1231(51)
	L 380 du 31/12/1994 p. 0024 - 0090	67	3.1.2	21994	A	1231(52)
	L 380 du 31/12/1994 p. 0091 - 0112	22	3.1.3	21994	A	1231(53)
1995						
	L 001 du 01/01/1995 p. 0001 - 0014	14	6.1.5.1	31995	D	0001
	<i>L 001 du 01/01/1995 p. 0176 - 0181*</i>	6	6.1.5.2	31995	D	0001
	L 136 du 21/06/1995 p. 0001 - 0027	27	5.2.8	31995	L	0012
	L 136 du 21/06/1995 p. 0028 - 0051	24	5.2.9	31995	L	0013
	L 143 du 27/06/1995 p. 0070 - 0074	5	10.1.4	31995	L	0018
	L 157 du 07/07/1995 p. 0001 - 0019	19	11.2.1.2.1	31995	L	0021
	L 162 du 13/07/1995 p. 0025 - 0036	12	12.1.14	31995	D	0259
	L 211 du 06/09/1995 p. 0030 - 0030	1	3.2.33	31995	D	0655
	L 211 du 06/09/1995 p. 0031 - 0038	8	3.2.32	21995	A	0906(01)
	L 211 du 06/09/1995 p. 0039 - 0039	1	3.2.35	31995	D	0656

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 211 du 06/09/1995 p. 0040 - 0042	3	3.2.34	21995	A	0906(02)
	L 228 du 23/09/1995 p. 0001 - 0007	7	2.3.1	31995	R	2236
	L 228 du 23/09/1995 p. 0001 - 0007	7	2.1.1	31995	R	2236
	L 239 du 07/10/1995 p. 0019 - 0028	10	12.1.9	31995	D	0404
	L 247 du 13/10/1995 p. 0001 - 0001	1	3.2.37	31995	D	0414
	L 247 du 13/10/1995 p. 0002 - 0029	28	3.2.36	21995	A	1013(01)
	L 247 du 13/10/1995 p. 0030 - 0031	2	3.2.38	31995	D	0415
	L 249 du 17/10/1995 p. 0035 - 0040	6	8.3.2.24	31995	L	0050
	L 256 du 26/10/1995 p. 0008 - 0008	1	8.4.8	31995	R	2479
	L 292 du 07/12/1995 p. 0007 - 0008	2	9.4.5	31995	R	2819
	L 304 du 16/12/1995 p. 0057 - 0059	3	4.3.4	31995	D	0539
	L 310 du 22/12/1995 p. 0005 - 0006	2	4.1.8	31995	R	2964
	L 320 du 30/12/1995 p. 0014 - 0024	11	11.2.2.2.1	31995	R	3051
1996						
	L 102 du 25/04/1996 p. 0001 - 0004	4	2.2.1	31996	R	0736
	L 107 du 30/04/1996 p. 0012 - 0015	4	6.4.9	31996	D	0282
	L 120 du 20/05/1996 p. 0001 - 0036	36	3.2.39	21996	A	0520(01)
	L 124 du 23/05/1996 p. 0001 - 0010	10	8.4.19	31996	L	0026
	L 145 du 19/06/1996 p. 0010 - 0015	6	7.2.1	31996	L	0035
	L 159 du 29/06/1996 p. 0001 - 0114	114	6.6.14	31996	L	0029
	L 161 du 29/06/1996 p. 0154 - 0155	2	2.1.5	31996	D	0391
	L 175 du 13/07/1996 p. 0007 - 0008	2	9.1.4	31996	R	1356
	L 175 du 13/07/1996 p. 0034 - 0034	1	8.3.2.6	31996	D	0427
	L 190 du 31/07/1996 p. 0011 - 0012	2	15.27	31996	R	1523
	L 190 du 31/07/1996 p. 0013 - 0019	7	8.1.1.16	31996	R	1524
	L 196 du 07/08/1996 p. 0008 - 0009	2	11.2.1.2.7	31996	L	0040
	L 228 du 09/09/1996 p. 0001 - 0104	104	2.3.5	31996	D	1692
	L 235 du 17/09/1996 p. 0001 - 0005	5	8.3.2.3	31996	L	0047
	L 235 du 17/09/1996 p. 0006 - 0024	19	10.2.1	31996	L	0048
	L 235 du 17/09/1996 p. 0025 - 0030	6	10.4.1	31996	L	0049
	L 235 du 17/09/1996 p. 0031 - 0038	8	9.2.2	31996	L	0050
	L 235 du 17/09/1996 p. 0059 - 0075	17	8.3.1.4	31996	L	0053
	L 236 du 18/09/1996 p. 0036 - 0043	8	5.2.16	31996	L	0057
	L 257 du 10/10/1996 p. 0043 - 0043	1	11.2.1.1.7	31996	D	0587
	L 266 du 18/10/1996 p. 0001 - 0026	26	5.2.10	31996	L	0060
	L 272 du 25/10/1996 p. 0036 - 0045	10	12.1.26	31996	L	0067
	L 275 du 28/10/1996 p. 0001 - 0711	711	8.3.2.13	31996	L	0055
	L 291 du 14/11/1996 p. 0015 - 0016	2	12.3.3	31996	R	2176
	L 304 du 27/11/1996 p. 0001 - 0002	2	9.4.6	31996	R	2254
	L 304 du 27/11/1996 p. 0003 - 0004	2	7.1.6	31996	R	2255
	L 304 du 27/11/1996 p. 0012 - 0014	3	9.4.15	31996	L	0075
	L 306 du 28/11/1996 p; 0049 - 0049	1	3.2.40	31996	D	0665

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 313 du 03/12/1996 p. 0008 - 0008	1	9.4.7	31996	R	2310
	L 313 du 03/12/1996 p. 0020 - 0024	5	6.3.7	31996	D	0671
	L 326 du 17/12/1996 p. 0013 - 0020	8	2.2.2	31996	R	2386
	L 335 du 24/12/1996 p. 0043 - 0044	2	8.3.2.14	31996	L	0086
	L 335 du 24/12/1996 p. 0045 - 0045	1	10.4.2	31996	L	0087
1997						
	L 015 du 17/01/1997 p. 0001 - 0004	4	2.3.6	31997	D	1692
	L 027 du 30/01/1997 p. 0020 - 0029	10	4.3.6	31997	L	0092
	L 046 du 17/02/1997 p. 0001 - 0019	19	8.3.1.6	31997	L	0096
	L 046 du 17/02/1997 p. 0025 - 0056	32	11.2.2.1.2	31997	L	0098
	L 084 du 26/03/1997 p. 0006 - 0007	2	7.1.7	31997	R	0543
	L 095 du 10/04/1997 p. 0016 - 0018	3	12.2.2	31997	L	0015
	L 118 du 07/05/1997 p. 0001 - 0025	25	5.2.11	31997	L	0017
	L 150 du 07/06/1997 p. 0041 - 0043	3	8.3.2.4	31997	L	0026
	L 154 du 12/06/1997 p. 0021 - 0021	1	8.4.9	31997	R	1056
	L 180 du 09/07/1997 p. 0022 - 0027	6	6.6.15	31997	L	0043
	L 251 du 15/09/1997 p. 0001 - 0234	234	8.3.2.15	31997	L	0086(01)
	L 274 du 07/10/1997 p. 0008 - 0008	1	11.2.1.1.2	31997	L	0058
	L 285 du 17/10/1997 p. 0001 - 0003	3	12.3.13	31997	R	2027
	L 296 du 30/10/1997 p. 0032 - 0040	9	3.2.41	21997	A	1030(01)
	<i>L 348 du 18/12/1997 p. 0168 - 0177*</i>	10	3.5.9.2	21997	A	1218(03)
	L 348 du 18/12/1997 p. 0169 - 0169	1	3.5.9.1	31997	D	0832
	L 354 du 30/12/1997 p. 0030 - 0033	4	6.3.8	31997	D	0873
1998						
	L 004 du 08/01/1998 p. 0001 - 0009	9	8.1.2.3	31998	R	0011
	L 104 du 08/01/1998 p. 0010 - 0014	5	8.1.2.10	31998	R	0012
	L 019 du 24/01/1998 p. 0035 - 0046	12	11.2.2.2.2	31998	R	0179
	L 034 du 09/02/1998 p. 0001 - 0029	29	11.2.2.3.1	31998	L	0070
	L 070 du 10/03/1998 p. 0010 - 0022	13	3.2.42	21998	A	0310(01)
	L 071 du 10/03/1998 p. 0001 - 0008	8	5.2.12	31998	L	0011
	L 103 du 03/04/1998 p. 0003 - 0003	1	9.4.8	31998	R	0742
	L 107 du 07/04/1998 p. 0004 - 0009	6	12.5.5	31998	L	0020
	L 128 du 30/04/1998 p. 0070 - 0070	1	4.3.5	31998	D	0285
	L 133 du 07/05/1998 p. 0019 - 0020	2	11.2.1.2.2	31998	L	0025
	L 144 du 15/05/1998 p. 0001 - 0115	115	11.2.2.2.5	31998	L	0018
	L 171 du 17/06/1998 p. 0031 - 0032	2	6.5.3	31998	D	0381
	L 173 du 18/06/1998 p. 0032 - 0044	13	12.1.27	31998	D	0387
	L 173 du 18/06/1998 p. 0045 - 0053	9	12.1.28	31998	D	0388
	L 178 du 23/06/1998 p. 0039 - 0040	2	11.2.1.1.8	31998	D	0403

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)	
	L 184 du 27/06/1998 p. 0040 - 0046	7	11.2.1.2.3	31998	L 0042
	L 188 du 02/07/1998 p. 0035 - 0039	5	11.2.2.2.11	31998	L 0041
	L 194 du 10/07/1998 p. 0016 - 0024	9	3.4.1	21998	A 0710(01)
	L 233 du 20/08/1998 p. 0025 - 0031	7	12.1.15	31998	D 0523
	L 252 du 12/09/1998 p. 0023 - 0046	24	3.1.4	21998	A 0912(01)
	L 268 du 03/10/1998 p. 0010 - 0026	17	8.1.2.4	31998	R 2121
	L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021	21	8.4.13	31998	R 2135
	L 274 du 09/10/1998 p. 0001 - 0021	21	8.4.17	31998	R 2135
	L 277 du 14/10/1998 p. 0001 - 0006	6	2.6.1	31998	R 2196
	L 277 du 14/10/1998 p. 0017 - 0025	9	8.4.20	31998	L 0076
	L 299 du 10/11/1998 p. 0001 - 0003	3	14.06	31998	R 2411
	L 300 du 11/11/1998 p. 0025 - 0032	8	12.1.29	31998	D 0630
	L 300 du 11/11/1998 p. 0041 - 0048	8	12.1.30	31998	D 0632
	L 315 du 25/11/1998 p. 0014 - 0034	21	11.2.2.1.3	31998	L 0085
	Décision du 07/12/1998	0	3.2.52	31998	(non publié)
	L 335 du 10/12/1998 p. 0061 - 0061	1	3.2.44	31998	D 0704
	L 335 du 10/12/1998 p. 0062 - 0065	4	3.2.43	21998	A 1210(01)
	L 335 du 10/12/1998 p. 0066 - 0066	1	3.2.45	31998	D 0705
	L 337 du 12/12/1998 p. 0042 - 0057	16	12.1.16	31998	D 0710
	L 346 du 22/12/1998 p. 0064 - 0064	1	3.2.47	31998	D 0732
	L 346 du 22/12/1998 p. 0065 - 0071	7	3.2.46	21998	A 1222(01)
	L 354 du 30/12/1998 p. 0018 - 0021	4	15.32	31998	R 2842
	L 354 du 30/12/1998 p. 0022 - 0052	31	15.33	31998	R 2843
	L 358 du 31/12/1998 p. 0100 - 0104	5	4.1.2	31998	L 0093
1999					
	L 007 du 13/01/1999 p. 0016 - 0019	4	1.07	31999	D 0021
	L 007 du 13/01/1999 p. 0020 - 0022	3	1.08	31999	D 0022
	L 007 du 13/01/1999 p. 0023 - 0027	5	1.09	31999	D 0023
	L 007 du 13/01/1999 p. 0028 - 0030	3	4.2.1	31999	D 0024
	L 007 du 13/01/1999 p. 0031 - 0033	3	6.3.9	31999	D 0025
	L 011 du 16/01/1999 p. 0025 - 0036	12	8.3.2.27	31999	L 0091
	L 011 du 16/01/1999 p. 0037 - 0044	8	3.1.5	21999	A 0116(01)
	L 026 du 01/02/1999 p. 0034 - 0045	12	6.4.10	31999	D 0064
	L 033 du 06/02/1999 p. 0021 - 0024	4	8.1.2.9	31999	D 0102
	L 040 du 13/02/1999 p. 0001 - 0008	8	12.1.3	31999	R 0323
	L 064 du 12/03/1999 p. 0142 - 0153	12	6.4.11	31999	D 0175
	L 064 du 12/03/1999 p. 0154 - 0162	9	6.4.12	31999	D 0176
	L 067 du 13/03/1999 p. 0001 - 0044	44	3.2.48	21999	A 0313(01)
	L 083 du 27/03/1999 p. 0001 - 0009	9	15.34	31999	R 0659
	L 083 du 27/03/1999 p. 0048 - 0049	2	11.2.2.3.2	31999	L 0019
	L 090 du 02/04/1999 p. 0001 - 0005	5	9.4.16	31999	R 0718
	L 102 du 17/04/1999 p. 0064 - 0066	3	9.4.17	31999	R 0805

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 110 du 28/04/1999 p. 0008 - 0011	4	4.1.9	31999	D	0280
	L 118 du 06/05/1999 p. 0053 - 0054	2	12.5.6	31999	L	0028
	L 121 du 11/05/1999 p. 0021 - 0031	11	12.1.31	31999	D	0316
	L 124 du 18/05/1999 p. 0014 - 0027	14	12.1.32	31999	D	0326
	L 130 du 26/05/1999 p. 0016 - 0017	2	12.3.4	31999	R	1069
	L 131 du 27/05/1999 p. 0027 - 0028	2	15.28	31999	R	1083
	L 138 du 01/06/1999 p. 0001 - 0019	19	11.2.2.2.13	31999	L	0035
	L 138 du 01/06/1999 p. 0020 - 0056	37	7.2.2	31999	L	0036
	L 138 du 01/06/1999 p. 0057 - 0065	9	8.3.1.11	31999	L	0037
	L 142 du 05/06/1999 p. 0026 - 0028	3	8.3.1.7	31999	L	0052
	L 159 du 25/06/1999 p. 0052 - 0052	1	3.5.10	31999	D	0415
	L 167 du 02/07/1999 p. 0033 - 0037	5	11.4.1	31999	L	0063
	L 169 du 05/07/1999 p. 0001 - 0057	57	8.3.2.16	31999	L	0047
	L 169 du 05/07/1999 p. 0058 - 0088	31	10.4.3	31999	L	0048
	L 180 du 15/07/1999 p. 0047 - 0048	2	11.2.2.2.10	31999	D	0461
	L 187 du 20/07/1999 p. 0042 - 0050	9	8.5.1	31999	L	0062
	L 196 du 28/07/1999 p. 0001 - 0002	2	3.2.50	31999	D	0490
	L 196 du 28/07/1999 p. 0003 - 0045	43	3.2.49	21999	A	0728(02)
	L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007	7	2.1.2	31999	R	1655
	L 197 du 29/07/1999 p. 0001 - 0007	7	2.3.2	31999	R	1655
	L 197 du 29/07/1999 p. 0017 - 0024	8	6.6.16	31999	R	1661
	L 216 du 14/08/1999 p. 0008 - 0012	5	4.1.10	31999	D	0566
	L 216 du 14/08/1999 p. 0023 - 0023	1	10.2.2	31999	D	0569
	L 244 du 16/09/1999 p. 0056 - 0063	8	12.1.4	31999	D	0618
	L 315 du 09/12/1999 p. 0001 - 0003	3	6.5.4	31999	R	2587
	L 318 du 11/12/1999 p. 0020 - 0020	1	3.2.54	31999	D	0819
	L 318 du 11/12/1999 p. 0021 - 0030	10	3.2.51	21999	A	1211(01)
	L 319 du 11/12/1999 p. 0001 - 0005	5	4.3.7	31999	D	0791
	L 319 du 11/12/1999 p. 0006 - 0011	6	4.3.8	31999	D	0792
	L 319 du 11/12/1999 p. 0012 - 0017	6	4.3.9	31999	D	0793
	L 319 du 11/12/1999 p. 0018 - 0029	12	4.3.10	31999	D	0794
	L 319 du 11/12/1999 p. 0030 - 0033	4	4.3.11	31999	D	0795
	L 319 du 11/12/1999 p. 0034 - 0040	7	4.3.12	31999	D	0796
	L 319 du 11/12/1999 p. 0041 - 0046	6	4.3.13	31999	D	0797
	L 319 du 11/12/1999 p. 0047 - 0052	6	4.3.14	31999	D	0798
	L 331 du 23/12/1999 p. 0067 - 0070	4	11.2.1.2.4	31999	L	0097
2000						
	L 014 du 20/01/2000 p. 0029 - 0035	7	11.4.2	32000	L	0095
	L 039 du 14/02/2000 p. 0057 - 0066	10	12.1.33	32000	D	0122
	L 039 du 14/02/2000 p. 0067 - 0073	7	12.1.34	32000	D	0123
	L 039 du 14/02/2000 p. 0074 - 0078	5	12.1.35	32000	D	0124
	L 073 du 22/03/2000 p. 0009 - 0012	4	8.1.1.17	32000	R	0609

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 075 du 24/03/2000 p. 0001 - 0002	2	6.6.9	32000	R	0616
	L 079 du 30/03/2000 p. 0001 - 0005	5	5.1.1	32000	D	0646
	L 079 du 30/03/2000 p. 0006 - 0009	4	5.2.17	32000	D	0647
	L 091 du 12/04/2000 p. 0001 - 0050	50	8.3.2.7	32000	D	0275
	L 100 du 20/04/2000 p. 0024 - 0030	7	15.36	32000	R	0823
	L 118 du 19/05/2000 p. 0041 - 0043	3	7.2.7	32000	L	0018
	L 138 du 09/06/2000 p. 0012 - 0014	3	6.5.5	32000	R	1209
	L 175 du 14/07/2000 p. 0074 - 0074	1	9.4.18	32000	R	1532
	L 185 du 25/07/2000 p. 0027 - 0029	3	6.6.19	32000	R	1609
	L 193 du 29/07/2000 p. 0075 - 0078	4	15.11	32000	L	0052
	L 193 du 29/07/2000 p. 0091 - 0091	1	11.2.1.1.5	32000	D	0481
	L 203 du 10/08/2000 p. 0001 - 0008	8	8.3.1.13	32000	L	0030
	L 237 du 21/09/2000 p. 0045 - 0057	13	8.3.2.5	32000	L	0056
	L 241 du 26/09/2000 p. 0018 - 0020	3	8.1.1.18	32000	R	2012
	L 254 du 09/10/2000 p. 0001 - 0234	234	12.2.3	32000	R	2082
	C 298 du 19/10/2000 p. 0001 - 0029	29	3.2.56	22000	A	1019(01)
	L 279 du 01/11/2000 p. 0033 - 0038	6	5.2.18	32000	L	0055
	L 279 du 01/11/2000 p. 0040 - 0043	4	8.3.2.21	32000	L	0061
	L 279 du 01/11/2000 p. 0044 - 0045	2	10.4.9	32000	L	0062
	L 305 du 06/12/2000 p. 0022 - 0031	10	2.1.7	32000	D	0761
	L 332 du 28/12/2000 p. 0081 - 0090	9	11.2.3.1	32000	L	0059
	L 333 du 29/12/2000 p. 0047 - 0048	2	12.3.5	32000	R	2871
	L 336 du 30/12/2000 p. 0009 - 0013	5	8.1.1.19	32000	R	2888
2001						
	L 005 du 10/01/2001 p. 0004 - 0005	2	7.2.3	32001	L	0002
	L 030 du 01/02/2001 p. 0042 - 0042	1	10.4.4	32001	L	0006
	L 030 du 01/02/2001 p. 0043 - 0043	1	8.3.2.17	32001	L	0007
	L 031 du 02/02/2001 p. 0021 - 0022	2	14.07	32001	L	0084
	L 039 du 09/02/2001 p. 0043 - 0043	1	7.2.5	32001	D	0107
	L 048 du 17/02/2001 p. 0018 - 0019	2	8.3.1.8	32001	L	0009
	L 048 du 17/02/2001 p. 0020 - 0021	2	8.3.1.9	32001	L	0011
	L 058 du 28/02/2001 p. 0029 - 0039	11	12.1.17	32001	D	0163
	L 075 du 15/03/2001 p. 0001 - 0025	25	10.1.2	32001	L	0012
	L 075 du 15/03/2001 p. 0026 - 0028	3	10.1.5	32001	L	0013
	L 075 du 15/03/2001 p. 0029 - 0046	18	10.1.7	32001	L	0014
	L 093 du 03/04/2001 p. 0053 - 0056	4	10.2.3	32001	D	0260
	L 108 du 18/04/2001 p. 0001 - 0003	3	8.1.1.21	32001	R	0685
	L 108 du 18/04/2001 p. 0004 - 0005	2	3.5.12	32001	D	0265
	L 108 du 18/04/2001 p. 0006 - 0025	20	3.5.11	22001	A	0418
	L 110 du 20/04/2001 p. 0001 - 0027	27	10.2.12	32001	L	0016
	L 125 du 05/05/2001 p. 0024 - 0026	3	1.10	32001	D	0353
	L 136 du 18/05/2001 p. 0017 - 0041	25	11.2.2.6.1	32001	L	0025

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 138 du 22/05/2001 p. 0012 - 0014	3	12.5.7	32001	R	0991
	L 139 du 23/05/2001 p. 0011 - 0011	1	9.4.19	32001	R	0997
	L 148 du 01/06/2001 p. 0078 - 0078	1	3.2.58	32001	D	0411
	L 148 du 01/06/2001 p. 0079 - 0079	1	3.2.59	22001	D	0412
	L 148 du 01/06/2001 p. 0080 - 0085	6	3.2.57	22001	A	0601(01)
	L 168 du 23/06/2001 p. 0023 - 0024	2	8.3.2.25	32001	L	0026
	L 172 du 26/06/2001 p. 0003 - 0030	28	3.3.1	22001	A	0626(01)
	L 177 du 30/06/2001 p. 0056 - 0056	1	15.29	32001	R	1324
	L 185 du 06/07/2001 p. 0001 - 0036	36	2.3.7	32001	D	1346
	L 194 du 18/07/2001 p. 0038 - 0038	1	3.7.5	32001	D	0539
	L 194 du 18/07/2001 p. 0039 - 0049	11	3.7.4	22001	A	0718(01)
	L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060	3	14.08	32001	D	0546
	L 195 du 19/07/2001 p. 0058 - 0060	3	1.11	32001	D	0546
	L 209 du 02/08/2001 p. 0032 - 0032	1	1.12	32001	D	0595
	L 215 du 09/08/2001 p. 0018 - 0022	5	6.6.17	32001	R	1621
	L 283 du 27/10/2001 p. 0033 - 0040	8	5.1.2	32001	L	0077
	L 287 du 31/10/2001 p. 0021 - 0022	2	3.2.62	22001	D	0761
	L 287 du 31/10/2001 p. 0023 - 0023	1	3.2.63	22001	D	0762
	L 287 du 31/10/2001 p. 0024 - 0029	6	3.2.60	22001	A	1031(01)
	L 287 du 31/10/2001 p. 0030 - 0035	6	3.2.61	22001	A	1031(02)
	L 308 du 27/11/2001 p. 0025 - 0027	3	6.5.7	32001	D	0824
	L 329 du 14/12/2001 p. 0072 - 0072	1	11.2.1.1.6	32001	D	0890
	L 332 du 15/12/2001 p. 0001 - 0006	6	5.2.19	32001	R	2422
2002						
	L 013 du 16/01/2002 p. 0009 - 0020	12	11.2.2.5.1	32002	L	0096
	L 019 du 22/01/2002 p. 0009 - 0016	8	11.2.1.1.3	32002	L	0105
	L 019 du 22/01/2002 p. 0017 - 0031	15	11.2.1.2.5	32002	L	0106
	L 053 du 23/02/2002 p. 0011 - 0012	2	9.4.20	32002	R	0336
	L 064 du 07/03/2002 p. 0001 - 0005	5	11.2.2.4.3	32002	R	0417
	L 067 du 09/03/2002 p. 0031 - 0045	16	11.3.1	32002	L	0006
	L 067 du 09/03/2002 p. 0047 - 0049	3	8.3.1.5	32002	L	0007
	L 073 du 15/03/2002 p. 0030 - 0031	2	11.2.1.1.9	32002	D	0221
	L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006	6	8.1.1.10	32002	R	0484
	L 076 du 19/03/2002 p. 0001 - 0006	6	8.1.1.14	32002	R	0484
	L 080 du 23/03/2002 p. 0035 - 0039	5	8.4.21	32002	L	0015
	L 085 du 28/03/2002 p. 0040 - 0046	7	12.5.8	32002	L	0030
	L 086 du 03/04/2002 p. 0026 - 0041	16	5.2.13.1	32002	L	0031
	L 087 du 04/04/2002 p. 0057 - 0060	4	8.3.2.8	32002	D	0256
	L 096 du 13/04/2002 p. 0027 - 0027	1	3.5.15	32002	D	0275
	L 098 du 15/04/2002 p. 0001 - 0126	126	11.2.2.2.6	32002	L	0025
	L 112 du 27/04/2002 p. 0021 - 0033	13	11.2.2.3.3	32002	L	0035
	L 114 du 30/04/2002 p. 0001 - 0005	5	3.4.3	32002	D	0309

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 114 du 30/04/2002 p. 0073 - 0086	14	3.4.2	22002	A	0430(02)
	L 114 du 30/04/2002 p. 0091 - 0127	37	3.5.13	22002	A	0430(03)
	L 123 du 09/05/2002 p. 0053 - 0053	1	6.2.14	32002	D	0355
	L 123 du 09/05/2002 p. 0054 - 0055	2	6.2.15	32002	D	0356
	L 128 du 15/05/2002 p. 0045 - 0056	12	5.2.14.1	32002	L	0040
	L 138 du 28/05/2002 p. 0001 - 0008	8	13.01	32002	R	0876
	L 140 du 30/05/2002 p. 0002 - 0005	4	12.3.14	32002	R	0889
	L 142 du 31/05/2002 p. 0001 - 0002	2	8.1.1.22	32002	R	0893
	L 142 du 31/05/2002 p. 0003 - 0003	1	12.1.23	32002	R	0894
	L 142 du 31/05/2002 p. 0074 - 0074	1	3.5.14	32002	D	0409
	L 142 du 31/05/2002 p. 0075 - 0091	17	3.5.16	22002	A	0531(02)
	L 149 du 07/06/2002 p. 0028 - 0028	1	7.2.4	32002	L	0050
	L 150 du 08/06/2002 p. 0038 - 0043	6	12.2.4	32002	R	0980
	L 167 du 26/06/2002 p. 0006 - 0007	2	15.30	32002	R	1105
	L 175 du 04/07/2002 p. 0022 - 0024	3	11.2.1.3.2	32002	L	0059
	L 189 du 18/07/2002 p. 0012 - 0026	15	12.5.9	32002	L	0049
	L 205 du 02/08/2002 p. 0001 - 0008	8	4.2.2	32002	R	1407
	L 207 du 05/08/2002 p. 0001 - 0252	252	8.4.10	32002	R	1360
	L 208 du 05/08/2002 p. 0001 - 0009	9	11.2.4.1	32002	R	1406
	L 232 du 29/08/2002 p. 0034 - 0042	9	6.4.13	32002	D	0668
	L 240 du 07/09/2002 p. 0001 - 0021	21	12.3.6	32002	R	1592
	L 243 du 11/09/2002 p. 0007 - 0010	4	6.6.18	32002	R	1608
	L 245 du 12/09/2002 p. 0001 - 0036	36	10.2.4	32002	D	0730
	L 245 du 12/09/2002 p. 0037 - 0142	106	10.2.5	32002	D	0731
	L 245 du 12/09/2002 p. 0143 - 0279	137	10.2.7	32002	D	0732
	L 245 du 12/09/2002 p. 0280 - 0369	90	10.2.8	32002	D	0733
	L 245 du 12/09/2002 p. 0370 - 0401	32	10.2.9	32002	D	0734
	L 245 du 12/09/2002 p. 0402 - 0506	105	10.2.10	32002	D	0735
	L 254 du 23/09/2002 p. 0001 - 0046	46	11.2.2.1.4	32002	L	0075
	L 256 du 25/09/2002 p. 0007 - 0016	10	3.6.3	22002	D	0762
	L 289 du 26/10/2002 p. 0030 - 0030	1	10.1.8	32002	D	0844
	L 294 du 29/10/2002 p. 0074 - 0085	12	6.4.14	32002	D	0837
	L 294 du 29/10/2002 p. 0086 - 0093	8	6.4.15	32002	D	0838
	L 308 du 09/11/2002 p. 0044 - 0044	1	10.4.10	32002	D	0885
	L 308 du 09/11/2002 p. 0045 - 0045	1	8.3.2.22	32002	D	0886
	L 321 du 26/11/2002 p. 0011 - 0012	2	3.5.18	32002	D	0917
	L 321 du 26/11/2002 p. 0013 - 0043	31	3.5.17	22002	A	1126(01)
	L 322 du 27/11/2002 p. 0032 - 0032	1	3.2.66	32002	D	0924
	L 322 du 27/11/2002 p. 0033 - 0039	7	3.2.64	22002	A	1127(01)
	L 322 du 27/11/2002 p. 0040 - 0046	7	3.2.65	22002	A	1127(02)
	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	11.2.2.4.2	32002	R	2099
	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	11.2.2.2.3	32002	R	2099

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	<i>11.2.2.4.4</i>	32002	R	2099
	L 324 du 29/11/2002 p. 0001 - 0005	5	<i>11.2.4.34</i>	32002	R	2099
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.1.1.4</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.1.2.6</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.1.5</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.2.7</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.2.12</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.2.14</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.3.4</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.5.2</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.2.6.2</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.3.2</i>	32002	L	0084
	L 324 du 29/11/2002 p. 0053 - 0058	6	<i>11.2.4.5</i>	32002	L	0084
	L 327 du 04/12/2002 p. 0008 - 0009	2	<i>8.3.1.3</i>	32002	L	0085
	L 337 du 13/12/2002 p. 0055 - 0081	27	<i>3.6.2</i>	32002	D	0971
	L 355 du 30/12/2002 p. 0001 - 0021	21	<i>12.4.1</i>	32002	R	2320
	L 355 du 30/12/2002 p. 0035 - 0044	10	<i>6.4.16</i>	32002	R	2322
			<i>3.6.4</i>	52002	PC	0097
2003						
	L 001 du 04/01/2003 p. 0001 - 0025	25	<i>15.37</i>	32003	R	0001
	L 001 du 04/01/2003 p. 0065 - 0071	7	<i>5.2.20</i>	32003	L	0091
	<i>L 033 du 08/02/2003 p. 0043 - 0043*</i>	<i>1</i>	<i>5.2.14.2</i>	<i>32003</i>	<i>L</i>	<i>0040R (01)</i>
	<i>L 034 du 11/02/2003 p. 0030 - 0030*</i>	<i>1</i>	<i>5.2.13.2</i>	<i>32003</i>	<i>L</i>	<i>0031R (01)</i>
	L 062 du 06/03/2003 p. 0001 - 0003	3	<i>4.2.3</i>	32003	R	0405
	L 062 du 06/03/2003 p. 0018 - 0018	1	<i>9.4.21</i>	32003	R	0411
	L 075 du 21/03/2003 p. 0033 - 0053	21	<i>3.5.19</i>	32003	D	0197
	L 089 du 05/04/2003 p. 0009 - 0010	2	<i>12.4.2</i>	32003	R	0622
	L 090 du 08/04/2003 p. 0037 - 0040	4	<i>8.3.1.14</i>	32003	L	0026
	L 090 du 08/04/2003 p. 0041 - 0044	4	<i>8.3.1.10</i>	32003	L	0027
	L 090 du 08/04/2003 p. 0045 - 0046	2	<i>8.3.2.19</i>	32003	L	0028
	L 090 du 08/04/2003 p. 0047 - 0047	1	<i>10.4.5</i>	32003	L	0029
	L 099 du 17/04/2003 p. 0047 - 0048	2	<i>3.3.2</i>	32003	D	0269
	C 102 du 29.04.2003 p. 0002 - 0005	4	<i>3.2.67</i>	22003	A	0429(01)
	L 115 du 09/05/2003 p. 0001 - 0011	11	<i>11.2.3.3</i>	32003	R	0782
	L 115 du 09/05/2003 p. 0063 - 0067	5	<i>8.3.2.10</i>	32003	L	0020
	L 123 du 17/05/2003 p. 0018 - 0021	4	<i>11.2.2.2.8</i>	32003	L	0024
	L 123 du 17/05/2003 p. 0022 - 0041	20	<i>11.2.2.2.15</i>	32003	L	0025
	L 123 du 17/05/2003 p. 0042 - 0046	5	<i>5.1.3</i>	32003	L	0030
	L 155 du 24/06/2003 p. 0035 - 0046	12	<i>3.2.70</i>	32003	D	0462

* Les données en caractères *italiques* se réfèrent soit à des rectificatifs soit à des documents de base repris pour information.

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	<i>Index thématique</i>	Réf. (CELEX)		
	L 155 du 24/06/2003 p. 0037 - 0042	6	3.2.68	22003	A	0624(01)
	L 155 du 24/06/2003 p. 0043 - 0036	4	3.2.69	22003	A	0624(02)
	L 167 du 04/07/2003 p. 0023 - 0036	14	12.3.15	32003	L	0042
	L 169 du 08/07/2003 p. 0044 - 0048	5	12.4.6	32003	R	1217
	L 170 du 09/07/2003 p. 0010 - 0014	5	5.2.7	32003	L	0066
	L 176 du 15/07/2003 p. 0001 - 0010	10	4.3.19	32003	R	1228
	L 176 du 15/07/2003 p. 0011 - 0028	18	2.1.6	32003	D	1229
	L 176 du 15/07/2003 p. 0029 - 0036	8	5.0.1	32003	D	1230
	L 176 du 15/07/2003 p. 0037 - 0056	20	4.3.15	32003	L	0054
	L 176 du 15/07/2003 p. 0057 - 0078	22	4.3.17	32003	L	0055
	L 183 du 22/07/2003 p. 0045 - 0045	1	7.2.6	32003	D	0525
	L 190 du 30/07/2003 p. 0006 - 0009	4	11.2.2.2.9	32003	L	0075
	L 192 du 31/07/2003 p. 0015 - 0017	3	6.5.6	32003	R	1352
	L 196 du 02/08/2003 p. 0001 - 0006	6	2.6.2	32003	R	1382
	L 198 du 06/08/2003 p. 0017 - 0018	2	11.2.2.2.16	32003	D	0587
	L 213 du 23/08/2003 p. 0003 - 0006	4	12.4.7	32003	R	1486
	L 217 du 29/08/2003 p. 0067 - 0072	6	10.4.11	32003	D	0627
	L 221 du 04/09/2003 p. 0001 - 0001	1	12.1.24	32003	R	1554
	L 221 du 04/09/2003 p. 0017 - 0041	25	8.3.2.23	32003	D	0635
	L 222 du 05/09/2003 p. 0033 - 0038	6	12.7.1	32003	D	0637
	L 226 du 10/09/2003 p. 0004 - 0017	14	8.4.22	32003	L	0059
	L 236 du 23/09/2003 p. 0586 - 0589	4	6.1.6	12003	TN	02/12/A
	L 236 du 23/09/2003 p. 0586 - 0657	72	3.1.6	12003	TN	02/11
	L 243 du 27/09/2003 p. 0005 - 0005	1	12.3.7	32003	R	1701
	L 243 du 27/09/2003 p. 0006 - 0079	74	12.3.9	32003	R	1702
	L 245 du 29/09/2003 p. 0007 - 0009	3	12.3.8	32003	R	1643
	L 245 du 29/09/2003 p. 0010 - 0012	3	11.2.4.2	32003	R	1644
	L 249 du 01/10/2003 p. 0001 - 0004	4	11.2.2.4.5	32003	R	1726
	L 268 du 18/10/2003 p. 0067 - 0067	1	3.5.20	32003	D	0740
	L 269 du 21/10/2003 p. 0008 - 0008	1	3.2.72	32003	D	0744
	L 269 du 21/10/2003 p. 0009 - 0017	9	3.2.71	22003	A	1021(01)
	L 296 du 14/11/2003 p. 0034 - 0035	2	4.3.21	32003	d	0796
	L 315 du 28/11/2003 p. 0001 - 0165	165	12.3.10	32003	R	2042
	L 326 du 13/12/2003 p. 0028 - 0031	4	11.2.2.6.3	32003	L	0103
	Décision du 15/12/2003	0	3.2.53			(non publié)
	L 338 du 23/12/2003 p. 0030 - 0031	2	3.2.73	32003	D	0882
	L 338 du 23/12/2003 p. 0032 - 0040	9	3.2.74	22003	A	1223(02)
	L 345 du 31/12/2003 p. 0030 - 0033	4	8.1.1.24	32003	R	2327
	L 346 du 31/12/2003 p. 0057 - 0064	8	6.6.20			
2004						
	L 003 du 07/01/2004 p. 0003 - 0005	3	2.5.4	32004	R	0013
	L 004 du 08/01/2004 p. 0013 - 0024	12	12.1.21	32004	D	0012

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 005 du 09/01/2004 p. 0085 - 0086	2	5.0.2	32004	D	0020(01)
	L 008 du 14/01/2004 p. 0003 - 0003	1	8.1.1.25	32004	X	0114(01)
	L 010 du 16/01/2004 p. 0014 - 0015	24	12.4.3	32004	R	0068
	L 010 du 16/01/2004 p. 0029 - 0053	25	8.3.1.12	32204	L	0127
	L 016 du 23/01/2004 p. 0020 - 0022	3	12.3.11	32004	R	0104
	L 016 du 23/01/2004 p. 0074 - 0075	2	4.3.16	32003	L	0054R(01)
	L 016 du 23/01/2004 p. 0075 - 0075	1	4.3.18	32003	L	0055R(03)
	L 018 du 26/01/2004 p. 0001 - 0929	929	8.3.2.18	31994	L	0055(02)
	L 032 du 05/02/2004 p. 0022 - 0022	1	3.2.78	32004	D	0112
	L 032 du 05/02/2004 p. 0023 - 0033	11	3.2.77	22004	A	0205(02)
	L 046 du 17/02/2004 p. 0001 - 0008	8	12.6.1	32004	R	0261
	L 052 du 21/02/2004 p. 0050 - 0060	11	5.2.4	32004	L	0170
	L 057 du 25/02/2004 p. 0016 - 0016	1	3.5.21	32004	D	0182
	L 057 du 25/02/2004 p. 0019 - 0019	1	3.5.22	32004	D	0183
	L 057 du 25/02/2004 p. 0022 - 0022	1	3.5.23	32004	D	0184
	L 057 du 25/02/2004 p. 0025 - 00026	2	6.4.17	32004	D	0185
	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	15.17	32004	R	0411
	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	15.21	32004	R	0411
	L 068 du 06/03/2004 p. 0001 - 0002	2	15.38	32004	R	0411
	L 068 du 06/03/2004 p. 0010 - 0011	2	11.2.2.2.4	32004	R	0415
	L 071 du 10/03/2004 p. 0003 - 0004	2	8.4.12	32004	R	0432
	L 077 du 13/03/2004 p. 0071 - 0083	13	8.4.11	32002	R	1360(01)
	L 078 du 16/03/2004 p. 0022 - 0024	3	3.7.8	32004	D	0246
	L 078 du 16/03/2004 p. 0024 - 0031	8	3.7.9	22004	A	0316(01)
	L 078 du 16/03/2004 p. 0032 - 0039	8	3.7.10	22004	A	0316(02)
	L 078 du 16/03/2004 p. 0040 - 0049	10	3.7.11	22004	A	0316(03)
	L 089 du 26/03/2004 p. 0036 - 0036	1	3.2.80	32004	D	282
	L 089 du 26/03/2004 p. 0037 - 0043	7	3.2.79	22004	A	0326(01)
	L 096 du 31/03/2004 p. 0001 - 0008	8	12.2.5	32004	R	0549
	L 096 du 31/03/2004 p. 0009 - 0009	1	12.2.6	32004	R	0549
	L 096 du 31/03/2004 p. 0010 - 0019	10	12.2.7	32004	R	0550
	L 096 du 31/03/2004 p. 0020 - 0024	5	12.2.8	32004	R	0551
	L 096 du 31/03/2004 p. 0025 - 0025	1	12.2.9	32004	R	0551
	L 096 du 31/03/2004 p. 0026 - 0042	17	12.2.10	32004	R	0552
	L 097 du 01/04/2004 p. 0053 - 0054	2	3.2.75	32004	D	0294
	L 097 du 01/04/2004 p. 0055 - 0062	8	3.2.76	22004	A	0401(01)
	L 121 du 26/04/2004 p. 0001 - 0864	864	10.4.6	31996	L	0049(02)
	L 127 du 29/04/2004 p. 0092 - 0096	5	4.3.22	32004	L	0067
	L 129 du 29/04/2004 p. 0001 - 0005	5	11.2.4.3	32004	R	0724
	L 129 du 29/04/2004 p. 0006 - 0091	86	11.6.1	32004	R	0725
	L 133 du 30/04/2004 p. 0001 - 0059	59	15.39	32004	R	0802
	L 137 du 30/04/2004 p. 0001 - 0062	62	12.1.37	32004	D	0393

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	Pages	Index thématique	Réf. (CELEX)		
	L 138 du 30/04/2004 p. 0001 – 0006	6	12.1.36	32004	R	0785
	L 138 du 30/04/2004 p. 0017 – 0018	2	2.1.3	32004	R	0788
	L 138 du 30/04/2004 p. 0019 – 0023	5	11.1.4	32004	R	0789
	L 138 du 30/04/2004 p. 0050 – 0060	11	12.1.25	32004	R	0793
	L 140 du 30/04/2004 p. 0001 – 0134	134	15.35	32004	R	0794
	L 143 du 30/04/2004 p. 0046 – 0048	3	2.1.4	32004	R	0807
	L 143 du 30/04/2004 p. 0076 – 0086	11	12.3.16	32004	L	0036
	L 155 du 30/04/2004 p. 0001 – 0068	38	10.2.13.1	32004	D	0446
	L 155 du 30/04/2004 p. 0069 – 0083	15	10.2.6.1	32004	D	0447
	L 157 du 30/04/2004 p. 0007 – 0017	11	3.7.7.1	32004	R	0847
	L 158 du 30/04/2004 p. 0001 – 0006	6	12.4.4.1	32004	R	0849
	L 161 du 30/04/2004 p. 0029 – 0034	6	8.1.1.23.1	32004	R	0861
	L 161 du 30/04/2004 p. 0035 – 0043	9	8.1.1.20.1	32004	R	0862
	L 161 du 30/04/2004 p. 0044 – 0047	4	8.1.1.26.1	32004	R	0863
	L 162 du 30/04/2004 p. 0001 – 0007	7	3.7.6	32004	R	0868
	L 164 du 30/04/2004 p. 0001 – 0043	43	10.0.1.1	32004	R	0881
	L 164 du 30/04/2004 p. 0044 – 0113	70	10.1.6.1	32004	L	0049
	L 164 du 30/04/2004 p. 0114 – 0163	50	10.2.11.1	32004	L	0050
	L 164 du 30/04/2004 p. 0164 – 0172	9	10.1.3.1	32004	L	0051
	L 166 du 30/04/2004 p. 0124 – 0143	20	8.2.4.1	32004	L	0052
	L 167 du 30/04/2004 p. 0001 – 0038	38	2.3.8.1	32004	D	0884
	L 167 du 30/04/2004 p. 0039 – 0091	53	2.3.9.1	32004	L	0054
	L 172 du 06/05/2004 p. 0007 – 0008	2	3.2.55	32004	D	0491
	L 183 du 20/05/2004 p. 0084 – 0085	2	12.6.2	32004	D	0496
	L 193 du 01/06/2004 p. 0001 – 0052	52	10.2.13.2	32004	D	0446R(01)
	L 193 du 01/06/2004 p. 0053 – 0063	11	10.2.6.2	32004	D	0447R(01)
	L 195 du 02/06/2004 p. 0003 – 0006	4	3.7.7.2	32004	R	0847R(01)
	L 200 du 07/06/2004 p. 0050 – 0057	8	8.2.4.2	32004	L	0052R(01)
	L 201 du 07/06/2004 p. 0001 – 0055	55	2.3.8.2	32004	D	0884R(01)
	L 201 du 07/06/2004 p. 0056 – 0076	21	2.3.9.2	32004	L	0054R(01)
	L 206 du 09/06/2004 p. 0012 – 0013	2	8.1.1.23.2	32004	R	0861R(01)
	L 206 du 09/06/2004 p. 0014 – 0017	3	8.1.1.20.2	32004	R	0862R(01)
	L 206 du 09/06/2004 p. 0018 – 0019	2	8.1.1.26.2	32004	R	0863R(01)
	L 220 du 21/06/2004 p. 0003 – 0015	13	10.0.1.2	32004	R	0881R(01)
	L 220 du 21/06/2004 p. 0016 – 0039	24	10.1.6.2	32004	L	0049R(01)
	L 220 du 21/06/2004 p. 0040 – 0057	18	10.2.11.2	32004	L	0050R(01)
	L 220 du 21/06/2004 p. 0058 – 0060	3	10.1.3.2	32004	L	0051R(01)
	L 221 du 22/06/2004 p. 0006 – 0007	2	12.4.5	32004	R	1138
	L 229 du 29/06/2004 p. 0003 – 0004	2	12.4.4.2	32004	R	0849R(01)
	L 233 du 02/07/2004 p. 0003 – 0004	2	4.3.20	32004	R	1223
	L 235 du 06/07/2004 p. 0011 – 0022	12	12.6.3	32004	D	0535
	L 246 du 20/07/2004 p. 0001 – 0009	9	13.02	32004	R	1321

Année	Référence de publication (Journal officiel de l'Union européenne)	<i>Pages</i>	<i>Index thématique</i>	Réf. (CELEX)		
	L 293 du 16/08/2004 p. 0014 – 0014	1	10.4.7	32004	L	0089
	L 322 du 23/10/2004 p. 0007 – 0007	1	6.5.2	32004	R	1841
	L 365 du 10/12/2004 p. 0024 – 0024	1	10.4.8	32004	L	0110
	L 365 du 10/12/2004 p. 0025 – 0026	2	8.3.2.20	32004	L	0111
	L 367 du 14/12/2004 p. 0023 – 0028	6	8.3.2.26	32004	L	0112
	L 371 du 18/12/2004 p. 0026 – 027	2	11.2.2.4.6	32004	R	2172
			3.8.1	52003	PC	0578
			3.8.2	52004	PC	0286
			3.8.3	52004	SC	0640

10078
